



Préavis au Conseil communal

Rapport de la Municipalité sur la Gestion 2017

Municipalité

M. Jean-Pierre Sueur, syndic

N°06/2018

Préavis adopté par la Municipalité le 26 février 2018

Table des matières

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES	1
Secrétariat municipal	1
Service des finances	7
Service informatique	8
Service des ressources humaines	9
TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES	13
Service des travaux et des infrastructures	13
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	23
Service de l'urbanisme et du développement durable	23
POPULATION, SÉCURITÉ ET AFFAIRES SOCIALES	40
Service communal de la population	40
Police administrative	43
Gendarmerie	48
Affaires sociales	48
APROMAD - Association pour la Promotion de la santé et Maintien à Domicile - Couronne lausannoise	50
AVASAD – Association Vaudoise d’Aide et de Soins à Domicile	51
Protection civile PCi	51
Service de défense incendie et de secours (SDIS)	53
Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis	55
BÂTIMENTS	57
Service des bâtiments	57
ESPACES VERTS ET DÉCHETS	64
Service des espaces verts et déchets	64
INSTRUCTION PUBLIQUE ET AFFAIRES CULTURELLES	72
Service de la jeunesse et des loisirs	72
Ecoles	72
Service de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS)	76
Accueil pré- et parascolaire	78
Cultes	80
Jeunesse – Aînés - Loisirs	80
CONCLUSION	83
GLOSSAIRE	84

Municipal : M. Jean-Pierre Sueur

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

SECRÉTAIRE MUNICIPAL :

M. Sébastien Varrin

SECRÉTAIRE MUNICIPALE ADJOINTE :

M^{me} Josika Freymond

Le Secrétariat municipal (SEMU) constitue à la fois la porte d'entrée de l'administration communale et la plaque tournante entre la Municipalité, les services de l'administration et le Conseil communal. Il exerce donc avant tout un rôle de coordination, mais gère également des projets de type transversal ainsi qu'un certain nombre de domaines qui lui sont directement rattachés.

PROFESSIONNALISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Comme déjà rappelé dans le rapport de gestion 2015, le projet Le Mont, une ville a permis de professionnaliser encore davantage le fonctionnement de la Commune, que ce soit au niveau des services de l'administration ou de la Municipalité. Une délégation de compétences efficiente entre l'Exécutif et les services est appliquée au quotidien, ce qui permet aux membres de la Municipalité de se concentrer sur leurs activités de direction politique exclusivement – pour des taux d'activités estimés à 60-70% pour le syndic et à 30-40% pour les autres municipaux –, laissant aux chefs de services et à leurs équipes la responsabilité opérationnelle du fonctionnement de l'administration. Le but visé est de garantir une pérennisation des processus et de la qualité des prestations à la population au-delà de l'horizon d'une législature. Les changements de personnes au sein de la Municipalité ne doivent donc avoir aucune influence sur les savoirs, connaissances et compétences détenus et mis à profit par les professionnels que sont chacun des membres de l'administration. A ce propos et d'un point de vue purement pratique et organisationnel, on peut rappeler que tous les dossiers d'affaire en lien avec le fonctionnement de l'administration sont stockés et classés dans les locaux communaux, selon un plan de classement très précis. Enfin, en ce qui concerne la professionnalisation de l'administration, rappelons également la création en 2016 d'un service des ressources humaines qui a permis l'implémentation d'une politique du personnel moderne et professionnelle et en 2017 d'un service de la jeunesse et des loisirs, qui a notamment pour mission d'apporter les connaissances nécessaires afin de satisfaire aux exigences légales de l'accueil pré et parascolaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

La Municipalité a tenu 43 séances plénières, auxquelles il y a lieu d'ajouter le temps que consacre chaque responsable de dicastère à l'étude et la préparation des dossiers, la participation à diverses séances et assemblées (Union des Communes Vaudoises, Lausanne Région, Syndicat AF, CISTEP, Epura SA, Services Industriels, Tridel SA,

COSEDEC, Gedrel SA, Boipac SA, CRIDEC SA, SOCOSEV, JUTAVAQ, Triage Mèbre-Talent, CSM (anciennement CIGM), ORPC, ARASPE, EFAJE, APROMAD, Service d'aide à la famille, SDNL, PALM, TL, AVCD, Fonds culturel lausannois, APVRL, Service dentaire, Taxis et délégations diverses), réunions, manifestations et anniversaires. Nous pouvons rappeler que d'entente avec les heureux jubilaires, un membre de la Municipalité présente ses vœux aux personnes domiciliées sur le territoire communal du Mont et qui célèbrent leur 90^e ou 100^e anniversaire, leurs 50^e et 60^e anniversaires de mariage. A noter que dès 2018, la Municipalité a d'ores et déjà décidé, pour des questions de disponibilité, de renoncer aux visites pour les anniversaires de mariage.

MANIFESTATIONS 2017

Durant l'année, nous avons eu le plaisir d'organiser ou de participer aux rencontres suivantes :

- Mercredi 8 février : réception des nouveaux habitants à la grande salle du Petit-Mont ;
- Vendredi 5 mai : réception des jeunes citoyennes et citoyens de la classe 1999 au Boulodrome ;
- Samedi 10 juin : 108^e assemblée des délégués de l'Union des Communes Vaudoises à Chamblon - Treycovagnes ;
- Jeudi 22 juin : 34^e édition de la Journée des Aînés sur le lac Léman ;
- Vendredi 25 août : réunion des anciens syndics, municipaux et secrétaires à l'Auberge communale.

ENQUÊTE SUR LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI

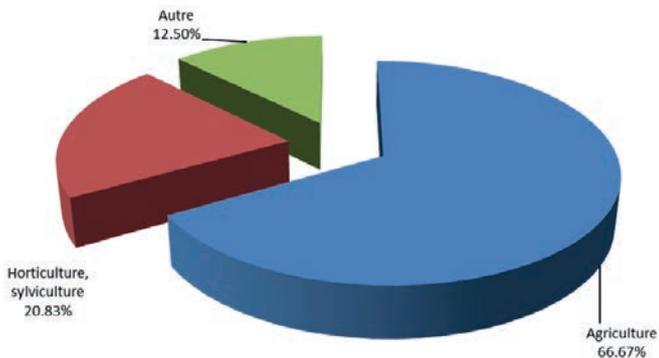
La Municipalité a décidé du lancement d'une enquête statistique sur les entreprises et l'emploi sur le territoire communal. Jusqu'ici, nous disposons d'un fichier des entreprises, régulièrement mis à jour de par l'obligation d'annonce auprès de la Commune, qui nous permet notamment de percevoir la taxe déchets entreprises. La Municipalité souhaite désormais disposer d'une cartographie plus précise de son tissu économique local, en ne se limitant pas à un recensement des entreprises, mais en obtenant également des informations relatives à leur répartition dans les différents secteurs d'activité, au nombre d'employés, à leur provenance et à leurs habitudes en terme de mobilité. Les données pourront notamment être utiles afin d'analyser les flux pendulaires et d'alimenter les réflexions de la Municipalité sur sa politique de mobilité.

La statistique 2017, pilotée par le Secrétariat municipal, représente un état des lieux de notre tissu économique local au 31 mai 2017. A cette date, 607 entreprises sont répertoriées sur le territoire communal, pour environ 7'878 emplois, ce qui représente un ratio du 0.96 emploi par habitant. La Commune voit donc sa population augmenter régulièrement ces dernières années mais confirme également son statut d'important pôle d'activités économiques pour la région.

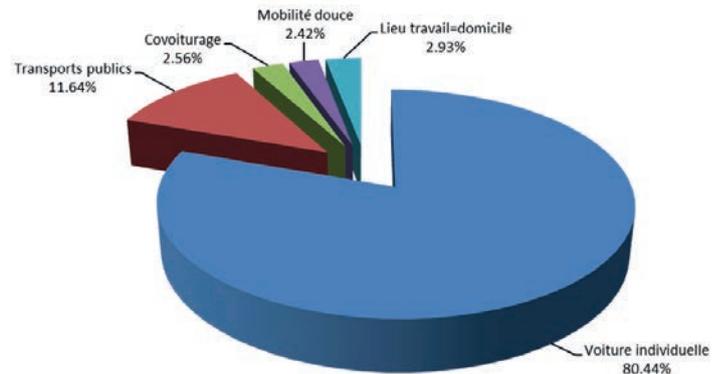
Le secteur tertiaire est majoritairement représenté avec 63%, alors que les secteurs secondaire et primaire se situent respectivement à 33% et 4%, avec dans chacun des secteurs la répartition suivante au niveau des groupes économiques :

par la mise en place de nouveaux outils. C'est dans cet esprit qu'il sera notamment répondu au postulat de l'Entente montaine demandant le développement d'une communication digitale au Mont-sur-Lausanne et accepté par le Conseil communal en date du 2 octobre 2017.

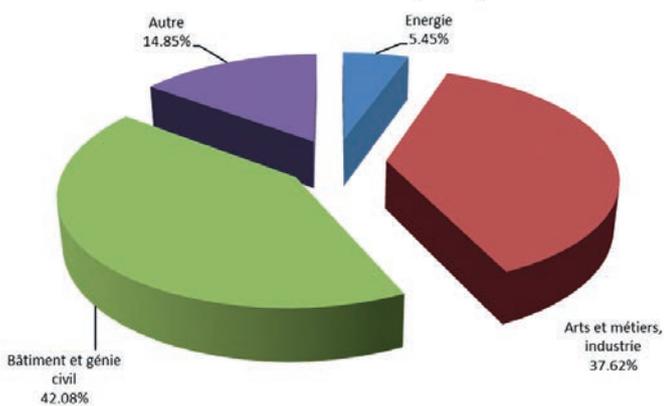
Secteur primaire (4%)



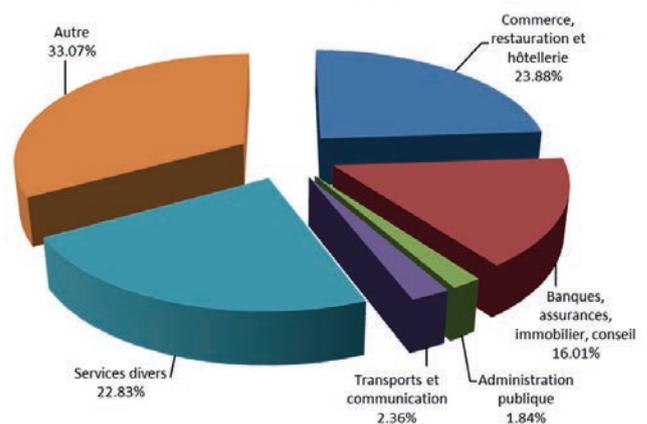
Mobilité



Secteur secondaire (33%)



Secteur tertiaire (63%)



Les données obtenues nous renseignent également sur un élément important et qui représente un véritable défi pour les autorités, à savoir le fait qu'une écrasante majorité des collaborateurs se déplacent sur leur lieu de travail à l'aide de la voiture individuelle :

OUTILS DE COMMUNICATION

Dans une commune en forte croissance comme la nôtre, une des priorités de la Municipalité consiste à favoriser l'intégration des nouveaux habitants ainsi que les échanges entre nouveaux et anciens habitants. En matière de communication, il s'agit de mieux faire connaître la diversité des infrastructures et des prestations communales disponibles d'une part et d'autre part, de permettre à nos sociétés locales de se faire connaître et de partager leurs activités. Les deux principaux outils actuellement à disposition sont notre journal «Aux 4 Coins du Mont» et le site internet communal.

La Municipalité entend désormais franchir une étape supplémentaire en définissant une véritable stratégie de communication et en prenant ensuite les mesures qui s'imposent, que ce soit en matière de ressources humaines ou

NOUVEAU SITE INTERNET COMMUNAL

Soucieuse de porter l'attention qu'il se doit à la qualité de la communication et de l'information aux habitants, la Municipalité a décidé de concevoir un nouveau site internet communal, orienté utilisateurs. Ce dernier se veut convivial, facile d'accès et constitue un outil de qualité pour quiconque recherche des informations sur la Commune et ses prestations. Le site dispose également d'espaces réservés au Conseil communal et aux collaborateurs de l'administration, qui facilitent la diffusion de l'information. Toujours dans l'espace réservé, les parents peuvent inscrire leurs enfants au transport scolaire ou au réfectoire et les entreprises, remplir en ligne le questionnaire sur la statistique sur les entreprises et l'emploi. Il s'agit donc là d'un nouveau pas vers des prestations « en ligne ». Le site permet également aux sociétés locales de faire la publicité de leurs manifestations sur la page d'accueil, ce qui représente un véritable progrès par rapport à l'ancienne version du site. Cette nouvelle mouture est en ligne depuis le 1^{er} juillet 2016, date de l'entrée en fonction des nouvelles autorités pour la législature 2016-2021. L'année 2017 a permis de confirmer la qualité du site internet auprès des différents utilisateurs, qui a pour vocation de deve-

nir la pierre angulaire du dispositif de communication de la Commune, complété par d'autres outils qui, comme évoqué plus haut, pourront être mis en place en complément du site en fonction des besoins.

JOURNAL COMMUNAL AUX 4 COINS DU MONT

Paru pour la première fois en avril 1974, le journal communal a pris sa forme actuelle et une parution de cinq numéros par an depuis le numéro 159 de juin 2013.

L'organisation générale est la suivante :

- Contact: Secrétariat municipal;
- Rédaction: Equipe rédactionnelle bénévole;
- Accompagnement éditorial et coordination générale: mandataire externe;
- Maquette et dessin: mandataire externe;
- Impression: mandataire externe.

Les derniers numéros du journal figurent, dès leur distribution par la poste, sur notre site internet communal. Tous les anciens numéros ont été numérisés et sont accessibles à tous les intéressés sur le site des archives communales vaudoises. Un lien figure également sur notre site communal.

Objectifs du journal

La volonté de la Municipalité est de faire du journal une publication éditée par nos soins avec le conseil de spécialistes de la rédaction et de la mise en page. Il doit être fédérateur et prioritairement destiné aux communications de la Municipalité, du Conseil communal et des prestations des services communaux, ainsi qu'aux informations concernant la vie de la Commune et des sociétés locales. Il se veut attractif, tant sur le fond que sur la forme et la Municipalité souhaite continuer à en faire un journal sans publicité. Toutefois, même sans publicité directe, le but est tout de même de faire connaître les services et les entreprises présentes sur notre Commune, en mettant autant que possible en valeur les personnes qui s'y engagent.

La place et la visibilité des sociétés locales et des manifestations culturelles restent parmi les priorités du journal. Tout en respectant une ligne rédactionnelle et une présentation clairement définies, l'équipe de rédaction cherche des formules originales pour présenter et mettre en valeur leurs activités. La combinaison entre, d'une part, la présence au sein du journal d'un article court, allant à l'important et l'essentiel pour tous, si possible avec une photo, et, d'autre part, un bref rappel en dernière page dans l'agenda, fait partie de la stratégie adoptée pour la mise en valeur des activités. En renforçant l'animation, soulignant les informations et réflexions des rédacteurs, le « Castagnet » et la « Castagnette » jouent un rôle important pour égayer les articles et attirer l'œil du lecteur pressé.



La Municipalité tient aussi particulièrement à la mission fédératrice du journal et renonce à l'intégration d'une rubrique de type « Courrier des lecteurs », qui nécessiterait par ailleurs un rythme de parution plus soutenu pour fonctionner à satisfaction. D'autres publications quotidiennes sont mieux adaptées pour cela. De manière générale, la grande majorité des échos reçus par la Municipalité restent excellents, même si on ne peut totalement éviter, de temps à autres, un malentendu ou un choix discutable.

Equipe rédactionnelle bénévole

Durant l'année 2017, l'équipe rédactionnelle était composée des personnes suivantes :

M^{mes} Anna Chappuis, Brigitte Demierre Prikhodkine, Josika Freymond, Agathe Gumy, Laurence Muller Achari, Sandra Chabloz, Annik Mahaim, Gaëlle Reverse et MM Michel Amaudruz, Philippe Somsy, Jean-Pierre Sueur, Stéphane Allaz, Alexandre Cevey, Sullivan Courault, Guy Delacrétaz, Jean-Marie Piemontesi. La composition de l'équipe rédactionnelle n'est pas fermée et toute personne intéressée à la vie de la Commune et aimant rédiger est la bienvenue. Son rôle est essentiel pour assurer le lien avec la population montaine et les sociétés locales. Tous les lecteurs et lectrices ont pu, à nouveau, constater l'engagement admirable de toute l'équipe en 2017, qui se réunit à deux reprises pour la réalisation de chaque numéro et propose article ou interview. Les Paysannes vaudoises du Mont tiennent toujours leur appétissante rubrique. Le Secrétariat municipal reste le point de contact pour tout ce qui a trait au journal et en particulier pour la réception des articles et photos.

CONSEIL COMMUNAL**LISTE DES PRÉAVIS 2017**

Préavis N°01	Remplacement des applications de gestion informatique. Demande de crédit de CHF 109'400.–
Préavis N°02	Abrogation du règlement de la Municipalité du 26 septembre 2005 et fixation du traitement et des indemnités de fin de mandat des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021
Préavis N°03	Nouvel établissement scolaire primaire au Rionzi. Demande de crédit d'ouvrage de CHF 15'700'000.–
Préavis N°04	Rapport de gestion 2016
Préavis N°05	Compte de l'exercice 2016
Préavis N°06	Chemin du Mottier – collecteurs et chaussée. Demande de crédits d'ouvrage de CHF 230'000.– et CHF 280'000.–
Préavis N°07	Collecteur Millière. Demande de crédit d'ouvrage de CHF 1'025'000.–
Préavis N°08	Arrêté d'imposition 2018
Préavis N°09	Accueil préscolaire dans la Commune du Mont-sur-Lausanne: Aide à l'investissement pour la structure d'accueil préscolaire publique « Fondation Les Oliviers – EFAJE »
Préavis N°10	Acquisition et installation de cinq panneaux lumineux graphiques pour un service d'information communal. Demande de crédit de construction de CHF 153'360.–
Préavis N°11	Rénovation du Centre sportif du Mottier (piscine (bâtiment E) et salle de gymnastique (bâtiment F)). Demande de crédit d'ouvrage complémentaire de CHF 3'335'000.–
Préavis N°12	Collecteurs secteur « Etavez ». Demande de crédit complémentaire HT de CHF 70'954.65
Préavis N°13	Station de pompage de Budron – Remplacement des installations de pompage – Réfection du bâtiment. Demande de crédit de CHF 255'000.– et CHF 34'000.–
Préavis N°14	Budget 2018

POSTULATS – MOTIONS – INTERPELLATIONS DÉPOSÉS EN 2017

Sans surprise, l'arrivée des partis politiques lors de la présente législature a dynamisé l'activité du Conseil communal. Alors que seuls une interpellation et deux postulats ont été déposés en 2016, ce sont quatre interpellations et sept postulats qui l'ont été en 2017 :

OBJET	AUTEUR	TITRE	DÉPÔT CC	ETAT
Interpellation	Jean-Marie Urfer & Co	Pour une commune sans OGM	27.02	Réponse Muni le 24.04.17
Postulat	Laurence Müller-Achtari & Co	Pour une prise en charge coordonnée et harmonisée des déchets dans les quartiers du Bugnon (Le Mont) et de celui de Maillefer (Lausanne)	26.06	En cours de traitement
Postulat	Marc Maillard & Co	Pour une mobilité innovante dans la zone d'activité d'En Budron	26.06	En cours de traitement
Postulat	Entente Montaine	Développement de la communication digitale au Mont-sur-Lausanne	25.08	En cours de traitement
Postulat	Entente Montaine	Pour une mobilité acceptable depuis les zones périphériques de notre Commune vers les lignes des transports publics 8, 60, 22 et 23	25.08	En cours de traitement
Postulat	Parti Socialiste	Subventionnement communal de l'accueil préscolaire - Subvention aux parents	28.08	En cours de traitement
Interpellation	Christophe Blanc	Etat des lieux du réseau piétonnier communal	10.10	Réponse Muni le 11.12.17
Postulat	Jean-Marie Urfer et Sébastien Gremion	Pour une politique de récolte des déchets verts encore plus cohérente	06.11	En cours de traitement
Interpellation	Mont citoyen Francine Etter	Grand-Mont: Pour un quartier ouvert	06.11	Réponse Muni le 06.11.17
Interpellation	Mont citoyen	Ressourcerie à la déchèterie communale	06.11	Réponse Muni le 06.11.17
Interpellation	Mont citoyen	Pour un soutien à l'achat de vélos électriques	11.12	Réponse Muni le 11.12.17

Les groupes politiques composant le Conseil communal représentent de fait en bonne partie les aspirations de la population montaine et en particulier des nouveaux habitants demandeurs de prestations de qualité, parfois déjà existantes, parfois nouvelles. Ces demandes parviennent à la Municipalité tantôt par le biais de pétitions, tantôt par des interventions au Conseil communal comme en témoigne la liste ci-dessus. Cela a bien évidemment des répercussions sur le travail de la Municipalité et des services de l'administration afin de répondre au mieux à toutes ces sollicitations dans les délais et la forme que nous impose le cadre réglementaire.

Rappelons toutefois que le droit d'initiative des membres du Conseil communal et le droit de pétition dont dispose la population ne doivent pas faire perdre de vue la possibilité d'intervention directe auprès des

municipaux ou responsables de dossiers susceptibles d'agir, si c'est opportun, à moindre coût et de manière tout aussi efficace.

NATURALISATIONS

La procédure de naturalisation est gérée au niveau communal par le Secrétariat municipal, en collaboration avec la Police administrative qui est chargée des enquêtes administratives. Le municipal en charge du dicastère Population, sécurité et affaires sociales, M. Jacques Marchand, préside la Commission des naturalisations composée depuis le 1^{er} juillet 2016 de M. Olivier Maggioni, M^{me} Ariane Annen Devaud, M^{me} Eliane Parolini-Sutter, M. Aydin Durmaz et M. Samy Sari Savas. Pour les procédures ordinaires selon art. 8 de la loi sur le droit de cité vaudois (LDCV), la Commission, en plus du rapport administratif effectué par la Police administrative, procède à l'audition des candidats afin de juger

de leur intégration et de leur niveau de langue. Elle a la possibilité de convoquer une nouvelle fois un candidat si sa prestation lors de la première audition n'est pas jugée suffisante. La Commission préavise ensuite à l'attention de la Municipalité, qui rend une décision au niveau communal. Si celle-ci est positive, elle est ensuite transmise au Canton puis à la Confédération pour la suite de la procédure. Pour une naturalisation ordinaire, la durée de la procédure peut avoisiner deux ans et demi.

En 2017, la Commission s'est réunie à sept reprises et a auditionné 52 candidats (42 en 2016). Ce sont 46 adultes et 18 mineurs (39 adultes et 16 mineurs en 2016) qui ont obtenu la bourgeoisie du Mont-sur-Lausanne, selon la répartition suivante :

- Art. 8 LDCV – naturalisation ordinaire : 33 adultes et 12 mineurs ;
- Art. 22 LDCV – naturalisation cantonale facilitée pour les jeunes étrangers de la 2^e génération : 2 adultes et 6 mineurs ;
- Art. 25 LDCV – naturalisation cantonale facilitée pour les étrangers nés en Suisse : 11 adultes.

A ces chiffres, il faut ajouter les 16 autres résidents montains qui ont obtenu la nationalité suisse, mais la bourgeoisie d'une autre commune, par voie de la naturalisation ordinaire (art. 8 LDCV) ou facilitée (art. 22 et 25 LDCV ; art 27 de la loi sur la nationalité (LN)), ceci en raison d'un déménagement en cours de procédure, d'une demande motivée à acquérir la bourgeoisie d'une autre commune ou du fait de l'acquisition de la bourgeoisie du conjoint dans le cas de la naturalisation facilitée selon l'art. 27 LN.

Ajoutons encore qu'au cours de l'année écoulée, 87 demandes de naturalisation ont été déposées à l'administration communale (41 en 2016), qui seront traitées jusqu'au terme de la procédure selon l'ancien droit appliqué jusqu'au 31 décembre 2017. Comme attendu, cette augmentation s'explique en grande partie par la modification de la loi sur la nationalité entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, qui durcit quelque peu les conditions d'accès au passeport suisse puisqu'à compter de cette date, seuls les titulaires d'un permis C pourront en faire la demande. A noter que la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois n'a quant à elle été adoptée par le Grand Conseil qu'en date du 19 décembre 2017, ce qui a laissé très peu de temps au Service cantonal de la population et aux communes pour organiser le passage au nouveau cadre réglementaire.

CARTES JOURNALIÈRES COMMUNE CFF

La Commune du Mont-sur-Lausanne propose à sa population des abonnements CFF « Carte journalière Commune », valables pour une période d'une année. Dans un premier temps, ce sont deux abonnements qui étaient acquis par la Commune. Compte tenu du bon accueil réservé à cette offre, depuis 2015, la Municipalité a souhaité élargir la prestation et dispose à présent de quatre abonnements. Les cartes journalières sont proposées uniquement aux habitantes et habitants du Mont-sur-Lausanne pour un prix de CHF 40.–. A noter que ce prix de vente ne prend pas en compte le travail de gestion et de vente des cartes à nos guichets. Il s'agit d'une prestation à notre population.

Pour l'année civile 2017, on compte 1'342 cartes vendues et 118 invendues, soit 92% de ventes. En 2016, pour la même période, le taux était de 79%. Au vu de ce succès, la Municipalité a d'ores et déjà décidé d'acquérir un cinquième abonnement en 2018.

Au niveau des comptes, la prestation « Carte journalière Commune » est comptabilisée dans le groupe 182 Transports publics (compte 182.3663.00 pour l'achat des abonnements aux CFF et 182.4653.00 pour les recettes des ventes).

ARCHIVES

La loi sur l'archivage impose certaines obligations auxquelles ne nous pouvons nous soustraire. La Municipalité considère donc la question de l'archivage comme étant de la plus haute importance et a décidé, depuis plusieurs années déjà, d'y consacrer les moyens nécessaires. Il s'agissait alors de résorber le retard accumulé et d'agir efficacement dans ce domaine. Pour rappel, la Commune dispose à présent d'un local d'archives intermédiaires à la route de Lausanne 16, dans le bâtiment communal, et d'un local d'archives historiques au Collège du Mottier. Ces locaux, sécurisés et protégés du feu et de l'eau, permettent un stockage rationnel et efficace des documents. Ces mesures ont été accompagnées de la mise en place d'un nouveau plan de classement.

Une société spécialisée (mandataire) nous apporte son expertise notamment pour le tri du matériel selon le calendrier de conservation des archives cantonales vaudoises (ACV), l'établissement de l'inventaire, l'installation des données sur un serveur en consultation par notre administration, le suivi du dépôt du matériel et son référencement et les travaux de mise à jour dans l'année pour le transfert de la phase d'archivage intermédiaire à l'archivage historique.

Afin de permettre une consultation rapide d'actes d'importance, il a été procédé à la numérisation des éléments suivants :

- Procès-verbaux de la Municipalité de 1948 à 2012
- Tous les numéros du journal communal Aux 4 Coins du Mont
- Toute la correspondance de la Municipalité de 2000 à 2016
- Procès-verbaux de l'ancienne Commission Aménagement et Travaux (CAT) de 1989 à 2015

Tous ces documents sont accessibles aux collaborateurs (par niveau d'autorisation, selon la législation) en lecture en pdf/a. Ils représentent un important outil facilitant le travail de recherche de l'administration. D'autres numérisations essentielles sont en cours d'examen.

A ces travaux s'est ajouté, courant 2017, un recensement exhaustif des actes perpétuels (conventions, actes notariés, contrats, etc.) de la Municipalité, représentant près de 500 pièces, qui ont été lues, référencées et numérisées et dont les originaux sont stockés au Secrétariat municipal.

Avec le soutien de notre mandataire et de notre archiviste, le personnel communal a été formé à la procédure d'archivage. Un collaborateur par service a particulièrement été désigné comme « répondant archive » et s'assure du respect des procédures pour son service.

Au niveau financier, les coûts pour la mise à niveau de nos archives ont été intégrés aux budgets de fonctionnement annuels. Dès 2019, seule subsistera la prestation annuelle de notre mandataire pour un montant d'environ CHF 3'000.–.

La Commune du Mont-sur-Lausanne dispose ainsi d'un dispositif archivistique de qualité sur lequel s'appuyer pour répondre à un des objectifs du programme de législature auquel nous allons nous atteler prochainement, à savoir la mise en place d'une gestion électronique des documents (GED) pour l'ensemble de l'administration communale.

SERVICE DES FINANCES

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

CHEF DE SERVICE:

M. Laurent Vial

Le Service des finances (SEFI) est responsable de la gestion comptable et financière et exécute la politique financière définie par la Municipalité et approuvée par le Conseil communal. Il établit également la comptabilité d'autres institutions: SDIS La Mèbre, Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL), Fonds André Serment et gère diverses activités parallèles, notamment celles liées à l'Etablissement scolaire, aux activités parascolaires et au subventionnement des garderies. Le Service des finances entretient les relations avec les autorités fiscales cantonales et fédérales.

ACTIVITÉS

BOUCLEMENT DES COMPTES 2016 (PRÉAVIS N°05/2017)

Les comptes de l'exercice 2016 se soldent par un résultat opérationnel excédentaire de CHF 4'277'805.59. L'excédent de revenus, après prise en considération du décompte final 2015 des transports publics (réseau urbain), de la péréquation, de la nouvelle organisation policière et de la facture sociale est de CHF 4'277'711.59. Ce résultat présente un écart positif de CHF 3'375'188.59 par rapport au budget 2016 qui prévoyait un excédent de revenus de CHF 902'523.–.

Des recettes fiscales plus élevées que prévu

En 2016, les recettes fiscales ont été sensiblement plus élevées qu'attendu. Elles sont supérieures de CHF 2.76 millions aux prévisions budgétaires. Cet écart est principalement lié à l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques (+CHF 1,13 millions), l'impôt à la source et l'impôt spécial étrangers (+CHF 0.67 million) et surtout à l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales (+CHF 0,96 million).

Des charges maîtrisées

La Municipalité constate avec satisfaction que les charges, dont le montant total épuré est inférieur de 2.22% par rapport au budget, peuvent être considérées comme bien maîtrisées. L'excellent niveau d'autofinancement a permis à la Commune de rembourser des emprunts à hauteur de CHF 6 millions et de financer par ses propres fonds l'intégralité des dépenses d'investissements réalisés en 2016.

Ces différents éléments sont développés dans le cadre du préavis N°05/2017 comptes communaux 2016, adopté par la Municipalité le 3 avril 2017.

ARRÊTÉ D'IMPOSITION 2018 (PRÉAVIS N°08/2017)

L'arrêté d'imposition est l'occasion pour le Service des finances et la Municipalité de mettre à jour la planification financière et le plan des investissements. C'est également l'occasion de partager leur analyse sur la situation démographique et économique de la Commune, ainsi que l'évolution planifiée des finances communales. Son analyse a été développée dans le cadre du préavis N° 08/2017, adopté par la Municipalité le 10 juillet 2017. Dans l'ensemble, les finances communales sont saines et bien gérées.

Néanmoins, le poids des investissements sur les budgets de fonctionnement ira en augmentation ces prochaines années, en lien avec un effort d'investissement marqué. En termes conjoncturels, certains éléments externes auront des impacts marqués sur les finances communales. Il est possible de citer la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), dont les contours sont désormais connus et qui devrait entrer en vigueur en 2019, ou encore la réforme de la péréquation intercommunale. Malgré cela, les perspectives économiques pour 2018 s'annoncent relativement favorables, ce qui a encouragé la Municipalité à ne pas modifier la fiscalité pour l'année 2018 et de proposer au Conseil communal la reconduction du taux de l'impôt communal à 75% de l'impôt cantonal de base.

BUDGET 2018 (PRÉAVIS N°14/2017)

Le budget 2018 présente un excédent de charges de CHF 283'823.–. Ce résultat dégage toutefois une marge d'autofinancement positive de CHF 4'190'089.–. Cette dernière vise, conformément à la politique de la Municipalité, à autofinancer le plus possible nos investissements prévus en 2018. Les prévisions d'emprunt sont de CHF 24 millions, ce qui porterait notre dette de CHF 46 millions au 30 septembre 2017 à CHF 70 millions fin 2018.

Les années 2011 à 2017 ont été marquées par la montée en puissance des investissements consentis par notre Commune, afin d'adapter les infrastructures à la progression de la population. L'année 2018 s'inscrit dans la continuité, avec la finalisation de projets importants (construction du Collège du Rionzi, rénovation du Centre sportif du Mottier E et F, construction d'un terrain de football et multisport synthétiques au Châtaignier). Les investissements budgétisés pour un montant total de CHF 28 millions sont donc à nouveau conséquents. Cependant, l'état de notre dette et notre marge d'autofinancement prévisionnelle indiquent que ces investissements peuvent être financés en restant dans le cadre des limites de notre plafond d'endettement actuel de 100 millions et d'un taux d'imposition communal maintenu à 75%. Le budget a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 11 décembre 2017.

HARMONISATION DU TRAFIC DES PAIEMENTS (ISO 20022)

L'harmonisation du trafic des paiements en Suisse (TP) selon la norme ISO 20022 est le plus grand projet d'infrastructure financier depuis trente ans. L'objectif de cette norme est une harmonisation, à l'échelle mondiale, de l'échange électronique de données, afin de permettre un degré d'automatisation plus élevé des processus de paiement. D'une part, les encaissements BVR ne sont plus fonctionnels depuis juillet 2017 chez Postfinance, les virements DTA ne seront plus reconnus à partir de la mi-2018 et d'autre part, dès janvier 2019, le nouveau bulletin de versement avec code QR (voir illustration ci-contre) remplacera les sept bulletins de versement actuels, qui ne seront plus valables à partir de 2021. Le code QR contiendra toutes les informations nécessaires. Enfin, le numéro IBAN (International Bank Account Number) se substituera comme nouveau standard aux différents formats de numéro de compte existant actuellement. Si les nouvelles applications de gestion informatique sont prévues pour fonctionner avec la norme ISO 20022, la migration étant planifiée pour avril 2018, nous avons dû effectuer quelques adaptations sur le logiciel actuel afin de pouvoir continuer à procéder aux encaissements des paiements BVR (bulletin de versement avec numéro de référence).

REMPLACEMENT DES APPLICATIONS DE GESTION INFORMATIQUE

Les services de l'administration utilisent depuis 1996 le logiciel de gestion communale Larix. Suite à l'annonce de la société Epsilon Software Assistance SA de ne plus supporter la mise à jour du système à partir de 2018, il était donc nécessaire de le remplacer, ce qui a fait l'objet du préavis N°01/2017. Le choix du nouveau logiciel s'est porté sur l'application communal.ch, développée par la société Ofisa SA. Sa mise en production a été planifiée au 1^{er} avril 2018. Conformément au programme de mise en œuvre, le Service des finances a déjà effectué certaines tâches en amont de la première extraction des données, telles que le nettoyage, la mise à jour et la vérification de la cohérence des bases de données ainsi que le paramétrage de certaines configurations techniques. Un travail conséquent de conversion du plan de comptes a également été réalisé, ceci pour les quatre comptabilités gérées par le service, soit la Commune, le SDIS, le SDNL et le Fonds André Serment.

SERVICE INFORMATIQUE

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

CHEF DE SERVICE :

M. Laurent Vial

Le Service informatique (SINF) a pour mission de fournir aux utilisateurs des outils informatiques performants leur permettant de réaliser leur travail de la manière la plus efficace possible et de répondre au mieux aux besoins des habitants. Le service a assuré, en étroite collaboration avec la Société Prodata et dans la continuité des années précédentes, la maintenance des outils informatiques communaux, tant au niveau applicatif que sécuritaire. Avec pour objectif d'assurer des prestations répondant à des critères de performance et de qualité en lien avec



les besoins de l'administration. Sans omettre les critères sécuritaires exigeants, l'informatique poursuit son ascension vers une infrastructure performante tout en conservant sa convivialité essentielle pour tout utilisateur.

ACTIVITÉS

ETAT DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES

- 43 PC fixes et 10 portables;
- 3 serveurs, 4 Switch DHCP et 3 firewalls;
- 2 nas de sauvegarde;
- 10 bornes d'accès wifi;
- 7 imprimantes multifonctions réseau;
- 5 imprimantes individuelles;
- 1 plotter (impression jusqu'au format A0);
- 2 scanners de documents;
- 5 beamers;
- 1 fax;
- 10 téléphones portables;
- 15 applications et logiciels bureautiques.

EVOLUTION DU MATÉRIEL ET DES APPLICATIONS

- remplacement de 22 postes informatiques collaborateurs, d'un poste fixe à la salle du Conseil communal ainsi que d'un portable au secrétariat du Conseil;
- mise en place de la nouvelle version du système de gestion du temps;

- installation d'un système de gestion avec caisse enregistreuse au réfectoire scolaire;
- mise à niveau de l'infrastructure pour l'installation des machines virtuelles Nest et Abacus (nouveaux logiciels de gestion communale);
- installation et paramétrage d'Abacus salaires pour mise en production au 01.01.2018;
- extension de l'espace sur serveur pour stockage des sauvegardes.

INTERVENTIONS SUITE À DES PANNES MATÉRIELLES

- remplacement de la timbreuse du Collège des Martines;
- remplacement du routeur de connexion réseau pour la timbreuse du Mottier B;
- remplacement du routeur de connexion réseau au Complexe de Manloud.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

CHEFFE DE SERVICE :

M^{me} Florence Romanzini

Le Service des ressources humaines (SERH) a pour mission de garantir un cadre de travail favorable à chacun des 83 collaborateurs qui assurent au quotidien le bon fonctionnement de la Commune. Il a pour mission de satisfaire la volonté de la Municipalité d'être un employeur de bonne renommée qui assume ses responsabilités sociales envers ses collaborateurs, ses partenaires sociaux et la communauté.

L'ANNÉE 2017 EN BREF

L'année 2017 est la deuxième année d'activité du Service des ressources humaines. Les tâches du service se sont étoffées avec la reprise de la gestion des salaires, la mise en place du nouveau règlement du personnel, l'installation du nouveau système de timbrage Mobatime, le suivi actif des collaborateurs et la préparation à l'implémentation d'un nouveau système informatique pour la gestion des salaires.

NOUVEAU RÈGLEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL

Le nouveau règlement du personnel est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Les principales modifications sont le passage de 42h30 à 41h30 par semaine, le nouveau système salarial introduisant un salaire au mérite et l'introduction du congé paternité de 20 jours. Deux collaborateurs ont pu bénéficier de ce nouveau congé paternité en 2017. Ce congé a été très apprécié par nos deux papas qui ont pu profiter d'être plus présents dans ces premiers moments de vie de leur enfant.

La diminution d'une heure de travail par semaine a pu être gérée par les services. En ce qui concerne le personnel auxiliaire, une adaptation du taux d'activité a été nécessaire afin de ne pas péjorer la prestation horaire, notamment pour les agents d'exploitation s'occupant du nettoyage des classes scolaires.

L'introduction du nouveau système salarial s'est très bien déroulée. Chaque collaborateur a été informé de sa position dans la courbe salariale et de ses possibilités d'évolution. Pour la fin 2017, nous avons attribué 0.5% de la masse salariale pour des augmentations et 0.5% pour des primes. Ce système a permis aux chefs de service de pouvoir remercier les collaborateurs ayant fourni une prestation au-dessus de la moyenne et, pour les collaborateurs en-dessus des courbes de tendance, le système de primes offre une reconnaissance ainsi qu'une motivation supplémentaire à défaut d'une augmentation salariale.

SUIVI DES COLLABORATEURS

Après une première année de fonctionnement, la responsable des ressources humaines a su, de par sa volonté d'offrir à chacun une écoute et un soutien, gagner la confiance des collaborateurs. Le Service des ressources humaines est également à disposition notamment pour fournir un appui administratif pour les collaborateurs peu à l'aise avec certaines démarches ou orienter ces derniers dans leur avenir professionnel ou encore dans le choix d'une formation. Nous sommes une administration à taille humaine et la volonté du service est de garder le lien avec chacun.

A noter que le taux de satisfaction des collaborateurs dans leur poste s'élève à 93% à fin 2017. Ce taux ressort des entretiens de collaboration dans lequel une rubrique est réservée à cet effet.

APPRENTIS

A la rentrée scolaire 2017, nous avons accueilli deux apprentis de première année au sein de l'administration communale, à savoir un apprenti agent d'exploitation et un apprenti employé de commerce. L'apprenti agent d'exploitation effectue un tournus dans les différents bâtiments communaux et il est suivi par M. Valter Spinazza, adjoint au chef de service des bâtiments. L'apprenti employé de commerce est suivi par M^{me} Florence Romanzini, cheffe du Service des ressources humaines. Il effectue sa première année au Secrétariat municipal avec M^{me} Josika Freymond. Il passera ensuite au Service des finances puis au Service de la population. Le suivi de cet apprenti est intense puisque la Municipalité a décidé de donner la chance à un jeune résidant sur la commune du Mont-sur-Lausanne qui souffre d'un handicap visuel. Un réseau a été mis en place entre l'office AI, l'école professionnelle, le centre pédagogique pour handicapés de la vue et la fondation Mode d'emploi. Des contacts réguliers avec les différents interlocuteurs nous permettent d'offrir toutes les chances à ce jeune très motivé pour l'accompagner à la réussite de sa formation.

DIVERS

A l'instar des années précédentes, le vaccin contre la grippe a été offert à tous les collaborateurs intéressés. Ce sont 11 collaborateurs qui se sont fait vacciner le 3 novembre 2017 lors de la journée nationale de vaccination contre la grippe.

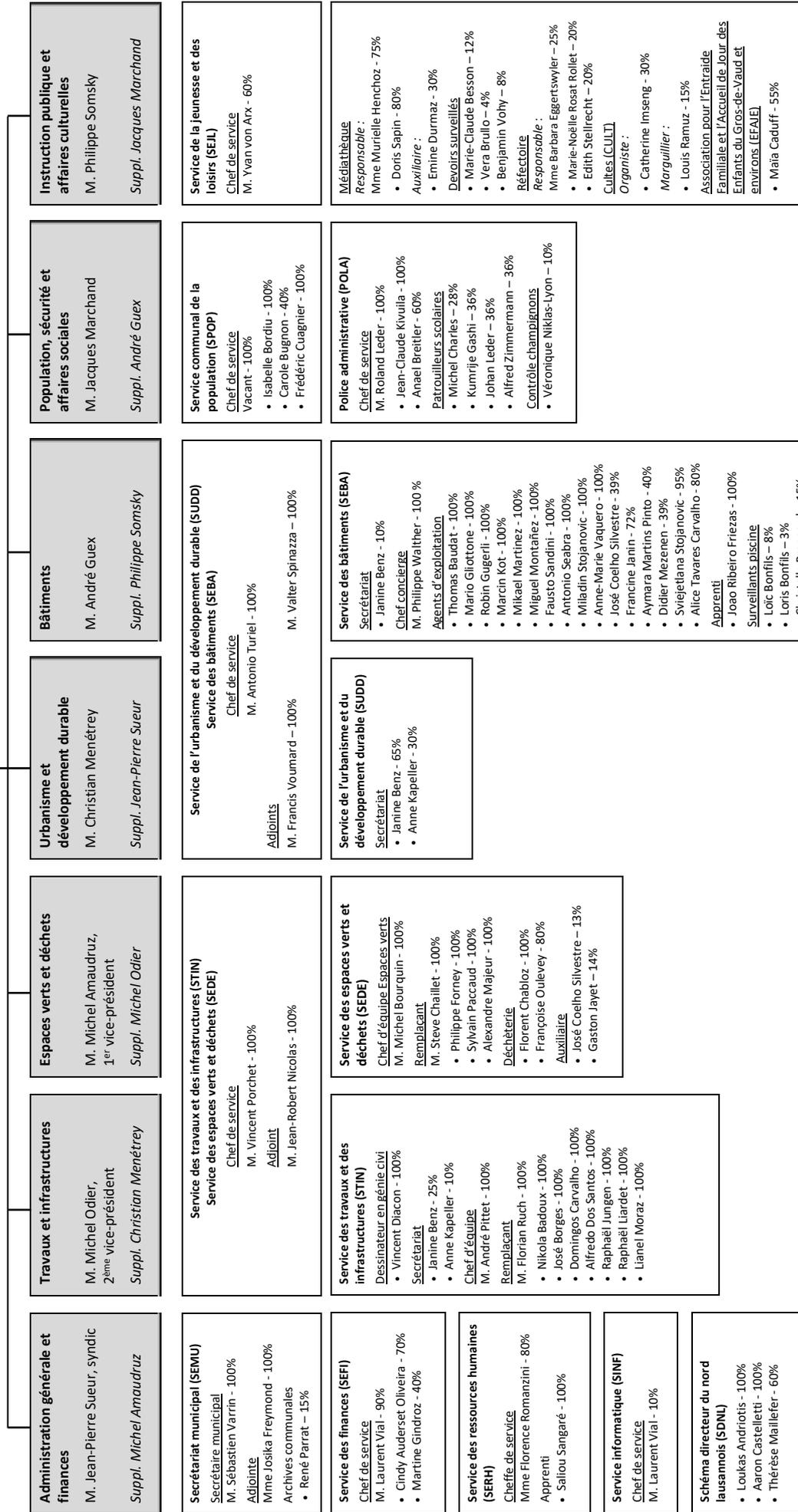
Cette année, un congé non payé de cinq mois a été accordé à une collaboratrice de la médiathèque désireuse d'entreprendre un périple à vélo.

SORTIE DU PERSONNEL

Le 14 septembre, le personnel communal s'est rendu dans le Jura pour une présentation et une visite du musée « l'Arche de Noé » à Vicques. La journée s'est poursuivie avec un repas au restaurant « Le Vorbourg » à Delémont. L'administration était fermée au public afin de permettre à tous d'y participer. Cinquante-quatre collaborateurs ont pris part à cette sortie.



Organigramme Administration Communale Le Mont-sur-Lausanne Etat au 31.12.2017



¹ Selon la convention du 01.01.2008, la Commune du Mont-sur-Lausanne a été désignée « Commune boursière » pour le Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL). Dès lors, dans le cadre de la gestion financière de ce projet, le personnel est engagé par notre Commune.
² Afin de respecter les exigences de la LAJE (voir chapitre Sécurité sociale), Mme Maia Caduff, coordinatrice chargée des communes de Breigny, Cugy, Froideville, Le Mont et Morrens, est engagée à 50% depuis le 1^{er} septembre 2008 par notre Commune qui refacture la totalité des charges salariales liées à cette personne au réseau EFAJE.

PERSONNEL COMMUNAL AU 31 DÉCEMBRE 2017

Les collaborateurs engagés pour des durées déterminées, en remplacement de collaborateurs absents pour des durées moyennes à longues, ne sont pas pris en compte dans l'effectif ci-dessous.

Nombre de collaborateurs avec contrat fixe à durée indéterminée: **62 (soit 55.30 ETP)**

Nombre de collaborateurs avec contrat à l'heure: **18 (soit 3.57 ETP)**

Nombre d'apprentis: **2 (soit 2.00 ETP)**

Nombre total de collaborateurs: **82 (soit 58.87 ETP)**

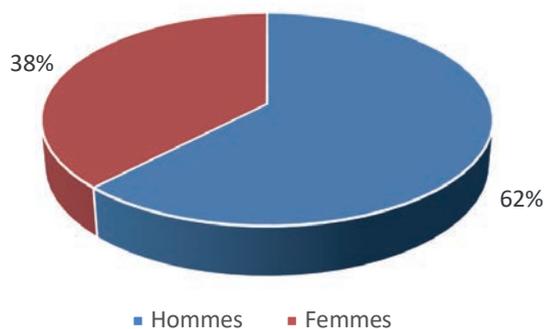
Poste vacant au 31.12.2017: **1 (soit 1 ETP)**

Départs en 2017: **7**

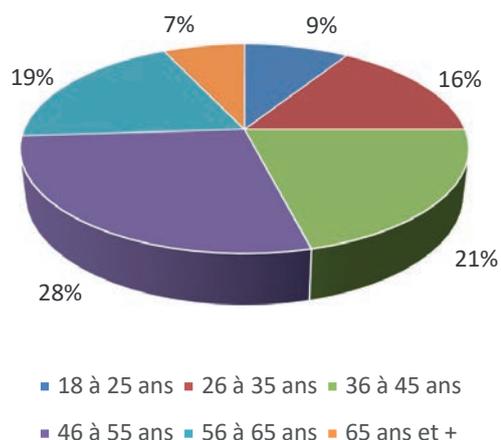
Arrivées en 2017: **12**

Durée moyenne d'engagement: **9.15 ans**

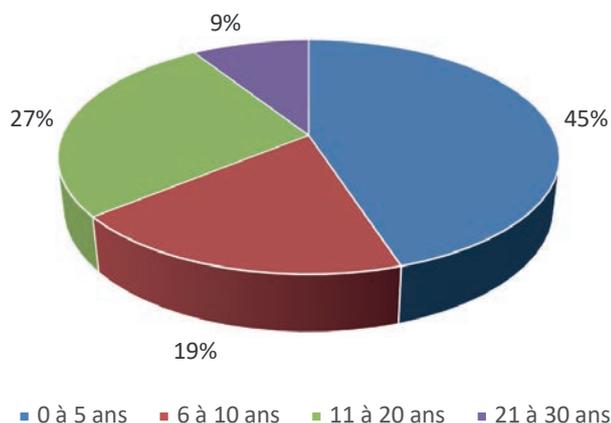
RÉPARTITION PAR GENRE



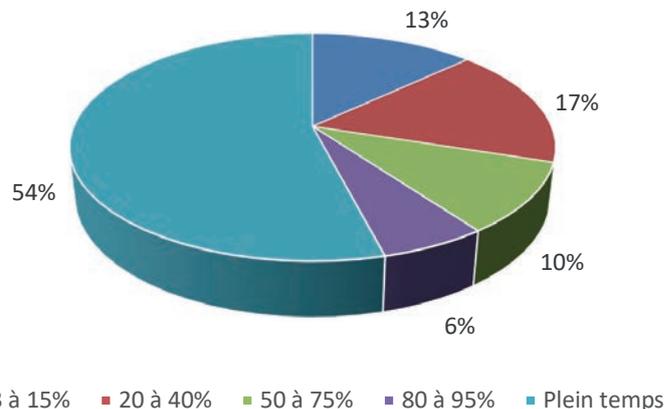
RÉPARTITION PAR ÂGE



RÉPARTITION PAR ANCIENNETÉ



RÉPARTITION PAR TAUX D'OCCUPATION



Municipal : M. Michel Odier

SERVICE DES TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

CHEF DE SERVICE:

M. Vincent Porchet

ADJOINT:

M. Jean-Robert Nicolas

Le Service des travaux et infrastructures (STIN) s'attèle à des tâches de planification, de construction, de surveillance et de maintenance d'une part importante et de nature variée du patrimoine communal. Ses attributions s'étendent aux voies de circulation, aux collecteurs ainsi qu'aux ruisseaux qui leur sont associés, à l'éclairage public, au parc de véhicules et machines nécessaires aux travaux d'entretien. Les échanges, la coordination des travaux et les contacts avec les Services industriels de la Ville de Lausanne et les autres services propriétaires de réseaux font également partie des fonctions attribuées au service.

EQUIPE ADMINISTRATIVE

En étroite collaboration avec le municipal en charge de ce dicastère, le chef de service a pour principales tâches la gestion globale du service en matière de planification, d'organisation et de supervision. Il gère aussi les relations avec la Municipalité. Il participe à de nombreuses séances de planification à l'échelle tant communale que régionale, en collaboration avec les autres services de l'administration (Urbanisme et développement durable, Espaces verts et déchets, Police, Bâtiments) ainsi qu'avec différents services de l'Etat, voire avec les communes voisines. En plus de la gestion du personnel du service (Service technique, équipe Voirie, secrétariat), M. Vincent Porchet est également en charge de la gestion financière du service (élaboration et suivi des budgets, plan d'investissements, suivi des comptes, vérification des factures).

M. Jean-Robert Nicolas, adjoint au Chef de service, collabore à la bonne marche du service et assure avec M. Porchet la coordination des différentes tâches attribuées à ce dicastère. Il a comme principales tâches la gestion et le suivi des chantiers sur le territoire communal et participe activement aux séances de coordination avec les services externes. Selon l'importance et le contexte des projets, il se charge directement de la direction des travaux ou fait appel à des mandataires externes.

En collaboration avec le chef de service et le secrétariat, il assure le service à la population et répond aux demandes croissantes de renseignements ou d'interventions venant de la part tant des habitants de la commune que de bureaux techniques externes.

Engagé dès le 1^{er} décembre 2016, M. Vincent Diacon, dessinateur, est venu renforcer le service et apporte

un important appui technique. Il permet également de mieux répondre aux attentes des autres services communaux en matière informatique (dessin, élaboration de projets, cadastre, etc.).

M^{me} Janine Benz, assistante administrative, est occupée à 35% aux tâches du Service des travaux et infrastructures. Cet appui administratif supplémentaire permet aux collaborateurs « techniques » du service de consacrer plus de temps au développement de projets.

En décembre 2016, le secrétariat technique (Travaux et infrastructures, Urbanisme et développement durable, Bâtiments, Espaces verts et déchets) a été renforcé par un poste supplémentaire à 40%.

EQUIPE DE VOIRIE

L'équipe Voirie est rattachée au Service des travaux et infrastructures. Elle a pour principale mission l'entretien et le nettoyage du domaine public. L'hiver, avec l'appui de l'équipe Espaces verts, elle est responsable du déneigement de quelque 45km de route et 35km de trottoir. Elle est engagée à cet effet dès 3h00 et ce jusqu'à 20h00, avec une garde assurée de début novembre à fin mars.

Début janvier 2017, comme à fin 2016, l'effectif de base de l'équipe de voirie est de neuf employés. M. André Pittet assure la fonction de chef d'équipe. Le poste de remplaçant du chef d'équipe est assuré par M. Florian Ruch.

Sur la base de rapports journaliers individuels, le chef d'équipe procède à la ventilation des prestations effectuées. Celle-ci est résumée dans le tableau à la page suivante :

	2013	2014	2015	2016	2017
Entretien ruisseaux et collecteurs	9.0%	10.4%	7.5%	9.6%	10.0%
Entretien bâtiments	3.3%	3.8%	4.3%	4.4%	5.4%
Elimination déchets	4.6%	4.9%	6.3%	7.1%	5.0%
Nettoyage domaine public	15.8%	15.4%	14.1%	15.8%	16.1%
Entretien cimetière, inhumations	0.6%	1.8%	2.0%	1.1%	0.8%
Entretien parcs et promenades	1.7%	1.9%	1.3%	2.7%	1.7%
Signalisation routière	0.9%	1.0%	1.5%	1.4%	1.2%
Entretien véhicules	5.6%	7.3%	6.7%	6.4%	5.4%
Déneigement, yc trav. préparatoires	29.0%	17.4%	28.8%	21.1%	27.0%
Prestations pour manifestations	5.4%	2.8%	2.9%	2.8%	4.2%
Entretien domaines	3.9%	4.6%	3.2%	2.2%	1.7%
Entretien routes	20.2%	28.7%	21.3%	25.4%	21.5%
TOTAL	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Heures effectives de travail	14'595.00	15'193.50	16'321.00	16'939.50	16'936.25
Heures théoriques emploi	18'582.00	19'384.25	18'390.50	19'376.50	19'464.25
Solde heures suppl. au 31 décembre	849.50	488.25	521.50	246.75	924.25

La différence entre les heures théoriques et les heures effectives de travail comprend tous les congés (militaire, protection civile, maladie, accidents, etc.) ainsi que les heures supplémentaires à reprendre en congés, qui courent d'une année sur l'autre.

Compte tenu des grands froids de la fin d'année, le solde d'heures supplémentaires à fin décembre est sensiblement supérieur à celui des autres années. Plus de la moitié des 4'575 heures consacrées au service hivernal en 2017 ont toutefois été effectuées en début d'année. Elles englobent également les travaux préparatoires d'avant saison et de repliement d'après saison (pose des pare-neige, de jalons, préparation des véhicules, etc.).

L'augmentation des incivilités, déjà constatée depuis l'introduction du nouveau règlement sur les déchets en janvier 2013, s'est encore amplifiée cette année. En 2017, ce sont près de 1'000 heures qui ont été consacrées à l'élimination des déchets, essentiellement au nettoyage quotidien des alentours des écopoints et particulièrement celui du terminus tl du Grand-Mont. Une petite partie de ces heures ont aussi été effectuées lors de remplacements occasionnels à la déchèterie de Manlout pendant les absences des responsables.

Indépendamment de ces quelques particularités, le tableau de répartition des travaux de l'équipe de voirie montre une certaine stabilité dans la répartition des diverses tâches qui lui sont confiées et il est bien représentatif de celles-ci.

On rappelle le grand nombre de prestations accessoires auxquelles cette même équipe contribue. Cette multiplicité ainsi que la reprise en congés des heures supplémentaires effectuées essentiellement lors du déneigement, rendent parfois délicate la planification de certaines interventions de surveillance ou de maintenance, conduisant alors à un accroissement du nombre des interventions à effectuer dans l'urgence.



Diversité des tâches effectuées par la Voirie.

VÉHICULES ET MACHINES

Le parc des principaux véhicules et engins est décrit aux pages suivantes. Ce tableau inclut l'ensemble des véhicules communaux, bien que le STIN ne gère que les véhicules attribués à la Voirie et aux Espaces verts.

Sur le compte No 430.3115 « Remplacement véhicules et machines », nous avons procédé en mars au remplacement du pick-up Toyota, en service depuis 2007, par l'achat d'un VW Caddy.

La chargeuse (trax) JCB a subi une grave avarie en début d'année. Les frais de réparations étant très élevés, il s'est avéré nécessaire d'anticiper le renouvellement de cet engin prévu en 2019 en procédant à l'achat d'un nouveau véhicule. Le choix du service et des utilisateurs s'est porté sur une chargeuse Merlo.

Les véhicules gérés par le STIN sont les suivants:



AEBI MT 750

Attribution: Voirie

Type: transporteur

Utilisation annuelle: entre 400 et 500 heures

Utilisations: déneigement, multi-bennes



MEILI VM 7000

Attribution: Voirie

Type: transporteur

Utilisation annuelle: entre 400 et 500 heures

Utilisations: déneigement, transport de charges



LINDNER UNITRAC

Attribution : Voirie

Type : transporteur

Utilisation annuelle : entre 400 et 500 heures

Utilisations : déneigement, transport de charges



VW CADDY

Attribution : Voirie

Type : automobile utilitaire

Utilisation annuelle : entre 12'000 et 15'000 km

Utilisations : déplacement (chef d'équipe), transport de matériel



NEW HOLLAND

Attribution : Voirie

Type : tracteur

Utilisation annuelle : entre 300 et 400 heures

Utilisations : déneigement, chargeur, planteuse de pieux



FIAT STRADA 1 ET 2

Attribution : Voirie

Type : petit pick-up

Utilisation annuelle : entre 12'000 et 15'000 km

Utilisations : déplacement, transport de matériel, ramassage poubelles



BUCHER CITYCAT

Attribution : Voirie

Type : balayeuse

Utilisation annuelle : entre 500 et 600 heures

Utilisations : balayage chaussées



MEILI VM 600

Attribution : Voirie

Type : porte outils

Utilisation annuelle : entre 300 et 400 heures

Utilisations : déneigement, lavage, arrosage



MERLO

Attribution: Voirie

Type: chargeuse

Utilisation annuelle: entre 300 et 400 heures

Utilisations: chargement, déchèterie, déneigement



FIAT DUCATO

Attribution: Voirie

Type: camionnette

Utilisation annuelle: entre 5'000 et 7'000 km

Utilisations: déplacement, transport de matériel



NISSAN NV 200

Attribution: Espaces verts

Type: fourgonnette

Utilisation annuelle: entre 7'500 et 10'000 km

Utilisations: déplacement, transport de matériel



ISEKI SXG 326

Attribution: Espaces verts

Type: tracteur-tondeuse

Utilisation annuelle: entre 100 et 200 heures

Utilisations: déneigement, chargement, entretien foot



JOHN DEERE 3045

Attribution: Espaces verts

Type: tracteur

Utilisation annuelle: entre 400 et 500 heures

Utilisations: déneigement, chargement, entretien foot



ISEKI SF 240

Attribution: Espaces verts

Type: tondeuse

Utilisation annuelle: entre 100 et 200 heures

Utilisations: entretien foot, déneigement

COMMUNE DU MONT-SUR-LAUSANNE - INVENTAIRE DES VEHICULES
ETAT AU 31 DECEMBRE 2017

VEHICULE		DESCRIPTIF										ACCESSOIRES													UTILISATION				SERVICE	REMARQUES
Véhicule	Type	Plaques VD...	Puiss. [CV]	Vitesse [km/h]	Poids total [kg]	Mise en service [année]	Prix d'achat [Fr]	Prix global accessoires [Fr]	lame	saieuse	trape	multibennes	asp. feuilles	enfonce-pneu	pelle retro	souffleuse	lavase	remorque	cterne	tondeuse	collec. gazon	acaricidateur	changeur frontal	Fin 2016 [h]/[km]	Fin 2017 [h]/[km]	En 2017 [h]/[km]	Rempl. prévu [année]	SERVICE	REMARQUES	
AEBI MT 750	transporter TT	7 425	156	40	7'500	2016	145'000	74'500																148	589	441	2025	Voirie		
MEILI VM 7000	petit camion	8 797	125	45	7'500	2014	156'000	57'000																1'942	2'375	433	2023	Voirie		
LINDNER Unitrac	transporter TT	4 180	98	45	7'400	2009	196'000	79'500																3'472	3'809	337	2018	Voirie		
NEW HOLLAND	tracteur 4x4	690 555	44	25	1'610	2011	57'000	57'000																2'279	2'618	339	2021	Voirie		
TOYOTA 3	pick-up 4x4	332 340	102	120	2'760	2007	47'500	3'850																131'426	138'487	7'061	2017	Voirie	remplacé en mars 2017 par VW Caddy	
VW Caddy	auto utilitaire	531 228	85	120	1'915	2017	36'000	-																0	12'632	12'632	2025	Voirie	acquis en mars 2017	
FIAT Strada 1	pick-up	531 228	85	120	1'915	2009	21'000	-																113'196	125'674	12'478	2019	Voirie		
FIAT Strada 2	pick-up	549 508	85	120	1'915	2014	17'600	-																30'402	46'725	16'323	2024	Voirie		
MEILI VM 600	porte-outils	690 554	90	40	4'200	2013	108'500	87'500																1'107	1'486	379	2025	Voirie		
BUCHER CityCat 2	balayeuse	8 698	93	0 - 45	4'500	2012	161'500	-																2'641	3'207	566	2020	Voirie	remplacé en mars 2017 par Merlo	
JCB 2	chargeuse	9 495	78	30	4'500	2007	79'500	10'500																3'597	3'708	111	2019	Voirie		
Merlo	chargeuse	9 495	75	30	4'500	2017	92'000	17'000																60	416	356	2027	Voirie	acquis en mars 2017	
KUBOTA	mini pelle	-	-	-	-	2008	15'000	-																1'708	1'766	58	2020	Voirie		
Saleuse 1	camion Baudin	-	-	-	-	2005	63'500	-																			2020	Voirie		
Saleuse 4	camion Risse	-	-	-	-	2013	60'500	-																			2025	Voirie		
Lame 5	camion Baudin	-	-	-	-	2013	28'000	-																			2025	Voirie		
Lame 6	camion Risse	-	-	-	-	2013	28'000	-																			2025	Voirie		
FIAT Ducato	camionnette	384 533	120	120	3'500	2010	63'500	-																55'551	63'990	7'839	2020	Espaces verts		
NISSAN NV 200	fourgonnette	36 483	86	120	2'000	2010	24'000	4'000																42'209	48'012	5'803	2020	Espaces verts		
JOHN DEERE 3045	tracteur 4x4	690 557	44	30	1'700	2015	44'500	40'000																272	695	423	2022	Espaces verts		
ISEKI SXG 326	tracteur-tondeuse	476 507	22	16	770	2014	23'800	12'500																311	503	192	2019	Espaces verts		
ISEKI SF 240	tondeuse	690 556	24	0 - 15	1'300	2012	33'500	6'500																678	858	180	2022	Espaces verts		
SUZUKI Gr. Vitara	jeep 4x4	15 928	129	120	2'070	2008	36'000	-																125'442	131'755	6'313	2018	Police adm.	remplacé en juin 2017 par Toyota PAV4	
TOYOTA RAV4	hybrid 4x4	15 928	155	120	2'270	2017	41'200	-																0	9'397	9'397	2027	Police adm.	acquis en juin 2017	
NISSAN	fourgon	367 786	82	120	2'700	2005	42'500	-																47'605	53'665	6'060	2015	Bâtiments		
ISEKI TMI 3215	tracteur 4x4	573 830	24	23	918	2015	36'000	17'000																66	168	102	2025	Bâtiments		
ISEKI SXG 323	tondeuse	non imm.	22	15	700	2015	16'000	20'000																31	64	33	2025	Bâtiments		

REMARQUE: Les prix d'achat indiqués ne le sont qu'à titre indicatif. Dès lors, le présent tableau ne constitue pas un élément destiné à estimer la valeur du parc des véhicules et des MACHINES

RÉSEAU ROUTIER

Le Service des travaux et infrastructures est en charge de la planification et de la réalisation des projets routiers communaux. Il assure, le cas échéant en collaboration avec des bureaux spécialisés privés, le suivi des procédures devant aboutir à la construction de nouveaux aménagements routiers.

Le service est également responsable du maintien de la valeur du patrimoine communal, ainsi que de son entretien et son nettoyage.

ETUDES

Chemin du Rionzi, tronçon inférieur

Initiée par le Service de l'urbanisme et du développement durable en 2012, une étude prévoyait les possibilités de réaménagement et d'élargissement du chemin du Rionzi.

Un projet privé devant débuter début 2017 sur la partie inférieure de ce chemin, le Service des travaux et infrastructures a mandaté un bureau spécialisé pour élaborer le projet du tronçon situé entre le chemin de Maillefer et le chemin du Champ-du-Bois. Ce projet de création d'un trottoir a été à l'examen préalable des services de l'état du 17 février au 26 juin 2017.

Chemin du Rionzi, trottoir sous le pont de l'autoroute

Afin de sécuriser les cheminements piétons des élèves se rendant au futur Collège du Rionzi, le Service des travaux et infrastructures a étudié la possibilité d'élargir le trottoir situé sous le pont de l'autoroute au chemin du Rionzi. L'éclairage public y sera également amélioré. Finalisé à fin 2017, ce projet sera mis à l'enquête en janvier 2018.

Chemin du Rionzi, passage piétons au carrefour du chemin du Petit-Flon

Egalement dans le but de sécuriser les cheminements piétons accédant au futur Collège du Rionzi, le Service des travaux et infrastructures a étudié la création d'un passage piétons sécurisé dans le prolongement du chemin du Petit-Flon, en traversée du chemin du Rionzi. Finalisé à fin 2017, ce projet sera envoyé à l'examen préalable des services de l'Etat au début de l'année 2018.

Grand-Mont, zone 30 km/h

Suite à une étude pilotée par le Service de l'urbanisme et du développement durable, la Municipalité a adopté, en avril 2015, le principe de réalisation de zones à limitation de vitesse sur l'ensemble du territoire de la commune sur la base d'un rapport détaillé de spécialistes. Dans le prolongement, la Municipalité a lancé une étude test de réalisation dans le secteur du Grand-Mont. Cette étude, confiée dans un premier temps à un bureau spécialisé privé, a été reprise en interne afin d'optimiser les aménagements nécessaires à la création de cette zone modérée. Soumis à une procédure de validation, ce projet a été présenté à la Sous-Commission des Limitations de Vitesse (SCLV) le 22 juin. Fin 2017, ce dossier était toujours en cours d'analyse au Canton.

Chemin du Châtaignier, création d'un trottoir

La création d'un cheminement piétonnier éclairé, principalement en site propre, permettant de relier le trottoir existant de la route du Jorat au complexe sportif du Châtaignier a été élaboré durant l'année 2017 par le service.

Ce projet comprend également le réaménagement du carrefour du chemin de Jorattez avec la route du Jorat. Ce projet sera mis à l'enquête publique en janvier 2018.

Chemin de Maillefer, réaménagement de chaussée

Le projet de réaménagement de la chaussée du chemin de Maillefer a déjà été étudié il y a quelques années pour prévoir le prolongement de la ligne tl 3 jusqu'au cœur du quartier du Bugnon. Les constructions privées de ce quartier devant se terminer durant l'année 2018, un mandat a été donné à un bureau d'ingénieurs afin de vérifier la compatibilité des projets privés et publics. Des adaptations de faible importance ont été apportées à notre projet. Durant l'automne, des contacts ont eu lieu entre la commune du Mont, la Municipalité de Lausanne et les tl afin de redéfinir la planification du prolongement de la ligne 3.

TRAVAUX

Réfection de chaussées

Débutés en 2016, les travaux lourds de réfection de chaussée ont été finalisés durant l'année 2017 au chemin de Longeraie. Ces travaux ont consisté au renforcement des bords de chaussées et des zones altérées. Des travaux similaires ont été réalisés au chemin de Jorattez et au chemin de la Naz.

A la route de Lausanne, les pavés situés sur la partie franchissable du giratoire du chemin du Verger étaient gravement endommagés, notamment à cause du trafic poids-lourd et du passage des transports publics. Durant l'été, la pose de bordures granit franchissables a été entreprise afin de consolider ces aménagements.

Durant les vacances scolaires estivales, un nouveau tapis bitumineux a été posé sur l'entier de la route de la Blécherette, après rabotage du revêtement existant défectueux. Les bordures défectueuses ont également été remplacées. Une correction doit encore être entreprise au débouché du chemin de la Croix. L'analyse est en cours.

Profitant des travaux d'aménagement entrepris par le Service des bâtiments sur l'aire de dépose située au chemin du Mottier, entre le collège et le parking de Crétaison, le trottoir longeant la route de Lausanne a été réfectionné sur ce tronçon durant le même chantier.

Différents travaux courants de réfection de chaussée (pontages de fissures, changements de bordures), ont également été soit réalisés par l'équipe Voirie, soit confiés à des entreprises privées de la commune.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le Service des travaux et infrastructures est en charge de la planification et du développement du réseau communal d'éclairage public. En collaboration avec le Service de l'Eclairage Public de la Ville de Lausanne (SEL), il assure l'entretien de plus de 1'000 points lumineux sis sur le territoire communal, tant sur le domaine public que sur les parcelles privées (cheminements publics) dans les plans de quartier (990 luminaires sur mât ou sur console et 69 bornes lumineuses). Il s'efforce d'améliorer l'efficacité énergétique de ces luminaires en privilégiant l'installation de luminaires LED. A fin 2017, la puissance totale installée était de 96'504 W.

ETUDES/TRAVAUX

Comme chaque année, les Services Electriques de Lausanne (SEL), mandatés pour l'entretien de notre réseau, sont intervenus à de nombreuses reprises afin de procéder à des réparations ponctuelles et à des changements d'ampoules. Durant l'année, plusieurs actes de vandalisme sur les bornes lumineuses installées le long des cheminements piétons dans les quartiers de Champs-Meunier, du Bugnon et au chemin du Mottier ont mené à une réflexion sur le renforcement des têtes lumineuses susceptibles d'être vandalisées. La solution retenue (pose d'une grille de protection et sablage du verre) a été mise en œuvre début 2017.

EVACUATION ET ÉPURATION DES EAUX

Le Service des travaux et infrastructures est en charge de la planification et de la réalisation des projets concernant le réseau des collecteurs communaux. Il assure, le cas échéant en collaboration avec des bureaux spécialisés privés, le suivi des procédures devant aboutir à la construction de nouveaux collecteurs ou ouvrages associés (bassin de rétention, etc.).

Le service est également responsable du maintien de la valeur du patrimoine communal, ainsi que de son entretien et son nettoyage.

Au service de la population montaine, il conseille et accompagne les propriétaires privés dans la réalisation de nouvelles constructions et dans les travaux de mise en conformité des réseaux privés.

PLAN GÉNÉRAL D'ÉVACUATION DES EAUX (PGEE)

Le PGEE est géré par le Service communal des travaux, avec l'appui d'un bureau externe. Adopté par la Municipalité le 3 décembre 2012 et approuvé par le Département de la Sécurité et de l'Environnement le 14 décembre 2012, il sert de base à la planification communale en matière d'assainissement et au financement correspondant.

Il faut relever que lors de son établissement, l'analyse de notre réseau avait mis en évidence certains points faibles, notamment au niveau de la capacité d'écoulement, dont le programme de réhabilitation est fortement tributaire de projets privés (plans de quartier par exemple) et dont la Commune ne maîtrise pas totalement le calendrier.

ETUDES

Nombreuses petites études sur les collecteurs

Dans le cadre du PGEE, de demandes de permis de construire ou de recherche de pollutions dans les ruisseaux communaux, le Service des travaux et infrastructures est régulièrement amené à entreprendre en urgence des investigations et études pour résoudre des problèmes ponctuels. Des mandats sont occasionnellement confiés à un bureau spécialisé, en particulier pour le contrôle du dimensionnement des collecteurs et des éventuels ouvrages de rétention.

Contrôle systématique des raccordements des biens-fonds privés

En continuité de ce qui a été entrepris à partir de 2013, un accent particulier est mis sur le contrôle systématique des raccordements des biens-fonds privés. Ces contrôles sont effectués conjointement par un bureau spécialisé et par la Voirie, en collaboration avec la direction du Service.

Station d'épuration des eaux usées (STEP)

Les eaux usées provenant de la Commune du Mont, à l'instar de celles de 16 communes de la région, sont acheminées vers la STEP de Vidy. Gérée depuis fin 2015 par la société EPURA SA, dont l'actionariat est entièrement en mains de la Commune de Lausanne, cette STEP fait l'objet d'une rénovation complète. Les communes partenaires sont régulièrement informées de l'avancement du dossier. Le municipal en charge du dicastère est particulièrement impliqué dans ce dossier en sa qualité de président de la CISTEP (commission intercommunale de la STEP de Vidy).

Durant l'année 2017, plusieurs séances se sont tenues entre les techniciens des communes raccordées à Vidy afin de redéfinir une nouvelle clé de répartition des coûts de la STEP. Une nouvelle convention sera présentée à l'approbation du Conseil communal durant le premier semestre 2018.

Station de pompage de Budron

La station de pompage (STAP) du Budron présente des signes de vieillissement exprimés par des coûts d'exploitation onéreux et un suivi intense assumé par l'exploitant. Afin de remédier à ces problèmes récurrents, une étude a été entreprise durant l'année 2017 et a abouti à la présentation du préavis 13/2017 au Conseil communal qui le 6 novembre acceptait un crédit de CHF 255'000.– pour la réalisation de ces travaux.

Réseau d'assainissement secteur Martines/Couchant/Farandole

Depuis quelques années, des problèmes récurrents d'inondation sont constatés sur les biens-fonds privés situés de part et d'autre de la route de Lausanne, en aval du secteur Martines-Couchant-Farandole. Une étude globale a été initiée durant l'année pour vérifier l'état et la capacité des conduites d'évacuation, qui devrait déboucher sur des projets de remise en état par tronçon.

Collecteur route de Lausanne

Le collecteur communal situé en aval du giratoire du chemin du Verger montre une sous-capacité constatée lors de chaque gros orage. Un avant-projet de mise en conformité de ces conduites a été étudié durant l'année par un bureau d'ingénieurs spécialisé.

TRAVAUX

Assainissement du Rionzi, entre le chemin de Maillefer et la sortie du voûtage

Des problèmes récurrents de déversement d'eaux usées, liés au système de collecte des eaux usées qui cheminait dans une cunette aménagée en paroi du voûtage, étaient observés à la sortie du voûtage du ruisseau du Rionzi. Cette pollution ayant des répercussions sur tout le cours aval du Rionzi et de la Louve jusqu'à l'ouvrage de dérivation des eaux claires situé en amont des dépôts tl de La Borde, un projet de dérivation des eaux usées a été étudié sur ce tronçon durant l'année 2015. Cette étude, finalisée début 2016, a permis à la Municipalité de présenter le préavis 02/2016 au Conseil communal, qui le 9 mai acceptait un crédit de CHF 1'290'000.– pour la réalisation de ces travaux. Le chantier a débuté fin janvier 2017, et à la fin du mois de novembre le chantier était terminé.

Collecteur route de la Blécherette

Dans le cadre du chantier de remise en état de la chaussée de la route de la Blécherette, le service a procédé à la réfection des collecteurs traversant cette chaussée en direction du chemin de la Croix.

Fontaines du Petit-Mont

Depuis le printemps, les fontaines du Petit-Mont (vers le congélateur, sur la place du Petit-Mont et au chemin du Village) se sont trouvées à sec. Des recherches, avec l'aide d'un entrepreneur de la Commune, ont permis d'identifier la conduite défectueuse et les travaux de remise en état ont été effectués durant l'été.

Travaux divers d'aménagement de collecteurs

Outre les réparations usuelles (changements de regards, interventions ponctuelles sur le réseau), et afin de compléter notre PGEE, des contrôles systématiques de conformité sont effectués chaque année.

Dans le cadre de ces contrôles, il apparaît occasionnellement que des réparations ou des mises en conformité ponctuelles doivent être rapidement effectuées. Selon l'importance de ces travaux, ces derniers sont faits par l'équipe voirie (selon disponibilité) ou confiés à des entreprises de la commune.

PLANIFICATION RÉGIONALE ET PARTICIPATION AUX PROCÉDURES LIÉES AUX PROJETS D'INFRASTRUCTURES COMMUNALES

Le développement de la Commune est lié à l'évolution de l'agglomération lausannoise. Le municipal et le chef de service sont donc appelés à suivre attentivement les dossiers traités dans le cadre du PALM et du SDNL afin de coordonner et d'intégrer ces éléments de planification dans les projets d'infrastructures communales, principalement au niveau des aménagements routiers.

Il faut également relever qu'une partie des infrastructures communales date des années 1960 à 1970 et présente localement des signes de vieillissement nécessitant souvent des réparations ou des adaptations urgentes difficilement planifiables.

A cela s'ajoute le développement récent de nombreuses constructions nouvelles et les objectifs de réalisation des mises en conformité de collecteurs et des aménagements routiers, particulièrement au niveau de la sécurisation des itinéraires piétonniers.

Le service fait souvent appel à des mandataires externes pour l'établissement des projets et le suivi de l'exécution. Cette externalisation n'est cependant possible qu'au moment où les grandes lignes et les délimitations du projet sont suffisamment clairement définies. Les études préliminaires doivent pour l'essentiel être conduites en interne.

D'une manière générale, le traitement des dossiers, tant au niveau des procédures d'approbation et de validation, parfois complexes, qu'au niveau de l'exécution, représente une charge importante pour les responsables du service. Les aspects liés à l'acquisition des droits ou des emprises génèrent également des démarches extrêmement chronophages qui ne peuvent que difficilement être confiées à des mandataires externes.

Les collaborateurs « techniques » en charge du service des travaux et infrastructures sont considérablement

sollicités par des missions ponctuelles et urgentes au service de la population, au détriment de la préparation et du suivi de dossiers importants. Parmi ces missions ponctuelles figurent notamment les réponses aux interrogations des propriétaires et des constructeurs privés, en particulier lors de raccordements de collecteurs et de chemins d'accès aux équipements publics.

Municipal : M. Christian Menétrey

SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

CHEF DE SERVICE :

M. Antonio Turiel

ADJOINT :

M. Francis Voumard

Le Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) est chargé de développer une vision prospective sur l'évolution territoriale de la Commune, de planifier l'affectation du sol, de gérer les demandes d'autorisation de construire, de veiller à la qualité de l'environnement et de promouvoir la qualité de vie des citoyens.

Il est également le garant de la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire, dans le respect des cadres réglementaires communaux, cantonaux et fédéraux en vigueur. En parallèle, il est aussi responsable de l'application des principes du développement durable au sein de l'administration et sur le territoire communal en intégrant les principes de la société à 2000 watts dans tous les projets à incidence spatiale. Il s'engage ainsi à développer et renforcer la durabilité à travers les différents projets et programmes qu'il accompagne et réalise en faveur de la Commune et de sa population. Le SUDD collabore activement avec le Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) et coordonne et accompagne les opérations du remaniement parcellaire.

COMMISSIONS

En termes opérationnels, le SUDD s'appuie sur quatre commissions permanentes, trois relatives à l'urbanisme, à savoir : la CPC (cellule police des constructions), la CUMEP (commission urbanisme, mobilité, environnement et paysage), la CdS (commission de salubrité). Celle en charge du développement durable est la commission société à 2000 watts (CS2000watts).

CELLULE POLICE DES CONSTRUCTIONS (CPC)

La CPC est composée de trois membres : le municipal responsable, M. Christian Menétrey et deux chefs de service du service technique, M. Antonio Turiel, urbaniste communal et M. Vincent Porchet, ingénieur communal.

La CPC a pour tâche principale de préavisier les projets et dossiers de constructions dans le cadre des procédures d'autorisation de construire (permis de construire, permis d'habiter/utiliser), de suivre l'évolution desdits dossiers et d'accompagner les éventuelles procédures contentieuses. Dans ce cadre, il est important de noter que lors d'oppositions, une solution à l'amiable entre les parties est toujours préalablement recherchée. La CPC s'est réunie à 41 reprises en 2017.

COMMISSION URBANISME, MOBILITÉ, ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE (CUMEP)

La CUMEP est composée de neuf membres : M. Christian Menétrey, municipal, Président, M. Jean-Pierre Sueur, syndic, M. Michel Odier, municipal, M. Antonio Turiel, urbaniste communal, M. Vincent Porchet, ingénieur communal, M. Daniel Grosso, architecte, Laurent Fragnière, architecte, Me Christophe Misteli, avocat et M. Jonathan Maret, ingénieur en transport. Le secrétariat est assuré par M^{me} Anne Kapeller, collaboratrice administrative.

Cette commission consultative a les principales missions suivantes :

- accompagner la gestion du développement territorial communal à toutes les échelles géographiques et à tous les niveaux institutionnels ;
- identifier les enjeux majeurs spatiotemporels en termes d'urbanisme, mobilité, environnement et paysage ;
- développer un système de veille et prospective territoriales.

Cette commission s'est réunie une seule fois en 2017 : le 3 mars.

COMMISSION DE SALUBRITÉ (CDS)

La Commission de salubrité, qui a pour mission d'inspecter les cas problématiques des procédures d'autorisation de construire, est composée de cinq membres : M. Christian Menétrey, municipal, Président, M. Antonio Turiel, urbaniste communal, M. Francis Voumard, adjoint du chef de service, M. Roland Leder, police administrative et le D^r Olivier Favre, médecin.

Ses objectifs sont les suivants :

- évaluer la salubrité des constructions relatives à diverses nuisances (humidité, moisissures, températures, bruit, odeurs, présence d'animaux, etc.) ;
- contrôler la sécurité des constructions relatives aux recommandations en lien avec les accidents (bpa) et aux directives et prescriptions incendie (AEAI) ;
- vérifier, notamment, le respect des cadres réglementaires communaux (PGA, RCCAT) et légaux cantonaux (LATC et RLATC) ;
- établir un rapport d'inspection en vue de l'obtention du permis d'habiter/utiliser.

En 2017, elle est intervenue une fois : le 18 mai.

COMMISSION SOCIÉTÉ À 2000 WATTS (CS2000W)

La Commission société à 2000 watts est composée de sept membres : M. Christian Menétrey, président, municipal, M. Michel Odier, municipal, M. Stephan Leoni, conseiller communal, M. Arnaud Brulé, conseiller communal, M. Alfred Belet, conseiller communal, M. Antonio Turiel, urbaniste communal et M. Vincent Porchet, ingénieur communal. Le secrétariat est assuré par M^{me} Anne



Kapeller, collaboratrice administrative.

Cette commission consultative a pour tâches, d'une part, de mettre en œuvre le concept énergétique communal et, d'autre part, de proposer toute action utile et pertinente contribuant au développement durable de la commune. Ses missions sont les suivantes :

- promouvoir les objectifs de la Société à 2000 watts sur l'ensemble du territoire communal ;
- maintenir le label Cité de l'Énergie ;
- appliquer, dans la mesure du possible, les principes de durabilité, d'exemplarité, d'efficacité et de créativité ;
- informer, sensibiliser et conseiller sur le développement durable, aussi bien à l'interne qu'à l'externe.

La commission s'est réunie à quatre reprises en 2017 : 28 mars, 31 mai, 30 août et 29 novembre.

ETUDES ET PROJETS

La logique de présentation des thèmes et activités traités par le SUDD au cours de l'année 2017 reprend, ci-après, celle des niveaux géographiques de réflexion et d'intervention territoriales, à savoir du régional au local.

PALM - SDNL

Dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (ci-après PALM), la Commune du Mont-

sur-Lausanne participe activement à l'un de ses cinq schémas directeurs, celui du Nord lausannois (ci-après SDNL). Les communes composant ce secteur sont responsables de la coordination et de la mise en œuvre des projets d'aménagement du territoire aux échelles régionale et intercommunale.

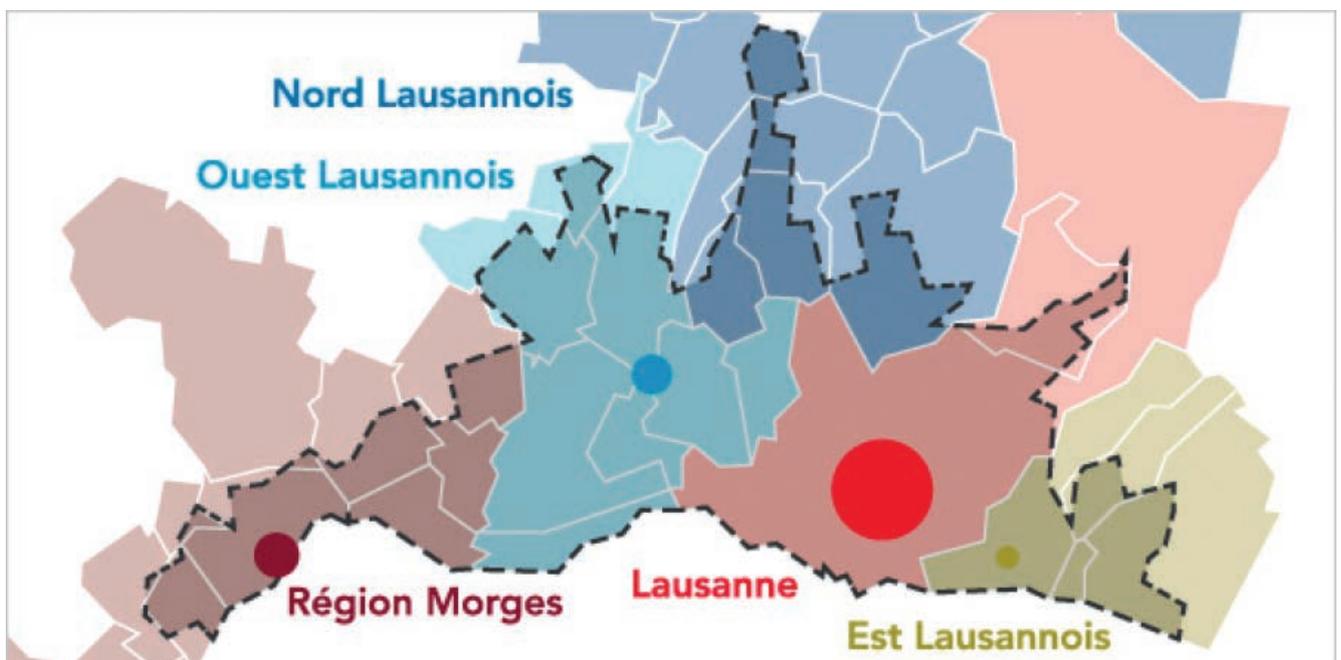
L'agglomération Lausanne-Morges est née en 2007 d'une volonté commune de développer ensemble un territoire afin de concilier dynamisme, croissance, qualité de vie et protection des paysages et de l'environnement. Le PALM s'inscrit aussi dans la dynamique des projets d'agglomérations soutenus par la Confédération qui peuvent, à ce titre, bénéficier d'aides financières notamment pour la réalisation d'infrastructures relatives à la gestion de la mobilité. Il s'agit ainsi d'améliorer l'offre en transports publics pour les rendre plus performants et attractifs et de développer les réseaux de mobilité douce en coordination avec des mesures d'urbanisation adaptées aux besoins et attentes des usagers.

Dans le prolongement du PALM 2007 et 2012, le projet actuellement en vigueur est le PALM 2016. Son but est de développer l'agglomération Lausanne-Morges dans les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, du paysage, ainsi que de l'environnement et de l'énergie. Le PALM 2016 reprend la nouvelle législation fédérale sur l'aménagement du territoire et s'intègre dans le projet de 4^e adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn).

Le SDNL est composé de 12 communes : Boussens, Breigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Sullens.

Il a notamment pour missions de coordonner l'accueil de nouveaux habitants et emplois avec l'accessibilité et la vitalité des localités et de garantir des prestations de qualité à la population dans le cadre des principes du développement durable.

Politiquement, la Commune du Mont-sur-Lausanne est représentée au GROFIL (Groupe de pilotage politique). Celui-ci, composé des responsables politiques des 12 communes partenaires, s'est réuni à trois reprises en



2017 (9 mars, 15 juin et 16 novembre), sous la Présidence de M. Jean-Pierre Sueur, syndic.

Du point de vue technique, notre Commune participe également activement à la CPT (Cellule de pilotage technique), en collaboration avec les communes précitées via son urbaniste communal, M. Antonio Turiel. Ce groupe de travail s'est réuni à six reprises en 2017: 15 février, 15 mars, 26 avril, 21 juin, 6 septembre et 22 novembre. Son rôle est de conduire des études et des projets au sein du périmètre du SDNL. C'est aussi une plate-forme d'échange sur des thématiques communes.

En 2017, la Commune a activement participé à l'élaboration des études suivantes:

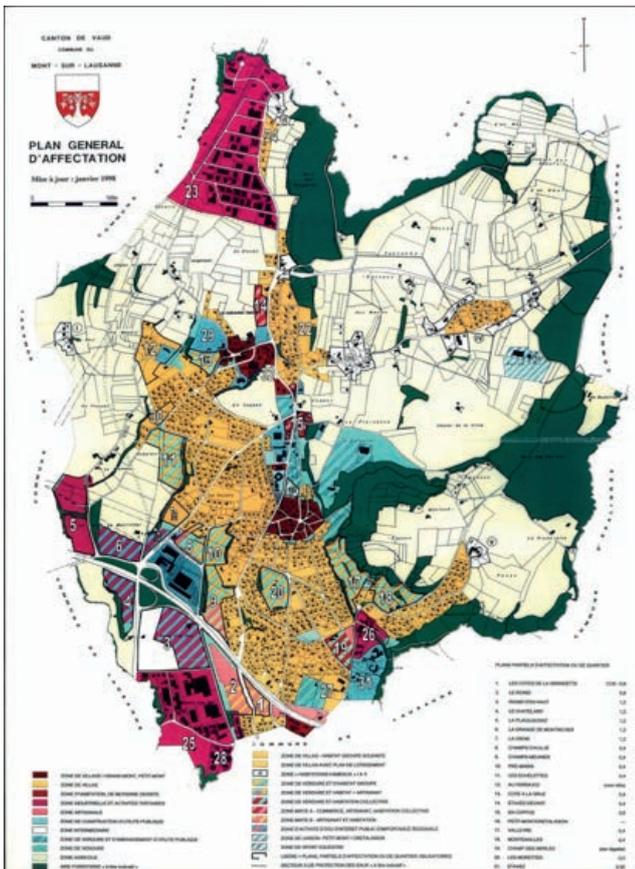
- Guide urbanisation et agriculture;
- Jalonnement de 20 itinéraires vélos (réactivation de l'étude du PALM 2007);
- Stratégie régionale vélo.

Pour aller plus loin:

www.sdnl.ch / www.lausanne-morges.ch

PGA

Le plan général d'affectation (PGA), entré en force le 6 août 1993, est la base de tout travail de planification au niveau du territoire communal. Ce document officiel recueille toute la norme communale concernant la délimitation et l'affectation des zones, précise les possibilités de bâtir et d'aménager relatives à chacune de celles-ci. Il se présente sous la forme d'un règlement (Règlement communal sur les Constructions et aménagement du territoire, RCCAT) et d'un plan de zones. Contraignant pour chaque propriétaire foncier, il règle le statut et l'utilisation du sol.



Son élaboration a entériné la mise en œuvre d'un remaniement parcellaire à péréquation réelle (syndicat d'améliorations foncières (SAF)). Cette opération a permis de délimiter clairement les zones à bâtir de celles qui ne le sont pas, évitant ainsi tout mitage du territoire, en 1993 déjà! La zone à bâtir comprend:

- des secteurs immédiatement disponibles notamment pour l'habitat individuel et les activités, soumis au RCCAT;
- des secteurs d'extension à aménager par plans de quartiers (ci-après PQ) où une nouvelle réglementation doit être mise en place pour permettre la mise en œuvre du développement souhaité.

La capacité d'accueil totale du PGA, y compris le SAF (qui, à fin 2017, n'a pas encore abouti), est d'environ 12'500 habitants.

ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER

Les cantons sont chargés de l'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) du 15 novembre 1983 et de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 7 octobre 1986, révisée le 1^{er} septembre 2004. Cette législation stipule que les routes, dont le trafic provoque un bruit trop important, doivent être assainies aux frais de leurs propriétaires. Dans le Canton de Vaud, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) est responsable de l'application de cette législation fédérale.

Pour satisfaire ces exigences sur l'ensemble du territoire communal, le SUDD a mandaté, en partenariat avec la DGMR, le bureau Ecoscan SA pour réaliser l'étude d'assainissement du bruit routier produit par le trafic. Les objectifs de l'étude étaient les suivants:

- déterminer la situation actuelle des niveaux sonores produits par le trafic des routes concernées au droit des bâtiments touchés par les nuisances sonores;
- définir les bâtiments où les valeurs limites d'immission sont dépassées et pour lesquels un assainissement doit être envisagé;
- estimer l'efficacité à long terme (TJM 2035) des mesures d'assainissement retenues;
- établir un devis estimatif des mesures d'assainissement;
- préciser les procédures de subvention et de validation du dossier.

Les routes du territoire communal concernées par la problématique du bruit routier sont composées d'environ 3,5km se situant en catégorie hors traversée de localité, 5km en traversée de localité et 4km de routes communales.

Le rapport final a été livré en mai 2017. Il préconise la mise en œuvre suivante:

- 13 mesures de revêtement phonoabsorbant;
- 2 mesures de modulation de vitesse (abaissement de 50 à 30km/h à la route du Grand-Mont et à la route des Martines);
- 106 mesures d'allègement sur des bâtiments et 11 sur des parcelles.

Après validation de l'étude par la Municipalité, les 106 bâtiments et 11 parcelles concernés par des mesures d'allègement devront faire l'objet d'une mise à l'enquête courant 2018.

Cependant, avant d'être définitivement validée par la DGMR, l'étude doit encore faire l'objet d'un addenda en raison d'un tronçon non intégré ayant fait l'objet d'une étude antérieure. Le tronçon manquant est celui de la route de Lausanne allant du débouché du Chemin de la Côte-à-Deux-Sous au quartier de Sous-la-Cu-liaironne.

La procédure de subventionnement, générée par la réalisation de cette étude, est mise en œuvre au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

POLITIQUE GÉNÉRALE DE STATIONNEMENT

Le SUDD a mandaté le bureau Transitec pour redéfinir la politique générale de stationnement de la Commune. En effet, depuis plus de dix ans, les conditions ont passablement évolué et la mise à jour du concept établi en 2006 devenait nécessaire.

Cette étude doit permettre de disposer d'un diagnostic du fonctionnement actuel du stationnement (adéquation offre – demande, mise en évidence des éventuelles lacunes ou surcapacités) et de définir la stratégie de la Commune en matière de stationnement pour les prochaines années (modification de la gestion des places de stationnement, nécessité de réaliser un parking en ouvrage, politique en matière de stationnement privilégié, etc.).

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- analyser le fonctionnement actuel du stationnement en établissant entre autres un diagnostic relatif à l'offre et à la demande en parcage rencontrés ;
- définir une politique de stationnement, notamment en matière de dimensionnement et de gestion de l'offre de stationnement, qui tienne compte des besoins des différents types d'usagers auxquels la Commune veut répondre ;
- mettre en évidence les mesures d'application de la politique de stationnement préconisée et fixer les principales étapes de réalisation.

Les résultats sont attendus courant 2018.

CONCEPTION DE L'OFFRE EN SALLES POLYVALENTES

Le SUDD, en partenariat avec le Service des bâtiments et celui de la jeunesse et des loisirs, a mandaté le bureau SEREC pour réfléchir au devenir de trois bâtiments, pour lesquels des décisions importantes devront être prises à court terme en relation avec leurs fonctions et usages, à savoir : la cantine du Châtaignier, les anciens vestiaires du football et la salle communale du Petit-Mont. Cette étude s'inscrit dans le prolongement du schéma directeur du Châtaignier, adopté par la Municipalité en 2016.

Afin de pouvoir se prononcer sur la future affectation de ces trois bâtiments, cette étude devra qualifier les besoins en termes d'activités et de lieux et proposer des variantes qui permettront à la Commune de lancer, dans le prolongement, un appel d'offres pour un Mandat d'étude parallèle (MEP). Celui-ci permettra de choisir le projet qui répondra au mieux aux besoins des acteurs locaux.

L'étude est pilotée par un comité réunissant cinq membres : M. André Guex, municipal, Président, M. Jean-Pierre Sueur, syndic, M. Christian Menétrey, municipal, M. Antonio Turiel, urbaniste communal, M. Yvan Von Arx, chef du Service jeunesse et loisirs.

Suite à un état des lieux et une analyse de l'offre régionale, les besoins en matière d'activités seront évalués par le biais d'ateliers participatifs regroupant notamment les associations et sociétés actives dans la commune. Cette démarche participative comprend l'organisation de trois ateliers entre fin 2017 et mi-2018. Le premier a eu lieu le lundi 4 décembre 2017.

Le rapport final est attendu pour mi-2018.

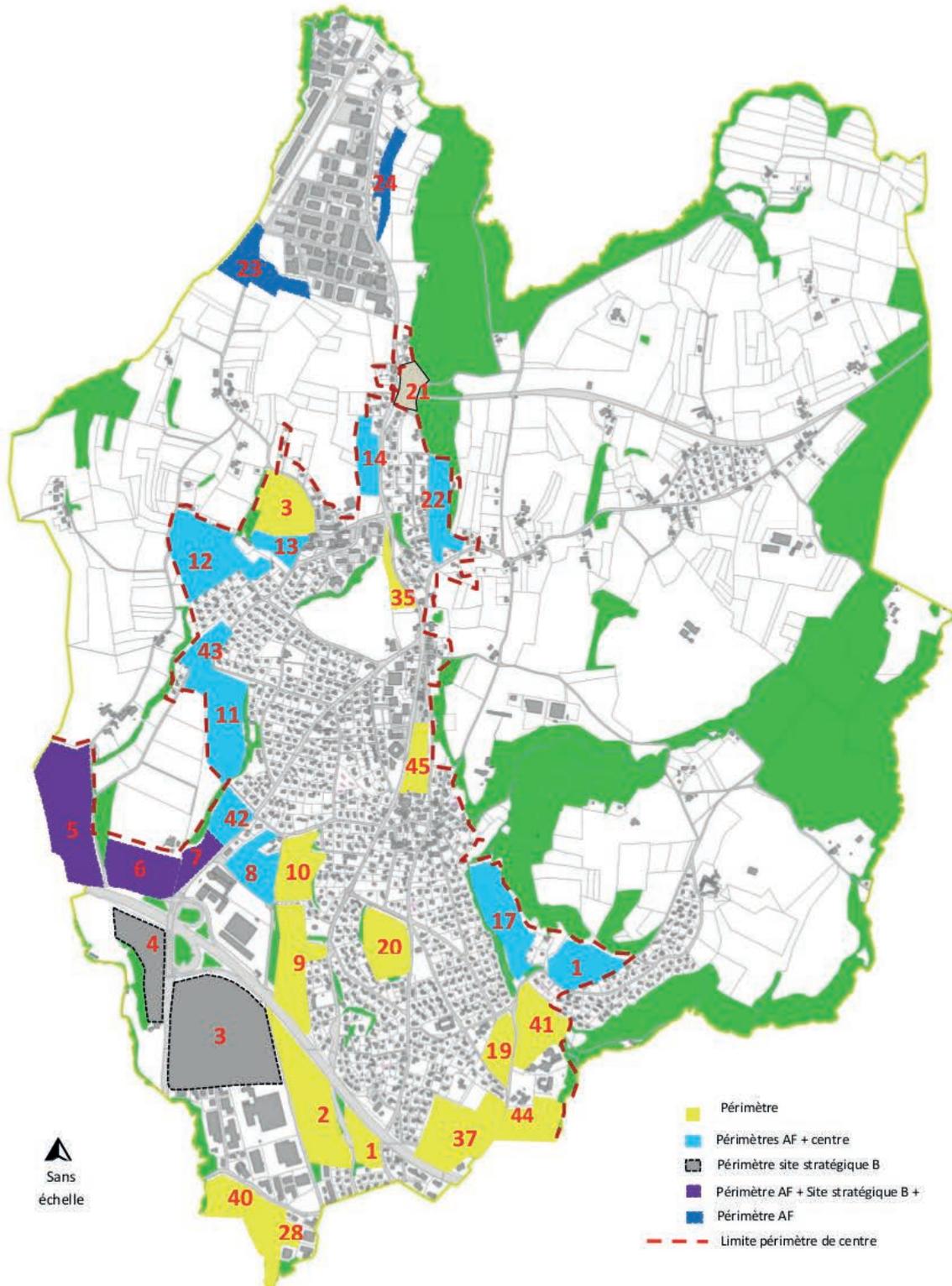


L'atelier du 4 décembre 2017 à la salle communale

PLANS DE QUARTIERS (PQ)

Le PGA définit certains secteurs à développer par PQ, dont le but est de déterminer les conditions plus ou moins détaillées d'urbanisme dans un périmètre défini, à savoir: implantation des bâtiments, gabarits, aménagements extérieurs, végétation, surface de planchers, style des constructions, équipements, accès, etc.

La carte et le tableau ci-dessous synthétisent, d'une part, les secteurs de développement des différents PQ et, d'autre part, leur degré de mise en œuvre.



ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES PQ SELON PGA 1993 ET PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES

PLANIFICATION

Disponibilité estimée	N°	Nom	Affectation	Surface (ha)	Logements possibles	Habitants potentiels	Emplois potentiels	Périmètre
2025-35	3	Rionzi d'En-Haut	Mixte	13	280	700	1500	Site stratégique B PALM
	4	Le Châtelard	Activités	4	/	/	500	
				17	280	700	2000	
2025-30	5	La Pliauliausaz	Mixte	8	125	300	700	Site stratégique B PALM + Périmètre AF
	6	La Grange de Montricher	Mixte	5	100	250	800	
	7	La Croix	Activités	2	/	/	300	
	42	La Croix Nord	Habitat	2	35	100	/	Périmètre AF
	8	Champs d'Aullie	Habitat	3	80	200	/	
	11	Les Echelettes	Mixte	6	140	400	/	
	13	Côte-à-la-Gruz	Habitat	2	40	100	/	
	14	Etavez Devant	Mixte	2	25	80	75	
	17	Valleyre	Habitat	5	85	300	/	
	18	Montenailles	Habitat	4	90	300	/	
	43	Pernessy	Habitat	1	25	80	/	
	12	Au Ferrajoz	Villas	7	80	280	/	
	22	Bois de l'Hôpital	Villas	3	30	100	/	
	23	Budron Sud	Activités	2	/	/	150	
24	Budron	Villas	1	7	20	/		
Total				51	862	2510	2025	
2020-21	41	La Clochette	Mixte	4	130	520	50	Périmètre centre PALM
2021	45	Praz-Prévôt	Mixte	2	50	180	30	
?	21	Etavez						
Total				6	180	700	80	
Total général				74	1322	3910	4105	

CONSTRUCTION

Disponibilité prévue	N°	Nom	Affectation	Surface (ha)	Logements possibles	Habitants potentiels	Emplois potentiels	Périmètre
2018	44	Pré Fleuri	Habitat	3	128	320	/	Périmètre centre PALM
2018-19	20	Les Morettes 2	Habitat	4	63	150	/	
2019	40	Le Bugnon 2	Mixte	4	120	350	20	
Total				11	311	820	20	
Total général (planification + construction)				84	1633	4730	4125	

GESTION								
Disponibilité effective	N°	Nom	Affectation	Surface (ha)	Logements	Habitants	Emplois	Périmètre
2008	19	Champs des Merles	Mixte	2	35	100	50	Périmètre centre PALM
2010	28	Maillefer	Mixte	1	52	130	20	
2010	35	Sous-la-Culiaironne	Habitat	1	80	180	/	
2010	2	Rionzi 1	Mixte	3	240	600	50	
2011	10	Pré-Martin	Habitat	2	42	120	/	
2012	20	Les Morettes 1	Habitat	4	73	110	/	
2011	38	Paix du Soir	Habitat	4	30	50	/	
2015	40	Le Bugnon 1	Mixte	4	200	450	80	
2015	9	Champs-Meunier	Habitat	5	150	400	/	
2015	37	La Grangette	Habitat/ école	4	25	70	50	
2017	2	Le Rionzi 2	Mixte	3	97	250	100	
2017	1	Les Côtes de la Grangette	Mixte	1	88	220	30	
TOTAL				33	1112	2680	380	

PQ HORS PÉRIMÈTRE AF SIS DANS LE PÉRIMÈTRE COMPACT DU PALM

PLANIFICATION

LA CLOCHATTE

Contexte

Le secteur La Clochette est localisé au sud-est du territoire communal du Mont-sur-Lausanne. En bordure de la route de la Clochette, il prend place en marge de la forêt riveraine du cours du Flon. Il est le centre d'activités de la société Menétray Lausanne SA, fondée en 1869. Cette entreprise familiale est spécialisée dans la production et la vente de produits à base de bois nécessaires à la construction.

Les réflexions relatives à l'évolution de l'entreprise ont abouti à définir une nouvelle vocation des lieux en faveur de l'implantation de logements et d'activités tertiaires.

Objectifs

- Créer une nouvelle zone d'affectation mixte qui propose conjointement une densité suffisante et une mixité sociale et économique ;
- Maîtriser les circulations et le stationnement afin d'aménager plus de place pour le développement de la mobilité douce ;
- Aménager un parc ouvert au public pour agrémenter le cadre de vie ;
- Intégrer le projet dans son contexte environnemental paysager et bâti restreint et élargi ;
- Prendre en compte les principes de la société à 2000 watts.

Procédure

- Fin 2016, transmission du projet au SDT pour examen préalable complémentaire ;
- Mai 2017, réception du rapport du SDT ;
- Août – octobre 2017, derniers contrôles relatifs aux dangers naturels et au bruit ;
- Novembre 2017, feu vert du SDT pour la mise à l'enquête publique du projet, sous réserve de sa mise en conformité au système de gestion des zones d'activités économiques (SGZA) qui sera mis en place courant 2018 par le Canton.



PRAZ-PRÉVÔT

Contexte

Situé au nord du hameau historique du Petit-Mont, le secteur de Praz-Prévôt est l'un des rares espaces encore libres de construction au centre de la commune.

Son développement est conditionné au Plan directeur localisé de Coppoz/Praz-Prévôt, adopté par le Conseil communal et approuvé par l'État de Vaud en 2014. Il y est prévu le développement d'un programme mixte habitat/activités.

Objectifs

- Intégrer les objectifs communaux de création d'une centralité, de densification, de mixité, de gestion du trafic motorisé, de requalification des espaces publics et d'amélioration de la desserte en transports publics ;
- Renforcer le centre de la localité en accueillant, à terme, environ 150 nouveaux habitants/emplois ;
- Modérer le trafic via la requalification des abords de la route cantonale ;
- Garantir et renforcer les liens de mobilité douce entre le centre historique et l'administration communale ;
- Aménager un parc urbain public pour la population.

Procédure

- Mai 2017, envoi du dossier au SDT pour examen préalable ;
- Novembre 2017, réception du rapport du SDT.



CONSTRUCTION

PRÉ FLEURI

La construction du quartier débutée mi-2016, s'est déroulée durant toute l'année 2017.

Les premiers habitants sont attendus pour le printemps 2018. C'est un quartier 100% logements.



Source : Bernard Nicod (vue côté Lausanne)

LES MORETTES

La partie sud du quartier est terminée depuis 2015.

La construction des trois immeubles, à l'emplacement des anciens chalets du domaine, s'est déroulée durant toute l'année 2017. Ils seront progressivement occupés par leurs résidents courant 2018.

Le quartier sera, en principe, terminé en 2019, avec la construction des quatre immeubles le long du chemin du Verger. Ceux-ci ont déjà obtenu leur permis de construire.



Source : Bernard Nicod

LE RIONZI - ÉTAPE 2

La construction du quartier s'est achevée mi-2017 avec les bâtiments du projet Parallèle.

Pour être complet, le secteur n'attend que la livraison de l'établissement scolaire primaire de la Commune, dont la construction a débuté mi-2017 et devrait être achevée pour la rentrée 2018.



Source : MAP



Source : CCHE

LE BUGNON - ÉTAPE 2

La construction de la deuxième et dernière partie du quartier du Bugnon, le secteur est, a débuté fin 2016 et s'est déroulée durant toute l'année 2017. Les premiers habitants sont attendus pour début 2019.

Bâtiment Bugnon D

Source : Retraites populaires



Le solde des PQ n'a fait l'objet d'aucun événement particulier.

Cependant, la commune, via M. Antonio Turiel, urbaniste communal et M. Vincent Porchet, ingénieur communal, est représentée dans les comités de gestion des quartiers (CGQ) suivants :

- Champs-Meunier,
- Le Bugnon,
- Côtes de la Grangette,
- Le Rionzi,
- Les Morettes.

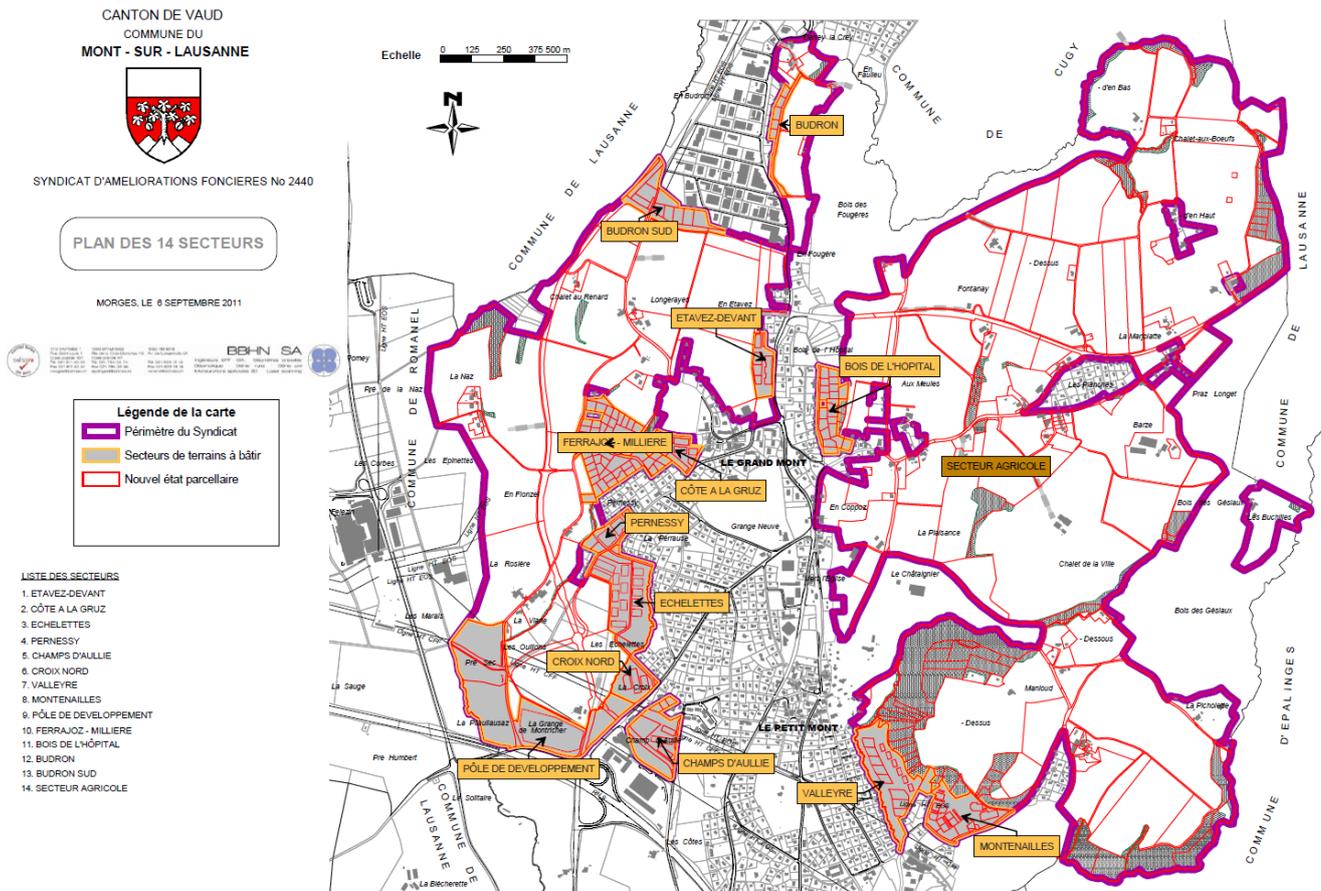
La participation aux séances des comités et aux assemblées générales des parcelles de dépendance de ces quartiers permet de suivre leur entretien et bonne gestion dans le respect des prérogatives communales.

PQ SIS DANS LE PÉRIMÈTRE AF

Par défaut de coordination des procédures entre améliorations foncières et aménagement du territoire, le dernier PQ du remaniement parcellaire à devoir être légalisé est celui de Montenailles. Il a dû à nouveau faire l'objet de toute la procédure de légalisation. Ainsi, la nouvelle enquête publique s'est déroulée du 11 janvier au 11 février 2013. A son issue, huit oppositions ont été enregistrées. Elles ont été levées en coordination avec la Commission de classification (CCL), lors de l'adoption du PQ par le Conseil communal le 30 juin 2014. Selon la procédure en vigueur, il est approuvé préalablement par la cheffe du Département

le 13 novembre 2014, avec la levée des oppositions. A la fin de la période de recours contre ces décisions, début 2015, on dénombre trois recours déposés à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP), dont un est déclaré irrecevable.

Par arrêt du 24 octobre 2016, la CDAP rejette les deux recours. Le 24 novembre 2016, les recourants déposent un acte de recours au Tribunal fédéral contre les arrêts de la CDAP. Ces recours sont restés durant toute l'année 2017 en attente d'un jugement par le TF.

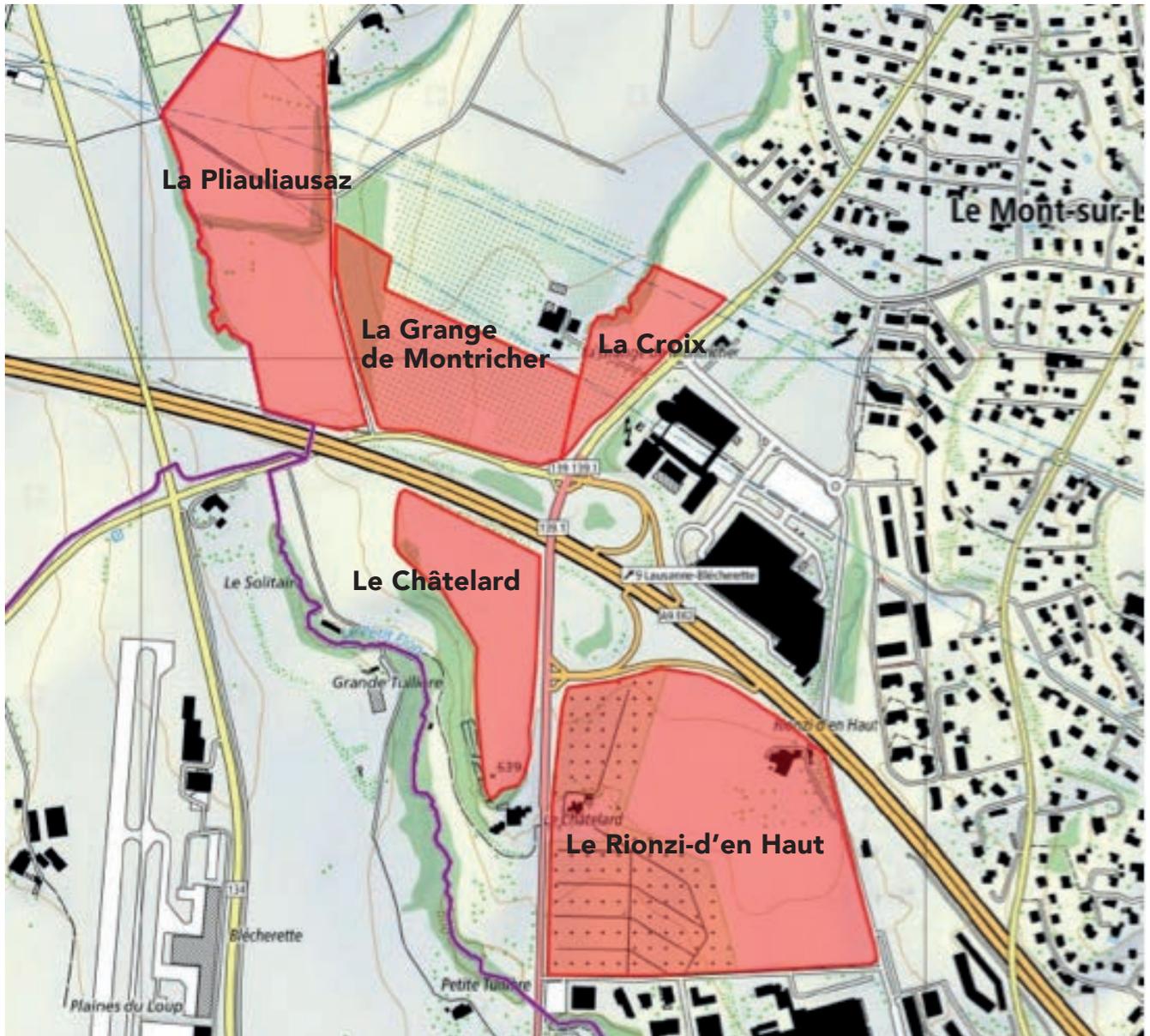


PQ SIS DANS LE SITE STRATÉGIQUE B DU PALM

Le secteur de la jonction autoroutière de la Blécherette est intégré dans le périmètre de centre du PALM comme site stratégique B Blécherette - Le Rionzi, en raison de son fort potentiel d'urbanisation et de son excellente accessibilité.

Les secteurs à aménager par les PQ du Châtelard et du Rionzi d'En Haut sont inclus dans ce site, de même que trois autres secteurs également compris dans le périmètre du remaniement parcellaire, à savoir La Pliauliausaz, la Grange de Montricher et La Croix.

En 2017, ces cinq PQ n'ont fait l'objet d'aucun événement.



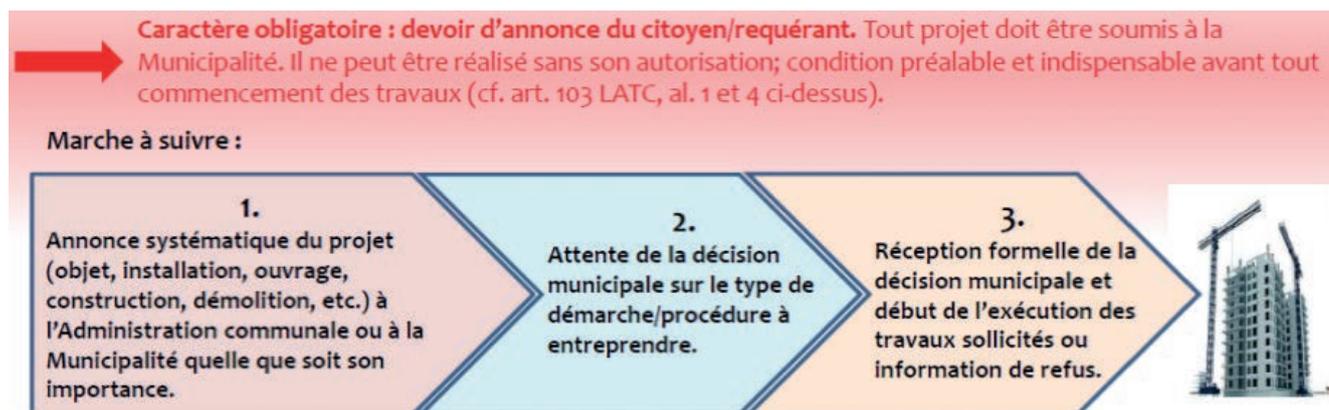
POLICE DES CONSTRUCTIONS (POLCO)

Selon l'article 103 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé. Dans ce cadre, le SUDD vérifie la conformité des demandes et projets aux réglementations communales, cantonales et/ou fédérales.

Le schéma ci-dessous illustre clairement à tous les porteurs de projets la procédure à suivre pour obtenir l'indispensable autorisation municipale.

Chaque dossier et/ou demande fait l'objet d'une analyse et d'une détermination du SUDD, qui sur préavis de la CPC est transmise à la Municipalité pour décision.

La statistique ci-dessous reflète l'activité administrative en 2017 et non l'état des constructions. En effet, certains décalages importants peuvent intervenir entre l'octroi du permis de construire et la réalisation.



DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE EN 2017

Bâtiments locatifs	0
Villas à 1 logement	0
Villas à 2 logements	7
Bâtiments industriels	1
Transformations	19
Annexes et divers	61
Travaux publics	2
Démolitions	2
TOTAL	92

PERMIS DE CONSTRUIRE OCTROYÉS EN 2017

Bâtiments locatifs	0	
Villas à 1 logement	0	
Villas à 2 logements	1	= 2 logements
Bâtiments industriels	1	
Transformations	11	= 3 logements
Annexes et divers	51	
Travaux publics	0	
Démolitions	0	
TOTAL	64	= 5 logements

Permis délivrés en 2013	101	= 174 logements
Permis délivrés en 2014	72	= 20 logements
Permis délivrés en 2015	62	= 36 logements
Permis délivrés en 2016	84	= 141 logements
Permis délivrés en 2017	64	= 5 logements

PERMIS D'HABITER/D'UTILISER DÉLIVRÉS EN 2017

Bâtiments locatifs	2	= 170 logements
Villas à 1 logement	2	= 2 logements
Villas à 2 logements	3	= 6 logements
Bâtiments industriels	1	
Transformations	9	
Annexes et divers	23	
Travaux publics	0	
Démolitions	1	
TOTAL	41	= 178 logements

Permis délivrés en 2013	31	= 312 logements
Permis délivrés en 2014	21	= 197 logements
Permis délivrés en 2015	30	= 69 logements
Permis délivrés en 2016	43	= 167 logements
Permis délivrés en 2017	41	= 178 logements

PROCÉDURES CONTENTIEUSES

L'accompagnement des dossiers, l'assistance aux architectes ainsi que la négociation et les tentatives de résolution des problèmes à l'amiable ne parviennent pas toujours à éviter certains blocages. En 2017, sur près de 90 dossiers déposés, cinq ont fait l'objet d'oppositions. Deux ont pu être levées suite à l'organisation d'une séance de conciliation, deux par procédure réglementaire avec indication des voies de recours suite à l'échec d'un arrangement à l'amiable et une reportée à 2018.

Une procédure datant de 2016 était pendante à la CDAP. Par arrêt du 7 décembre 2017, celle-ci a donné gain de cause à l'autorité communale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

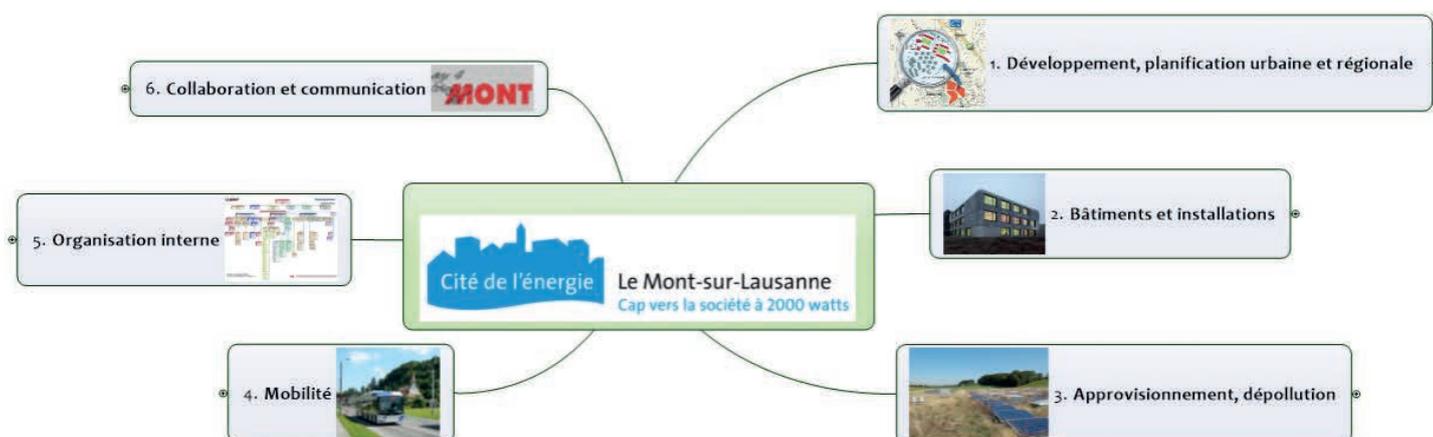
LABEL CITÉ DE L'ÉNERGIE

La Commune s'est engagée dans le processus Cité de l'énergie en adhérant à l'Association du même nom le 20 décembre 2011. Par ce biais, elle peut ainsi activement participer au programme fédéral Suisse Energie pour les communes et bénéficier de nombreuses prestations

et aides à la mise en œuvre d'actions ciblées et circonstanciées en matière de développement durable au sens large. Dans ce cadre, la Commune a notamment pu réaliser son Concept énergétique communal en 2012.

Le 23 septembre 2014, elle a reçu le label Cité de l'énergie, label national venant récompenser ses efforts en matière de développement durable. Ce dernier doit être renouvelé tous les quatre ans. La prochaine réévaluation des actions entreprises en la matière aura lieu en 2018. A ce propos, un mandat a été confié au conseiller Cité de l'énergie de la Commune.

Globalement, le processus Cité de l'énergie permet à la Commune de s'améliorer de manière continue en fonction des actions qu'elle réalise. Celles-ci sont prises en compte dans un système de points selon leurs impacts sur les objectifs du développement durable. Le schéma ci-dessous illustre les domaines d'actions pris en compte.



Le label *Cité de l'énergie* a été obtenu en 2014 avec 54% du potentiel total de réalisations de la Commune. Les actions présentées ci-après complètent celles déjà réalisées à ce jour et permettront de mesurer l'amélioration obtenue en termes de recours aux énergies renouvelables, de gestion d'une mobilité supportable pour l'environnement et la mise en œuvre d'une gestion durable des ressources.

Système d'indicateurs

Mi-2016, la Commission société à 2000 watts s'est lancée dans la mise en place d'un système d'indicateurs afin d'avoir une connaissance fine de la situation du territoire et de suivre son évolution en fonction des objectifs fixés notamment dans le concept énergétique communal. Afin d'avancer plus rapidement dans le projet, dès début 2017, une étudiante de la commune a été sollicitée pour récolter les indicateurs manquants. Elle a pu faire ce travail dans le cadre d'une formation.

Cette action est fortement encouragée par le système Cité de l'énergie. Elle permet de contrôler la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique de la Commune. A cet effet, il est important que les indicateurs soient disponibles sur de nombreuses années. En l'occurrence, ils le sont depuis 2014.

Les indicateurs retenus sont d'une grande utilité pour évaluer les actions entreprises et savoir si les objectifs fixés sont atteints ou non.

Projet Request

La Commune participe depuis fin 2016 au projet transfrontalier France-Suisse Interreg V REQUEST (**RE**habilitation de **QU**artiers **EX**isTants), qui consiste à examiner les potentiels de réhabilitation de quartiers anciens sous l'angle de quelques facteurs de durabilité (urbanisme, mixité sociale, énergie, mobilité, notamment). La participation se déroule en partenariat avec le Canton de Vaud (DGE-DIREN) et le Centre de Recherches Énergétiques et Municipales (CREM), à Martigny.

Des discussions bilatérales avec le CREM ont permis d'identifier comme secteur potentiel le centre historique du Petit-Mont. Celui-ci semble en effet correspondre aux attentes des porteurs du projet.

La Commune participe à ce projet pilote au même titre que, en Suisse, les villes d'Onex (GE), Le Locle (NE) et Montreux (VD) et, en France, celles de Besançon et Maïche.

Concrètement, il s'agit de réaliser une étude exploratoire de recherche, qui n'engage en rien la commune à une mise en œuvre. Des pistes d'actions et des recommandations seront proposées. Il appartiendra ensuite aux acteurs locaux de les mettre en œuvre, ou pas, si elles sont jugées utiles et/ou pertinentes.

Les pistes d'intervention devront contribuer à améliorer le cadre de vie des habitants et réduire les nuisances (pollution, bruit, trafic, etc.).

Les données relatives au Petit-Mont fournies par le SUDD aux experts du projet ont permis d'analyser ce dernier sous divers angles.

Une séance de travail tenue le 9 novembre 2017 a permis aux porteurs du projet de présenter les résultats de leurs analyses et de discuter des pistes possibles d'intervention. Celles-ci doivent encore être affinées. Le rapport final sera livré courant 2018.

La Commune a jugé utile de participer à cette action en raison des enjeux qui concernent le bâti existant afin de disposer d'outils en la matière. Ce projet de recherche scientifique permet de plus de profiter de conseils d'experts.

Pour aller plus loin :

<http://www.eco-obs.net/eco-obs/projets-interreg/request>

Plan de mobilité de site

Actuellement, le site d'En Budron pose un certain nombre de problèmes d'accessibilité et de circulation, auxquels il importe d'apporter des solutions pour garantir son bon fonctionnement, à court comme à long termes. Partant de ce constat, la volonté de la



Commune, en partenariat avec la Société Industrielle et Commerciale du Nord lausannois (SICNL), est de mettre en place un premier bouquet de mesures phares encouragées par le programme Gestion de la Mobilité des Entreprises (GME) de SuisseEnergie. Pour ce faire, un plan de mobilité a été lancé à l'échelle de la zone.

Afin de coller aux réalités, un sondage a été réalisé en mars 2017 auprès des entreprises du site. Les résultats ont démontré l'intérêt et la pertinence de la démarche. Pour réaliser ce plan de mobilité de site, un mandat a été confié au bureau Transitec.

Le lancement de l'opération par le biais d'une séance de présentation organisée le 28 juin 2017 a permis d'informer et motiver les entreprises à participer à l'étude. Afin de coller au plus près de leurs préoccupations, deux questionnaires ont été envoyés à toutes les entreprises d'En Budron début novembre 2017, un pour l'entreprise, l'autre pour les employés. Les résultats seront connus début 2018. Sur cette base, des actions ciblées pourront être proposées et ensuite mises en œuvre si les entreprises se les approprient.

Par cette action, la Commune peut bénéficier des appuis de SuisseEnergie et des professionnels de la branche pour identifier les problèmes de mobilité d'un secteur tel que En Budron, afin de disposer d'un éventail de solutions réalistes et réalisables pour résoudre les problèmes d'accessibilité et de déplacements dans le secteur.

Pour aller plus loin :

<http://www.mobilite-pour-les-communes.ch/fr/mobilite-dans-les-entreprises-mmu/>

Mobilité électrique

La CS2000W a planché en 2017 sur la possibilité d'acquiescer des véhicules de fonction électriques pour les besoins de l'administration en remplacement de l'utilisation de véhicules privés pour les besoins professionnels.

Dans sa séance du 26 juin 2017, la Municipalité donne son accord de principe pour la présentation au Conseil communal d'un préavis pour l'acquisition de tels véhicules.

Celui-ci est déposé fin 2017 pour la première séance du conseil de 2018.

Cette action permettra d'ancrer un peu plus la Commune sur la voie de la société à 2000 watts en matière d'électromobilité.



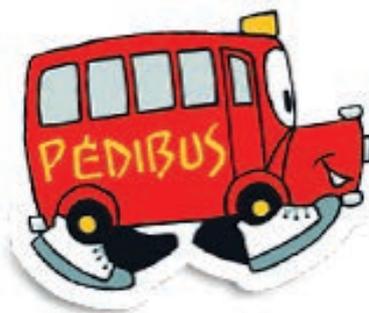
Exemple : Renault Zoe et sa borne de recharge

Semaine de la mobilité

Le vendredi 22 septembre 2017, la Commune a participé à la journée internationale à pied à l'école en partenariat avec deux organisatrices privées.

Afin d'inciter les enfants à aller à l'école à pied, cinq lignes Pedibus ont été créées pour relier les collèges de la commune.

Pour une première, cette action a rencontré un certain succès et mérite d'être renouvelée, ce qui sera en principe le cas en 2018.



Bornes électriques aux Morettes

Dans le cadre de la participation communale à la gestion du plan de quartier des Morettes, la Commune a repris l'exploitation d'une borne électrique pour deux places de recharge. Ces deux places sont ouvertes au public et la recharge a été offerte durant toute l'année 2017.

Cette action permet de promouvoir de manière concrète l'électromobilité, amenée à jouer un rôle toujours plus important dès 2020 selon la stratégie énergétique 2050 voulue par le Conseil fédéral.



Soutien financier aux initiatives privées

La mise en place d'un système de subventions communales pour les particuliers est en cours de création. En 2017, les travaux y relatifs ont permis de déterminer le montant qui pourrait être mis à disposition et quelles actions pourraient être soutenues financièrement. La création de ce fonds impliquera l'établissement d'un règlement définissant son mode de gestion et les ayants droit, avec les modalités de prélèvement, l'affectation de son produit et sa redistribution. Sa mise en œuvre devra faire l'objet d'un règlement adopté par le Conseil communal.

Dans sa séance du 26 juin 2017, la Municipalité donne son accord de principe pour la création d'un fonds de soutien pour la promotion des énergies renouvelables et du développement durable, avec le règlement y relatif.

Un préavis sera présenté au Conseil communal dans ce sens en 2018.

Communication, information



Dans le but d'informer la population de la commune sur les bonnes pratiques compatibles avec les principes de la société à 2000 watts, un article paraît à cet effet dans chaque édition du journal communal.

En 2017, les articles suivants ont été publiés :

- Février 2017 (n°177): Le plan directeur réseau piétons: les réalisations – Les zones périphériques. M. Recordon;
- Juin 2017 (n°179): Rénovation énergétique, ça paie. A. Brulé;
- Juin 2017 (n°179): Nouvelles bornes de recharge. A. Turiel;
- Septembre 2017 (n°180): Semaine européenne de la mobilité, se déplacer autrement. A. Turiel;
- Novembre 2017 (n°181): Contrat de performance énergétique (CPE) Une réalisation au Mottier. A Kapeller.

ASSOCIATION JORAT, UNE TERRE À VIVRE AU QUOTIDIEN (JUTAVAQ) – PARC NATUREL PÉRIURBAIN DU JORAT



Avec près de 40km², le Jorat est le plus grand massif forestier d'un seul tenant du Plateau suisse. Inscrit dans la mémoire collective pour ses célèbres brigands, ce massif est également cher au cœur des Vaudois pour ses paysages, son patrimoine naturel préservé et les espaces de détente et de loisir qu'il offre à la population.

Le projet de Parc naturel périurbain (PNP) du Jorat est porté par l'association Jorat, une terre à vivre au quotidien (JUTAVAQ). Créée en 2012, cette association regroupe 13 communes (Corcelles-le-Jorat, Cugy, Epalinges, Froideville, Hermenches, Jorat-Menthue, Jorat-Mézières, Lausanne, Montilliez, Montpreveyres, Le Mont-sur-Lausanne, Ropraz et Servion), l'Etat de Vaud et tous les propriétaires forestiers du périmètre. Elle a pour buts de :

- 1) Représenter et défendre les intérêts des communes territoriales du Jorat et des propriétaires privés et publics de forêts et de terrains agricoles situés sur le territoire joratois dans le cadre du programme de mise en valeur du patrimoine forestier;
- 2) Promouvoir et soutenir des projets de développement durable du territoire joratois;
- 3) Etudier l'opportunité de la création du Parc naturel périurbain (PNP) sur le territoire joratois.

Après l'accord de principe en 2014 du Canton et des 13 communes, puis le dépôt en février 2015 du dossier de candidature et l'avis favorable de la Confédération, le projet de parc a obtenu le statut de candidat parc naturel périurbain par l'Office fédéral de l'environnement. Un soutien financier de la Confédération a été accordé pour la période 2016-2019, afin d'étudier l'opportunité et les modalités de la création du PNP du Jorat. L'implication de la population est un aspect important. Au terme de ces quatre ans, les communes prendront position formellement sur la confirmation de leur engagement dans le futur PNP. A ce jour, la Suisse ne compte qu'un seul parc de ce type, à savoir le Wildnispark Zurich Sihlwald.

En effet, au niveau national, les bases légales en vigueur (LPN, OParks de 2007 et LVOParks) définissent trois types de parcs: les parcs nationaux (PN), les parcs naturels régionaux (PNR) et les parcs naturels périurbains (PNP). Ceux-ci ont des objectifs distincts et concernent des territoires différents. Les PNP se concentrent essentiellement sur la création d'un cœur de nature forestière à proximité directe d'une agglomération.

Dans le cadre de la nouvelle législature, la représentation de la Commune du Mont-sur-Lausanne au comité est assurée par M. Michel Amaudruz, municipal.

Globalement, le projet de PNP permet l'élaboration d'un projet de territoire à travers notamment le développement des transports en commun ruraux, le développement de lieux d'accueil en forêt, le développement de circuits courts économiques et la valorisation des patrimoines naturels et culturels joratois.

En 2017, les principales actions suivantes ont été conduites par le projet de PNP via son équipe de projet, à savoir :

- Définition de l'emplacement de la future zone centrale du PNP en collaboration avec les propriétaires;
- Réalisation d'un diagnostic de l'accessibilité du futur parc en TI et TP avec pistes d'intervention;
- Etablissement d'un état des lieux de la biodiversité du massif forestier joratois (sur plus de 900 espèces recensées);
- Développement d'activités de découverte des patrimoines joratois (animations pour les enfants, conférences, manifestations, balades);
- Organisation de quatre ateliers participatifs destinés à construire le parc avec la population.

Pour garantir la constitution d'un dossier solide de demande de labélisation, cinq commissions thématiques ont été créées en 2017. Ces dernières ont notamment pour objectif de se prononcer sur des questions ou problématiques se rapportant directement à la création du PNP, à savoir :

1. Commission communication, éducation et relations publiques
2. Commission de conciliation
3. Commission scientifique et technique
4. Commission bois, économie et tourisme
5. Commission de garantie territoriale.

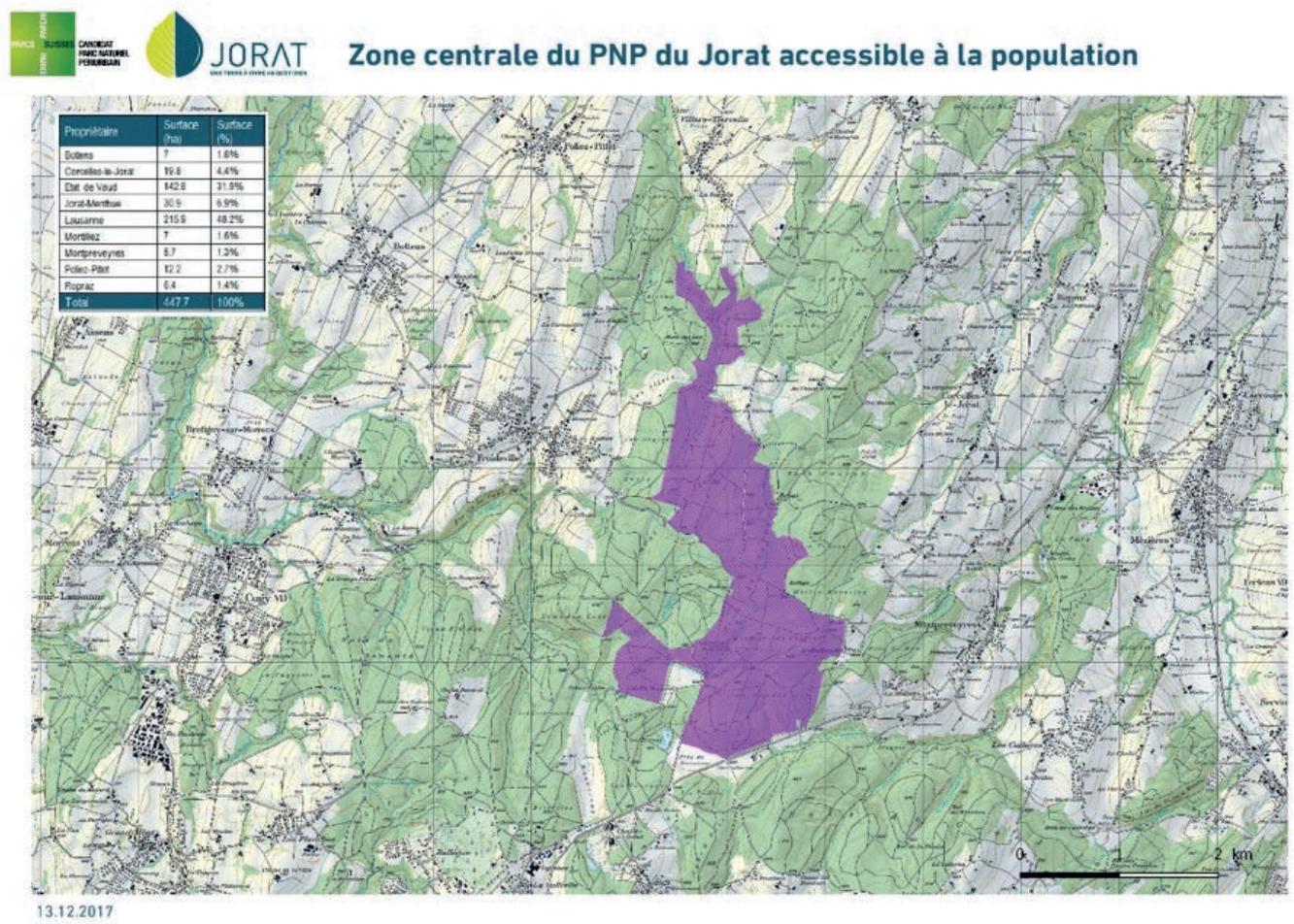
La Commune est représentée via le municipal précité dans la Commission scientifique et technique.

Au final, si les opportunités, les intérêts touristiques et de renommée pour la population, les entreprises et la région se précisent, la pierre d'achoppement qui va faire débat jusqu'au moment des décisions, reste la zone centrale, contrepartie imposée par la législation fédérale, à titre de réserve naturelle dans laquelle plus aucune récolte (bois, champignon, etc.) ne sera possible. La création, fin 2017, d'une association d'opposants « Parque pas mon Jorat », nous garantit des débats animés jusqu'au moment des prises de décisions, vers fin 2019.

Le 3 octobre 2014, la Municipalité s'est engagée sur le principe de la poursuite du projet et le dépôt du dossier

de candidature. Elle va contribuer à ce que les modalités du projet soient bien définies et diffusées, afin que notre population et nos instances politiques puissent se faire une opinion solide sur ce projet et prendre leur décision. Le Municipalité encourage tout un chacun à participer aux animations participatives et aux actions à venir.

Pour aller plus loin : www.jorat.org / www.parks.swiss/fr/



Municipal: M. Jacques Marchand

SERVICE COMMUNAL DE LA POPULATION

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

CHEF DE SERVICE:

M. Gérard Hirt (jusqu'au 12 octobre)

M. Sébastien Varrin (a.i. dès le 12 octobre)

Le Service communal de la population (SPOP) a notamment pour mission d'enregistrer les arrivées, les départs et les changements d'adresse des habitants du Mont-sur-Lausanne. Il met à jour les annonces faites par l'Etat civil (mariage, séparation, divorce, décès), transmet au Service cantonal de la population les demandes de permis de séjour ou d'établissement des ressortissants étrangers ainsi que les demandes de renouvellement et celles de modifications (changements de nom, d'adresse notamment). Il communique électroniquement au Centre de biométrie à Lausanne les demandes de carte d'identité des habitants du Mont-sur-Lausanne. Le SPOP s'occupe également du Registre civique (arrivées, départs) et transmet au Canton, lors d'élections ou de votations, la liste des électeurs suisses (et étrangers pour les scrutins communaux) afin que les citoyens reçoivent leur matériel de vote. Il contrôle et valide les signatures pour les différentes initiatives et référendums (communaux, cantonaux et fédéraux).

FORMATION

Les collaborateurs du Service de la population ont suivi fin 2017 quatre demi-journées de formation à l'utilisation du nouveau logiciel communal de gestion des habitants, qui sera implémenté en avril 2018 selon le planning prévisionnel.

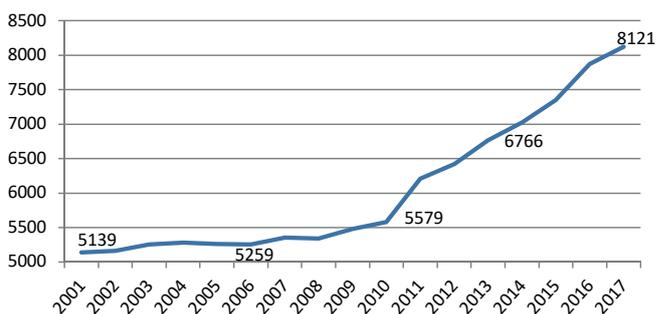
EVOLUTION DE LA POPULATION

L'année 2017 a marqué un cap pour la Commune puisque sa population a franchi la barre des 8'000 habitants dans le courant du mois de septembre. Comme en témoignent les représentations graphiques ci-après, la tendance observée depuis 2010 se poursuit et c'est en principe un autre cap qui sera franchi à l'horizon de la fin de la législature, en 2021, à savoir celui des 10'000 habitants. Ces nouvelles forces vives de notre Commune, pour l'essentiel de jeunes familles avec enfants, s'installent principalement dans les nouveaux quartiers construits au sud de l'autoroute. Il ne s'agit bien sûr pas uniquement de chiffres, mais d'une réalité à laquelle les autorités doivent s'adapter pour satisfaire

aux besoins d'une collectivité amenée à devenir une ville dans un avenir proche. Une pression s'exerce donc inexorablement sur des prestations telles que l'accueil pré et parascolaire, les besoins en infrastructures scolaires ou ceux en terme de mobilité.

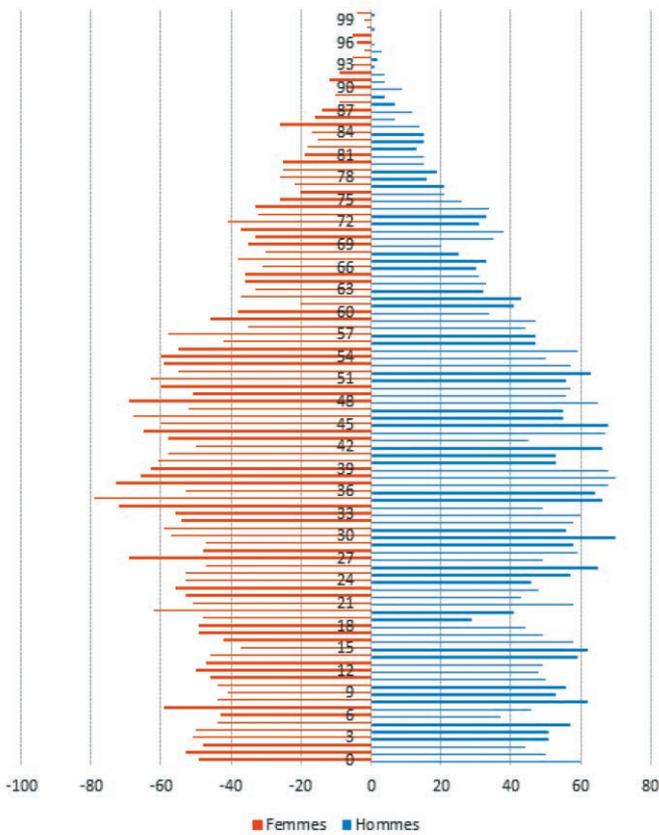
Au 31 décembre 2017, notre Commune comptait 8'121 habitants, soit une augmentation de 248 habitants en une année alors que ce différentiel était de 525 entre fin 2015 et fin 2016. On peut noter que contrairement à l'année dernière où l'on observait le phénomène inverse, l'augmentation de la population en 2017 est davantage due à l'évolution positive de la population étrangère. Parmi celle-ci, les principales nationalités représentées sont la France (451), le Portugal (341), l'Italie (270), l'Espagne (165) et le Royaume-Uni (100). Signalons également que les habitants sont répartis dans 3'307 ménages.

EVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DU MONT-SUR-LAUSANNE



	SUISSES		ETRANGERS		TOTAL
Situation au 31.12.2016	5'785	73.47%	2'088	26.53%	7'873
Population au 31.12.2017	5'872	72.30%	2'249	27.70%	8'121
Différence	+87		+161		+248

PYRAMIDE DES ÂGES AU 31 DÉCEMBRE 2017



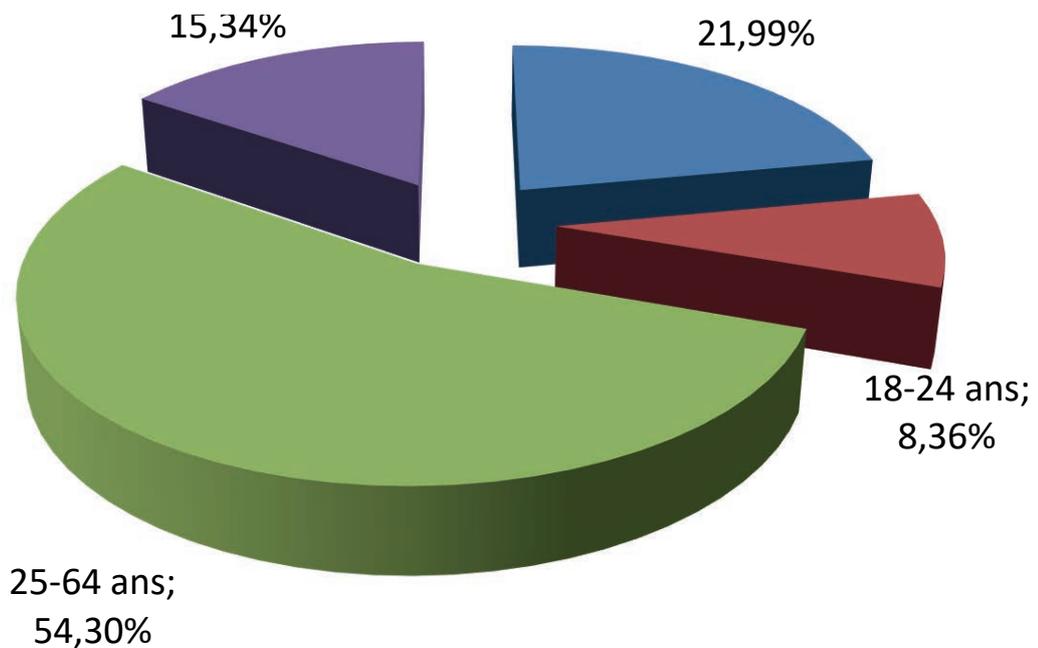
CONFESSIONS

La loi sur le contrôle des habitants (LCH), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1984, précise que les indications relatives à l'appartenance religieuse sont facultatives et que, du point de vue légal, seules les trois communautés reconnues (Protestant, Catholique et Israélite) peuvent être renseignées.

Les différentes religions reconnues étaient réparties de la manière suivante :

Protestants :	2'157
Catholiques :	2'681
Israélites :	6
Autres :	765
Sans :	2'512

RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR CLASSES D'ÂGE

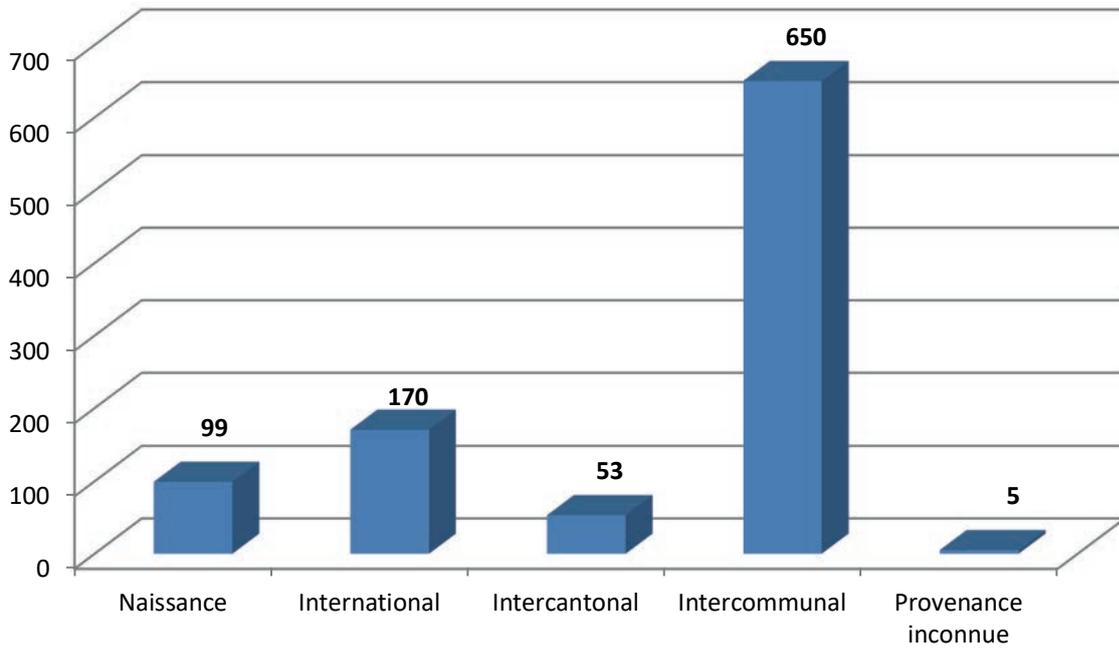


Aux 8'121 habitants s'ajoutent :

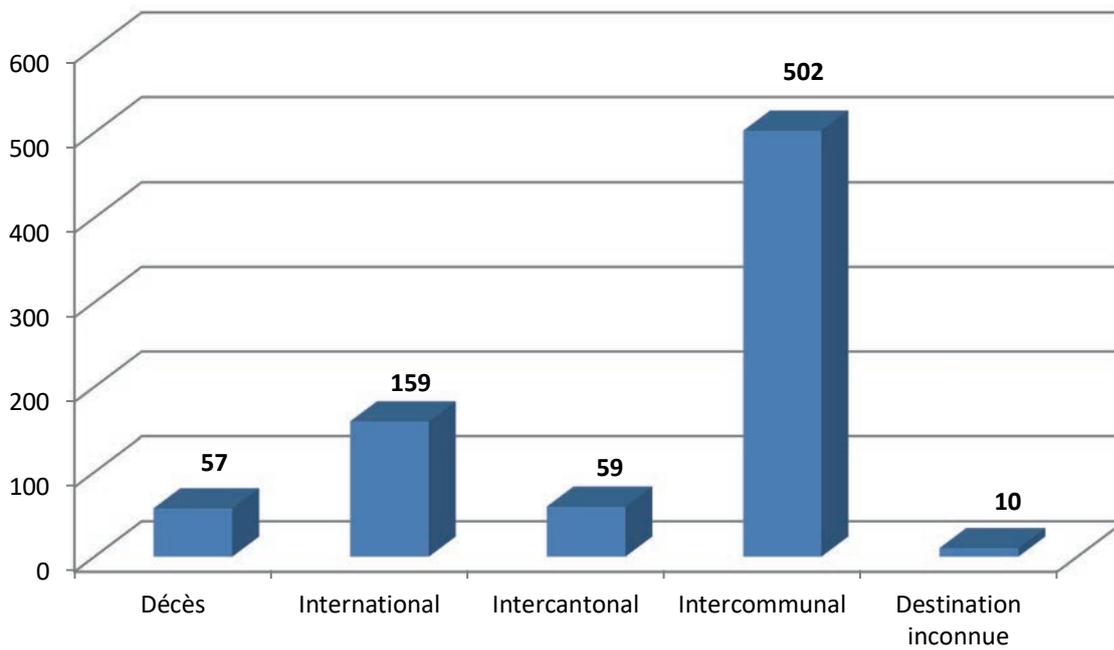
- Les frontaliers : 340
- Les personnes en résidence secondaire : 94

MOUVEMENT DE LA POPULATION

Arrivées: 977



Départs: 787

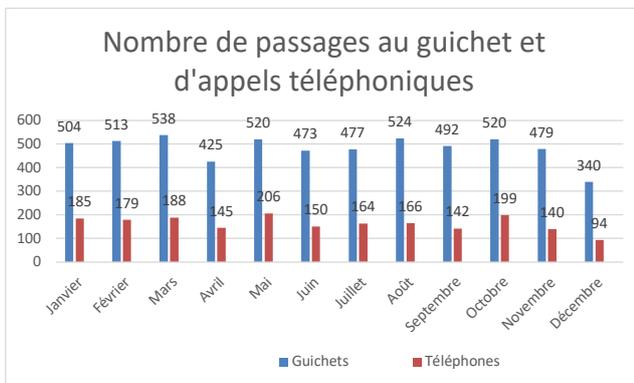


CARTES D'IDENTITÉ : 209 (139 ADULTES ET 70 ENFANTS)

Depuis mars 2015, la Commune s'est dotée d'une cabine photos « Prontophot ». Installée dans le hall de l'Administration communale, cette installation reliée à notre système informatique permet la transmission numérisée des photos pour les demandes de pièces d'identité.

GUICHETS ET TÉLÉPHONES

L'une des activités principales du Service communal de la population est le service aux guichets. Cette activité nous permet d'accueillir, de renseigner, d'établir différents documents (cartes d'identité, permis pour étrangers, attestations, etc.), d'informer les différents habitants de notre commune. Pour l'année 2017, nous avons accueilli à nos guichets 5'805 personnes. De plus, le personnel du service a répondu aux différentes sollicitations de nos administrés, des administrations ou d'entreprises. Durant cette année 2017, nous avons eu 1'958 appels.



REGISTRE CIVIQUE

Electeurs/Electrices	5'403
Suisses	4'627
Etrangers	776
Votations fédérales	3
Elections cantonales	2

ATTESTATIONS

Attestations pour l'ORP – CSR – AAS	174
Attestations diverses	1'099

LOGEMENTS

Suite à l'introduction pour les habitations des données fédérales (n° EGID (bâtiment) et n° EWID (logement)), des contrôles sont encore nécessaires. Pour effectuer cette tâche, une collaboration avec la Police administrative est nécessaire. La mise à jour des No EGID et No EWID est intégrée dans les activités administratives courantes de la commune. (Voir Police administrative).

Durant l'année 2017, le Service communal de la population a sollicité la collaboration de la Police administrative à 37 reprises pour effectuer des contrôles d'adresse et/ou d'appartements.

MESURES SOCIALES CONCERNANT LA GESTION DES DÉCHETS

Avec l'introduction des sacs officiels taxés dès le 1^{er} janvier 2013, la Municipalité a décidé de remettre gratuitement, par année civile, cinq rouleaux de dix sacs de 35 litres aux familles qui ont des enfants âgés de 0 à 3 ans révolus ainsi qu'aux personnes, pour raisons médicales, sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation du CMS.

Pour 2017, il a été remis à notre guichet 1'630 rouleaux de sacs officiels aux ayants droits, 1'485 pour les enfants en bas âge et 145 pour raisons médicales.

POLICE ADMINISTRATIVE

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

CHEF DE SERVICE:

M. Roland Leder

La Police administrative assure notamment les tâches liées à la police du commerce, à la circulation et à la signalisation routière, à la sécurité (chantier, sécurité au travail, manifestations), à la gestion du cimetière, à la surveillance devant les établissements scolaires et à la numérotation des bâtiments et des logements.

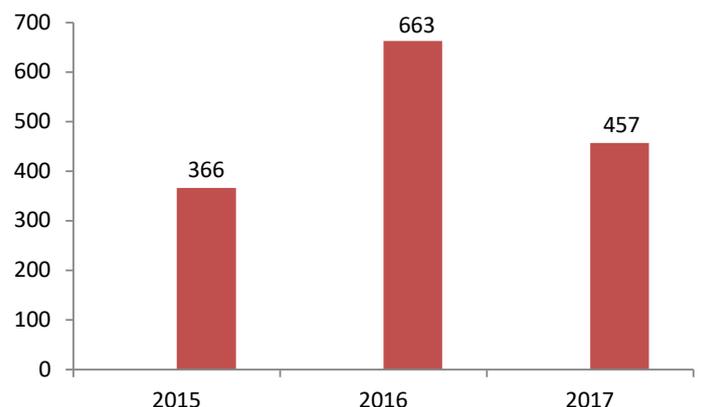
EFFECTIF

M^{me} Joëlle Pillot, laquelle a œuvré du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2017, a cessé son activité pour d'autres horizons. Par conséquent, dans l'attente de l'engagement de M^{me} Breitler qui a débuté au 1^{er} juin, le service a dû assumer un surcroît de travail.

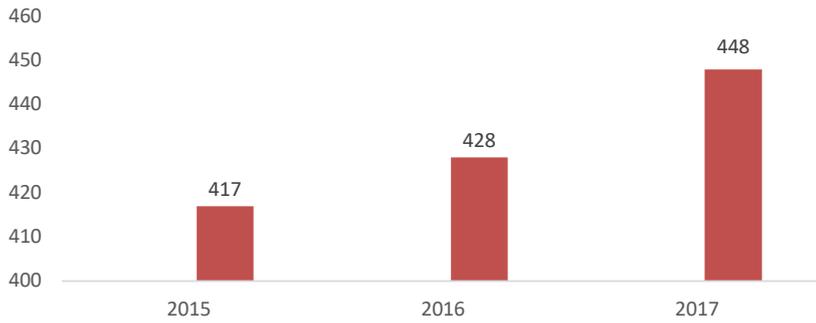
ENREGISTREMENT, NOTIFICATION ET DÉLIVRANCE DES COMMANDEMENTS DE PAYER

Les commandements de payer sont remis à la Police administrative par l'Office des poursuites du district de Lausanne après trois passages sans succès de la poste au domicile des débiteurs.

Les notifications nécessitent de plus en plus souvent plusieurs visites à l'adresse du débiteur pour lui remettre le document, car une simple convocation envoyée par notre service ne suffit pas à faire venir le débiteur dans nos bureaux. Ceci requiert des passages tôt le matin ou en début de soirée et parfois même le samedi.



ENREGISTREMENT DES CANIDÉS

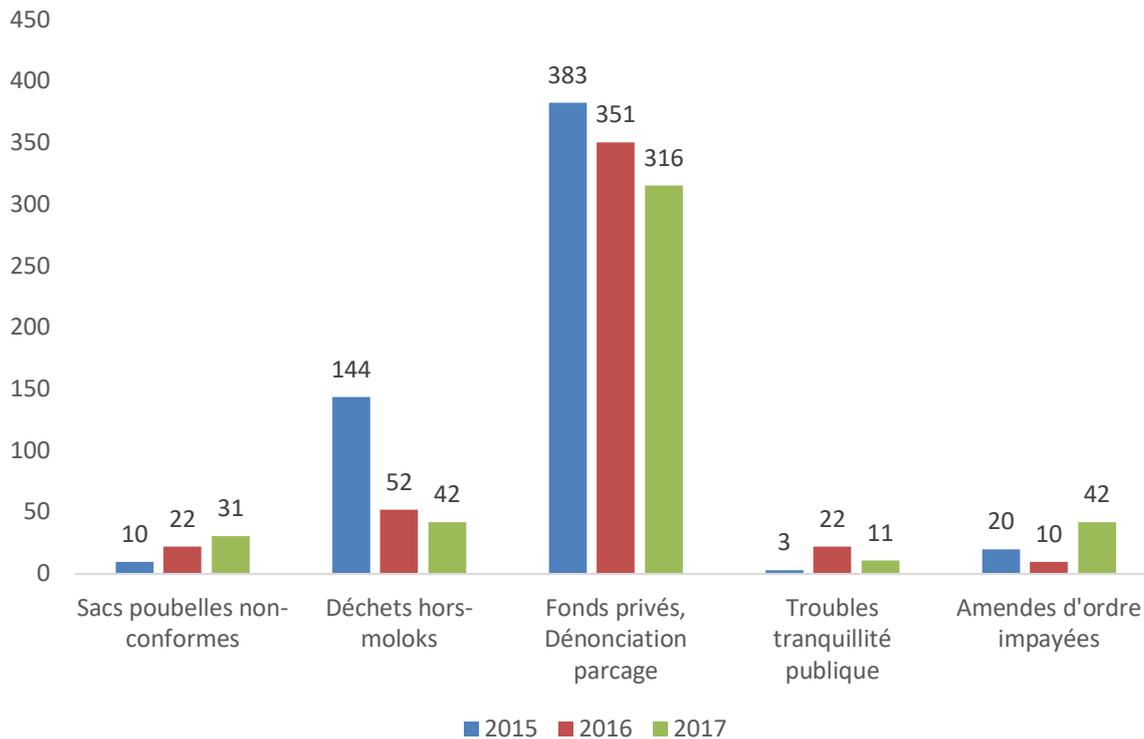


COMMISSION DE POLICE

La Commission de police est composée de quatre membres :

M. Jacques Marchand	Président
M. Philippe Somsy	membre
M. Michel Amaudruz	membre
M^{me} Anael Breitler	secrétaire

Elle a dû établir 442 ordonnances pénales, réparties de la manière suivante :



Dans le courant de l'année, la Commission s'est réunie à deux reprises pour procéder à l'audition de deux citoyens qui ont fait opposition à leur ordonnance pénale. Ces derniers ayant fait chacun l'objet d'une dénonciation par la gendarmerie pour troubles à l'ordre et à la tranquillité publique.

PROCÉDÉS DE RÉCLAME

Dix-neuf demandes sont parvenues à notre service pour la pose d'une enseigne publicitaire. Après examen des dossiers, un permis pour l'utilisation d'un procédé de réclame est délivré pour chacune des demandes. Un émolument est perçu.

OBJETS TROUVÉS/PERDUS

Sur 41 objets déposés, 16 ont été rendus à leur propriétaire.

Pour les objets non restitués :

- certains sont donnés aux dépositaires après un délai légal de 12 mois ;
- d'autres sont évacués ou détruits ;
- les lunettes et les montres sont données à Terre des Hommes ;
- 59 personnes ont annoncé la perte d'un objet (clés, porte-monnaie, montre, bijoux, etc.).

POLICE DU COMMERCE

Les établissements publics de la localité présentent de nombreuses spécificités allant du bar à café, buvette et café-restaurant. Il existe également des commerces dont la licence permet la vente au détail de boissons alcooliques à l'emporter. La gestion et le contrôle de ces licences, délivrés par la police cantonale du commerce, sont de la compétence communale.

Ils se répartissent comme suit :

- 1 bar à café
- 3 buvettes
- 14 cafés-restaurants
- 12 débits de boissons alcooliques à l'emporter
- 4 Food Truck

Nous comptons également quatre établissements du type « Take Away » (moins de 10 places assises). Ces commerces ne sont pas soumis à une autorisation de la police du commerce, mais les locaux sont vérifiés par le laboratoire cantonal. Afin que le cadre légal soit respecté, il revient aux assistants de la sécurité publique de procéder à des contrôles.

CIMETIÈRE

Sur 85 décès enregistrés par la Commune, 22 personnes reposent dans notre cimetière, à savoir dans :

- 1 concession de corps double
- 8 tombes cinéraires
- 2 tombes de corps à la ligne
- 11 au jardin du souvenir
- Sur 15 services funéraires célébrés à l'église du Mont, il a été nécessaire d'organiser à 7 reprises un service de parage.

CIRCULATION ET SIGNALISATION ROUTIÈRES

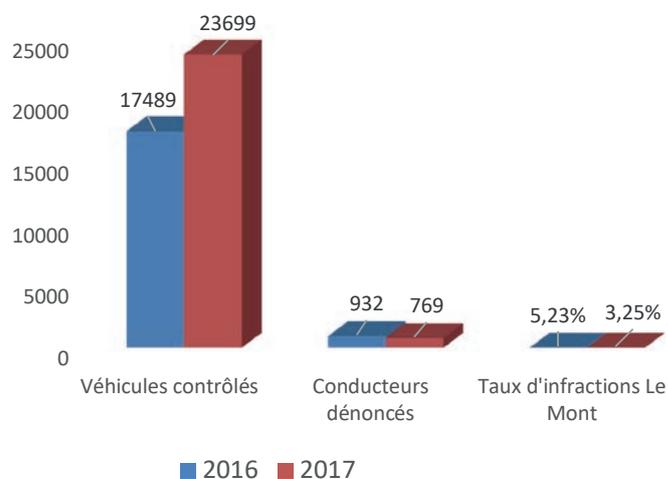
Les contraventions de circulation ont été sanctionnées par des amendes d'ordre (395 en 2017 ; 312 en 2016). Ces contraventions sont composées principalement des infractions suivantes :

- Infractions commises dans les zones de stationnement, dont principalement pour défaut de disque ou dépassement du temps de stationnement
- Infractions suite à un stationnement hors des cases balisées ou relatives au non-respect d'un signal de prescription

Les contraventions pour véhicules en mouvement (78 en 2017 ; 117 en 2016) sont principalement des infractions pour non-respect des signaux « Interdiction générale de circuler dans les deux sens » et « Accès interdit ». La procédure « Ordonnance pénale » s'applique.

CONTRÔLES DE VITESSE

La Police cantonale planifie annuellement un certain nombre de contrôles radar sur les routes cantonales (routes de Cugy, Lausanne et Blécherette) et parfois sur demande de nos autorités, elle place ses appareils sur nos routes communales. Le tableau ci-dessous démontre le nombre de véhicules contrôlés et celui des conducteurs dénoncés pour les années 2016 et 2017.



CONTRÔLES RADAR

Il convient de relever pour 2017 qu'un plus grand nombre de véhicules ont été contrôlés. Malgré cela, par rapport à l'année précédente, le constat est que les conducteurs en infraction ont diminué de quasi 2%.

Cet état de fait est vraisemblablement dû à la pose régulière de nos radars pédagogiques sur ces axes dans le courant de l'année.

Au printemps, la Commune a acquis trois appareils supplémentaires « info-radar », ce qui fait un total de six. Ces appareils sont en permanence installés à différents endroits du territoire communal et à proximité des établissements scolaires. Les tableaux ci-après montrent en détail les endroits où ces appareils ont été posés, le nombre de contrôles effectués et la vitesse moyenne sur l'année.

TABLEAU CONTROLES INFO-RADAR 2017

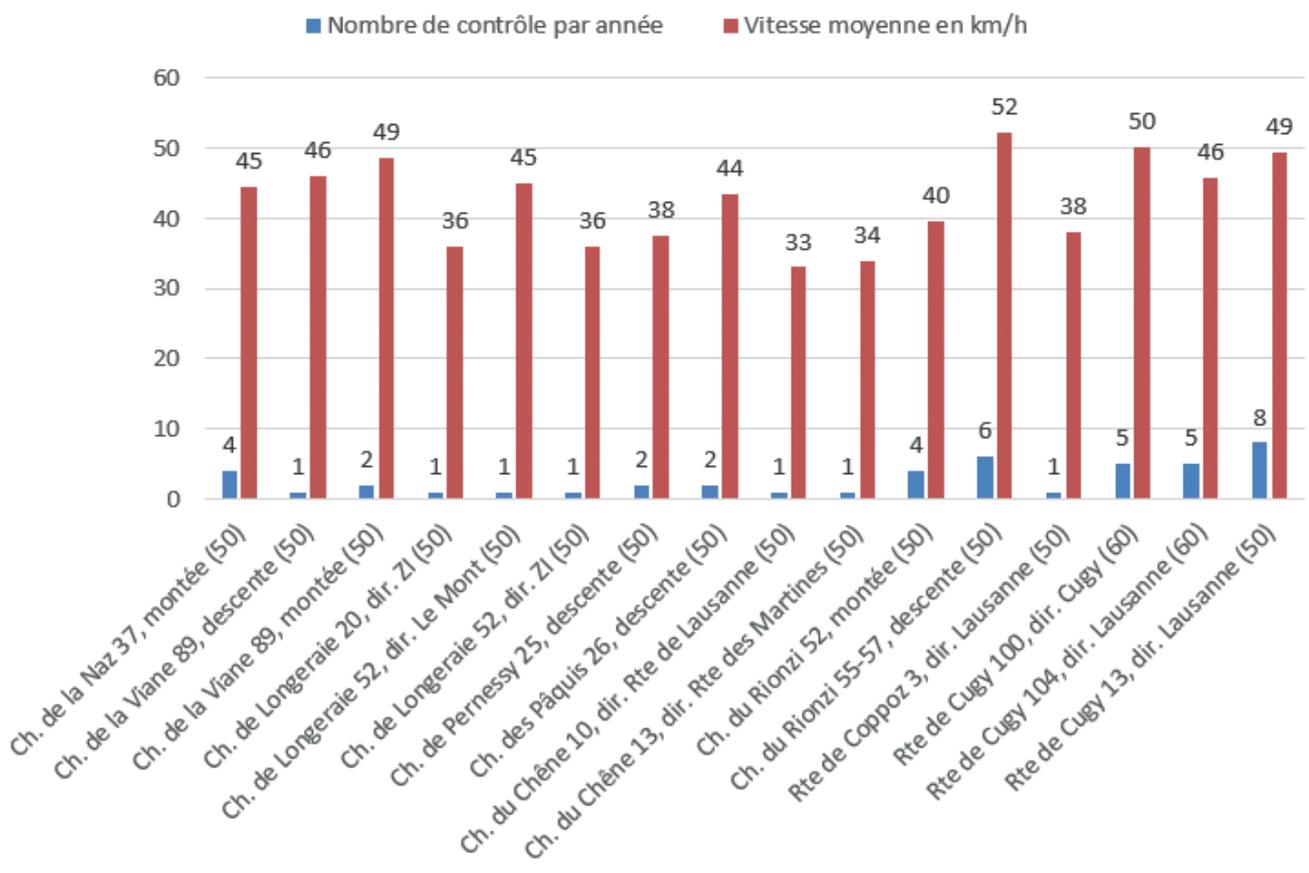
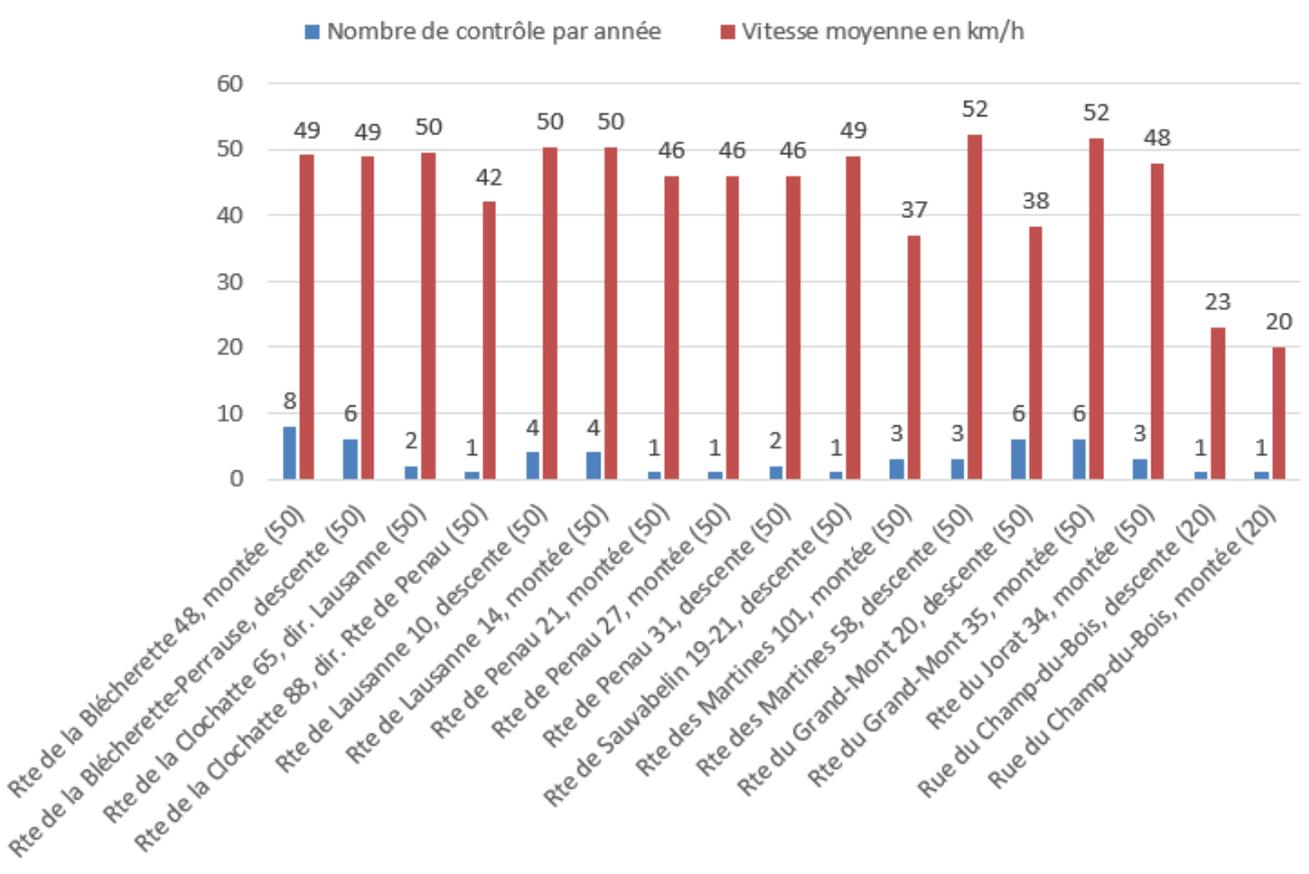


TABLEAU CONTROLES INFO-RADAR 2017



SIGNALISATION ROUTIÈRE

La Police administrative a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, bornes lumineuses réfléchissantes et mandaté une entreprise spécialisée afin de rénover le marquage routier à divers endroits de la commune.

A 17 reprises, le personnel est intervenu pour la remise en état de signaux endommagés et de bornes en béton démolies à la suite d'accidents.

A la demande de la gendarmerie, les assistants de la sécurité publique sont sollicités pour donner un coup de main lors d'accidents de la circulation, notamment pour gérer le trafic ou pour boucler une route.

ENGAGEMENT LORS DE MANIFESTATIONS

De nombreuses manifestations publiques ont jalonné cette année 2017. Elles ont nécessité des mesures particulières de circulation et d'encadrement adéquat, allant de la pose de signalisation et/ou barrières et à la mise en place d'un concept de circulation notamment pour les manifestations importantes suivantes: matchs de football (graines de foot), Fête de Mai, St-Nicolas, soirées de gymnastique et le Mont Musical.

La mise en place du portail « Pocama » permet l'annonce des manifestations au niveau cantonal par les organisateurs au moyen d'un formulaire en ligne. Celui-ci est diffusé aux diverses instances cantonales concernées. La Commune reste l'autorité qui décide en finalité d'autoriser ou non une manifestation.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le concept Santé et sécurité au travail se poursuit. Cette année, cinq collaborateurs de la voirie ont suivi un cours de trois jours sur l'utilisation de la tronçonneuse. Ce cours a été dispensé par le personnel du Centre de Formation professionnelle forestière de la zone industrielle de Budron. Les chargés de domaine pour la Commune, soit quatre personnes plus la responsable des ressources humaines, ont participé à une formation continue sur la Solution de branche pour les communes à Echallens. MM. Leder et Spinazza ont assisté à la rencontre annuelle des chargés de Sécurité romands au Centre de formation de la Rama sur le thème « Un équilibre sans pépins ». Le programme de la journée a été le suivant :

- Se familiariser avec les risques extérieurs;
- Mieux comprendre les messages passés à nos apprentis (agents d'exploitation et forestiers);
- S'intéresser aux troubles musculosquelettiques;
- Gérer les possibles agressions de tiers;
- Ecouter le message de Pro Infirmis Vaud – insert H et la réintégration de personnes diminuées;
- Entendre les messages actuels de la direction de la Solution de branche;
- Découvrir les risques très réels liés aux infrastructures de l'approvisionnement du gaz, avec une démonstration au final.

SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS

Le personnel de la Police administrative est l'organe de contrôle au sein de la Commune pour la prévention des accidents sur les chantiers. Il a été procédé à 42 contrôles des fouilles qui ont pour but de vérifier la

pose de la signalisation de chantier et la mise en place de protection pour les usagers (barrières, passerelles, lampes clignotantes, etc.). Les agents ont également participé à 46 rendez-vous de chantier afin de planifier les problèmes liés aux usagers de la route et à la sécurité des piétons. D'autres contrôles ont aussi été effectués sur des chantiers de construction en collaboration avec la Suva. Ceux-ci ont été axés sur l'équipement personnel individuel (casque, protections d'ouïe, chaussures de sécurité, lunettes, etc.) puis sur les installations de décrocheurs, grues, nacelles et échafaudages.

M. Leder fait aussi partie du GRPA (Groupement Romand de Prévention des Accidents sur les chantiers du bâtiment). Il a suivi un cours d'une journée à Tolochenaz sur la prévention des accidents dus aux chantiers, dispensé par des personnes membres de la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs.

SURVEILLANCE DEVANT LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Quotidiennement, un agent est présent à l'un ou l'autre des établissements scolaires lors des entrées et sorties de classes. Par ailleurs, la brigade des patrouilleurs scolaires s'est enfin agrandie et a recruté trois nouvelles personnes (deux hommes et une femme) pour la rentrée scolaire d'août (total 4). Dès lors, ces patrouilleurs sont en faction devant le Collège des Martines, au passage pour piétons du Grand-Mont, vis-à-vis de l'école, et à la rte de la Blécherette au droit du débouché du ch. du Mottier.

NUMÉROTATION DES BÂTIMENTS

Pour toutes nouvelles constructions, un numéro est attribué pour le bâtiment ainsi que pour chaque logement. Ceci se fait en étroite collaboration avec le Service technique et celui de la population.

FORMATION CONTINUE

Dans le cadre de l'Association Vaudoise des Services de la Sécurité publique (AVSSP), des formations continues sont organisées pour les collaborateurs. MM. Marchand, Leder et M^{me} Breitler ont participé à une demi-journée de formation sur le fonctionnement d'une Commission de police et sur l'établissement des ordonnances pénales et sa procédure. M^{me} Breitler a également participé à deux demi-journées de formation sur le programme Pocama (portail cantonal des manifestations).

Comme à l'accoutumée, M. Leder a suivi un cours de perfectionnement d'une journée comme délégué à la sécurité au sein du Bureau de prévention des accidents (BPA).

PLAN CANICULE

Pour la 8^e année consécutive, le plan canicule a fait l'objet d'un recensement. Sur un total de 539 personnes âgées de plus de 75 ans concernées par ce plan, 95 étaient susceptibles de recevoir la visite de la Commune en cas de déclenchement par la Préfecture. Au final, après avoir pris contact avec ces 95 citoyens, seuls sept étaient intéressés pour que nos services se déplacent en cas de besoin, nombre identique à l'année précédente.

CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

M^{me} Véronique Niklas-Lyon a le titre d'expert en mycologie dans le cadre hospitalier. Résidente de notre commune, elle est la contrôlease officielle et Présidente de la Société « La

Myco du Jorat». Elle a organisé et participé notamment à :

- Février : stand pour la soirée des nouveaux habitants afin de présenter son rôle d'experte en champignons ;
- Mai : stand de présentation à la Fête de mai. Une trentaine d'espèces de champignons frais ont été exposés ;
- Juillet : 1 journée « Passeport vacances ». 13 enfants inscrits ;
- 30 septembre et 1^{er} octobre : deux journées d'exposition à la cantine du Châtaignier. 240 espèces y étaient exposées. Toute une partie de l'expo avait pour thème « Les champignons pourront-ils sauver le monde ? ».

Les contrôles mycologiques ont lieu tous les dimanches soirs de 18h00 à 19h00 en saison ou sur rendez-vous le reste de la semaine.

Elle a procédé à 173 contrôles dont :

- 74 contenant des champignons non-comestibles ;
- 52 contenant des toxiques dont 3 mortels (petites lepiota).

La saison 2017 a été spéciale, plus courte que 2016, en dents de scie mais avec des pics jusqu'à 31 contrôles en une soirée. Fin des contrôles le 15 novembre. Les personnes semblent utiliser de plus en plus le site internet VAPKO et celui de la Commune et peuvent ainsi profiter des disponibilités de contrôles de M^{me} Niklas pendant le week-end ce qui n'est pas le cas à Lausanne.

DIVERS

Sur trois exécutions forcées d'expulsion, seuls les biens d'une société ont dû être pris en charge par la Commune. Pour les deux autres cas, un a été annulé et le second s'est organisé pour récupérer ses affaires.

A 34 reprises le personnel de la Police administrative a été sollicité par le Service communal de la population afin de procéder à des vérifications d'adresses et/ou d'appartements.

GENDARMERIE

PRÉSENTATION

Le poste de gendarmerie, ouvert au public à raison de deux après-midi et d'une matinée par semaine, compte huit collaborateurs sous la responsabilité de l'adjudant Olivier Duprex.

Une séance est programmée une fois par mois entre le chef de Poste, son adjoint le sergent-major Stéphane Oulevey et MM. Jacques Marchand et Roland Leder pour relater les événements qui se sont déroulés sur le territoire communal.

Une très bonne coopération est à relever entre les collaborateurs de la gendarmerie et le personnel de la police administrative.

ACTIVITÉS

La gendarmerie assure l'ordre et la tranquillité publics sur le territoire. Elle effectue des contrôles de circulation et participe à des missions de reconnaissance et de surveillance. Elle enregistre les plaintes et recueille les élé-

ments nécessaires pour l'ouverture d'une enquête. Par la suite, elle prend en charge cette dernière, sur réquisition d'un magistrat, auditionne les personnes impliquées, effectue des visites domiciliaires puis établit les rapports finaux. Lors des patrouilles, elle contrôle l'état physique des conducteurs et dénonce ceux qui sont sous l'influence de l'alcool, de stupéfiants ou de médicaments. Elle dénonce également toutes les infractions aux règles de la circulation et planifie des actions de police, de proximité et de prévention.

L'effectif ne permettant pas d'avoir une patrouille 24/24, le personnel du Centre de la Blécherette assure les interventions le reste du temps.

CONCEPT POLICE-POPULATION

Le concept Police-Population poursuit son activité. Mensuellement, nous recevons le bulletin « Info délits », nous informant de certains délits sur notre commune et donnant des conseils de prévention. Ceux-ci sont affichés aux piliers publics.

AFFAIRES SOCIALES

ARASPE – COMITÉ DIRECTEUR

PRÉAMBULE

En 2017, deux assemblées intercommunales ont été convoquées, le 8 juin à Assens pour l'examen des comptes et le 29 novembre à Echallens pour l'examen du budget. Lors de l'assemblée intercommunale du 8 juin, Madame Corinne Von Kännel Miranda, conseillère municipale à Assens a accepté de prolonger sa présidence de l'assemblée intercommunale à la grande satisfaction de tous.

Monsieur le Préfet du Gros-de-Vaud, Pascal Dessauges, a convoqué en date du 29 août 2017 Mesdames les Présidentes de l'assemblée intercommunale et du comité directeur, ainsi que la secrétaire de ces deux organes afin d'examiner le bon fonctionnement de l'association comme la loi sur les communes lui en fait obligation.

ACTIVITÉ DU CODIR

Le Codir s'est réuni à 10 reprises pour ses séances officielles, il a également reçu la commission du personnel. Afin de résoudre les difficultés persistantes au sein du personnel, le codir a par ailleurs mis en place un groupe de travail composé de trois de ses membres qui a siégé 10 fois afin d'auditer les personnes concernées et qui a rapporté les résultats de ses analyses au comité in corpore lors de séances distinctes. Ces collègues ont fait là un travail remarquable qui a permis au Codir de décider des mesures à prendre afin de ramener un meilleur climat de travail à l'ARASPE. Les résultats, à ce jour positifs de ces mesures font espérer une année 2018 apaisée.

GESTION DU PERSONNEL

Le Codir a également estimé qu'il était nécessaire de créer un poste entièrement consacré aux RH et rattaché à la direction de l'ARASPE. Il s'est en effet avéré qu'une très grande partie des problèmes qui ont secoué l'ARASPE en 2016 auraient pu être résolus rapidement s'il y avait eu au sein de la Direction une personne chargée des RH, ayant une formation spécifique et du temps à sa disposition pour recevoir le personnel et gérer les diverses difficultés inter-

personnelles rencontrées, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici. Alors que l'ARASPE a régulièrement pris de l'embouppoint depuis 2003, le poste de la personne chargée des Finances/RH n'a été que très faiblement augmenté :

ANNÉE	NOMBRE DE SALARIÉS	MASSE SALARIALE	POSTE FINANCES /RH EN EPT	MASSE FINANCIÈRE ARASPE
2003	18	1'091'000.–	0,5	1'671'580.–
2008*	41	2'210'300.–	0,6	3'302'870.–
2011**	48	2'879'800.–	0,65	4'372'912.–
2017	73	5'064'300.–	0,65	7'410'875.–

* Intégration des AAS (agences d'assurances sociales) dans l'ARASPE

** Intégration de nouvelles communes dans l'ARASPE

Le Codir a donc proposé de créer un nouveau poste à 0,7 EPT au sein de la Direction, poste entièrement dédié aux RH, et de l'inscrire au budget 2018; ce nouveau poste a été accepté par l'assemblée intercommunale lors de la séance du 29 novembre 2017. Il a également proposé de transformer le poste actuel Finances/RH en un poste de responsable des Finances. Le Codir tient à souligner que la responsable actuelle de ce poste n'a pas démerité et qu'il lui est reconnaissant d'avoir réussi à faire son travail aussi longtemps sans aide supplémentaire. Il est prévu, avec son accord, qu'elle prenne le poste de responsable des finances au sein de l'ARASPE.

Il est à souligner que l'augmentation des EPT s'explique en grande partie par le nombre des apprentis passant de 3 à 5 à la rentrée.

Le turn-over du personnel est excellent. En effet, sur un effectif de 73 collaborateurs, aucune démission n'a eu lieu entre janvier et décembre. Il faut ainsi saluer la fidélité du personnel à l'ARASPE.

LOCAUX ET ÉQUIPEMENT

Au cours de l'année écoulée, le Codir a également accepté que de nouveaux locaux soient loués à Prilly dans la mesure où les locaux actuels ne permettaient plus au personnel du CSR de tenir des entretiens confidentiels avec les ayant-droit. Cependant, le comité a accepté cet agrandissement à la condition que ce soit la dernière

extension « par petits bouts » et à l'avenir, si le besoin de locaux se faisait de nouveau sentir, La Direction devra chercher des lieux qui permettent d'accueillir tout le CSR ainsi que la direction dans un seul espace.

Au cours de l'année, suite à des demandes du personnel auprès du Codir concernant les difficultés de parage à Prilly, le Codir a demandé au directeur de mettre en place un plan de mobilité pour les CSR. La réflexion sur ce point n'est pas encore aboutie et s'étendra encore en 2018.

Les terminaux téléphoniques des sites d'Echallens et du Mont-sur-Lausanne intègrent à présent les numéros d'appel dans la plage active des bureaux à Prilly et permettront de substantielles économies au niveau des appels internes.

FINANCES

En juin dernier, le directeur a reçu une lettre plutôt désagréable de la caisse cantonale AVS. Elle signalait que, par erreur, celle-ci avait versé à la région pour 2016 un montant d'indemnités trop élevé et que l'association devait rembourser une somme de CHF 65'942.60.

Le Codir a signifié son mécontentement à la caisse de compensation et demandé que le montant soit remboursé en deux fois afin que l'impact sur les comptes ne soit pas trop important, cette demande a été acceptée par la caisse cantonale AVS.

PRESTATIONS DES CENTRES SOCIAUX RÉGIONAUX (CSR)

En 2017, le CSR a géré 986 dossiers RI (Revenu d'insertion) actifs en moyenne mensuelle, par rapport à une moyenne de 980 en 2016 et 945 en 2015. La tendance annuelle s'est donc stabilisée depuis l'année précédente. Malgré une légère augmentation en février, l'évolution des dossiers est à la baisse depuis le mois d'août.

Le nombre de dossiers financés par le Canton pour l'exercice 2017 a été de 961, résultat très proche du budget élaboré en septembre 2016, qui tablait sur une moyenne de 963 dossiers financés.

Dans les différents secteurs de notre région, l'évolution du volume de dossiers en file active a été la suivante :

DOSSIERS PAR SECTEURS GÉOGRAPHIQUES	MINIMUM 2017	MAXIMUM 2017	MOYENNE MENSUELLE 2017
Ouest Lausannois (Prilly)	386	399	393.8
District de Lausanne (Le Mont, Jouxens, Romanel, Cheseaux)	178	192	185.2
Gros-de-Vaud dossiers gérés à Prilly (Cugy, Froideville, Morrens)	53	62	58.8
Venoge (communes de l'antenne de Penthalaz)	92	111	101.4
Est-Gros-de-Vaud/Plateau du Jorat	40	52	45.8
Centre-Gros-de-Vaud/Grand Echallens	86	101	95.2
Nord-Gros-de-Vaud	37	42	39.8
Sud-Gros-de-Vaud	43	53	48.6
Dossiers hors zone (hôtels, autres situations temporaires)	13	23	17.8
Total des dossiers dans la Région d'Action Sociale	962	1'005	986.3

Dans l'ensemble, peu de changements sont observés dans les volumes. La légère baisse observée globalement se retrouve dans les dossiers des secteurs du Grand Echallens et du Nord du Gros-de-Vaud, qui reculent sensiblement pour revenir au niveau de l'été 2015.

Le suivi des dossiers a gagné en qualité. Le nombre de dossiers dont le suivi était en anomalie a été considérablement réduit en début d'année grâce à un meilleur controlling et l'effort de tous. De plus, la part de ces dossiers qui bénéficiait d'un appui social a augmenté de façon importante, passant de 75 à 83% des dossiers, grâce aux renforts au niveau des assistants sociaux.

Au 1^{er} février est entrée en vigueur la plus importante révision de la loi sur l'action sociale vaudoise, qui a introduit un nombre très important de nouvelles règles dans tous les domaines d'activité régis par cette loi.

Citons en particulier la nouvelle prise en charge des jeunes adultes s'adressant au CSR afin d'éviter l'écueil de l'aide sociale et les orienter au plus vite vers la formation. La première année de cette réforme a été marquée par une certaine complexité et instabilité des règles cantonales, qu'il a fallu transmettre au personnel avec habileté et un encadrement intensif.

La prise en charge des jeunes demandeurs prévoit à présent une période d'instruction au cours de laquelle les assistants sociaux doivent négocier une contribution financière des parents suite à une estimation de leur capacité contributive à faire par l'Office des bourses. La prise en charge prévoit une entrée en mesure de transition dès que possible et vivre d'une bourse. Cela s'est cependant avéré complexe en raison des retards de l'Office des bourses. Le nouveau système, qui a été en phase de rodage pendant toute l'année 2017, a demandé que le travail social envers les jeunes adultes soit beaucoup plus personnalisé. Dans notre région, la dynamique familiale des jeunes demandeurs est au cœur de la prise en charge.

PRESTATIONS DES AGENCES D'ASSURANCES SOCIALES (AAS)

Au mois d'avril, la gestion des remboursements de frais pour les bénéficiaires de PC Familles a été centralisée sur les sites d'Echallens et de Prilly, comme décidé par le Comité lors de la législature précédente.

L'ARASPE a continué sa participation au projet pilote cantonal qui l'implique dans l'appui administratif généraliste en faveur des personnes âgées et/ou en situation de santé fragile afin de favoriser leur maintien à domicile, en collaboration essentiellement avec les Centres Médico-Sociaux d'Echallens et du Mont-sur-Lausanne. Le projet pilote a été évalué avec succès à la fin de l'année et les prestations se poursuivent en 2018 sous une forme encore indéterminée, en raison du retrait d'un avant-projet de loi de réforme du dispositif sanitaire cantonal, mais avec un financement cantonal annoncé.

L'ARASPE s'est aussi engagée dans la réforme vaudoise des curatelles: suite aux campagnes d'affichage auprès du grand public, l'équipe du Mont-sur-Lausanne a participé au recrutement de personnes intéressées par cette fonction et qui a très bien fonctionné.

GESTION DES INCIVILITÉS

La très grande majorité des personnes reçues se comporte bien. Un événement relativement sérieux avec un bénéficiaire du RI a été à déplorer. Des mesures supplémentaires liées à la sécurité du personnel sont toutefois en réflexion. En effet, dans l'ensemble de l'ARASPE, l'accueil, l'écoute et le respect de la dignité humaine sont plus que jamais privilégiés, même si une vigilance constante par rapport à la fraude dans l'utilisation des fonds du RI est indispensable.

CONCLUSION

L'ARASPE devra faire face en 2018 à nouveaux défis décidés sur le plan cantonal, impliquant une collaboration accrue entre les CSR et les ORP, le résultat des mesures mises en place par le CODIR tout au long de l'année 2017 permettront d'aborder les changements à venir de manière sereine.

APROMAD - ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET MAINTIEN À DOMICILE - COURONNE LAUSANNOISE

PRÉAMBULE

L'APROMAD est chargée de mettre en œuvre, sur son territoire, la politique d'aide et de soins à domicile mise en place par l'AVASAD sur l'ensemble du canton ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé. Le Conseil d'Etat définit cette politique en concertation avec les associations représentatives des communes et après consultation de l'AVASAD (association vaudoise d'aide et de soins à domicile).

Comme membre de l'AVASAD, l'APROMAD a pour mission générale d'aider les personnes dépendantes ou atteintes dans leur santé à rester dans leur lieu de vie. Pour ce faire, l'association assure la fourniture de prestations de soins ou autres pour promouvoir, maintenir ou restaurer leur santé, maximiser leur niveau d'autonomie, maintenir leur intégration sociale et faciliter l'appui de leur entourage.

Les communes de la région, desservies par l'APROMAD, sont membres de droit de cette association avec voix délibérative.

ORGANISATION

D'un point de vue pratique, l'APROMAD (24 ans d'existence en 2017) est donc l'association qui coordonne et gère tous les aspects administratifs, l'infrastructure et le personnel actif dans les Centres Médicaux Sociaux (CMS) de la Couronne lausannoise.

Elle gère les CMS d'Echallens, d'Epalinges, du Mont, d'Oron, de Prilly Sud et Nord, de Pully et de Cully. Suite à diverses réorganisations, le bassin versant de l'APROMAD s'appuie sur près de 680 collaborateurs pour assurer ses activités de soutien à la population forte d'environ 160'000 personnes. Les bureaux de l'APROMAD sont situés au Mont-sur-Lausanne, en Budron C7.

COMITÉ DE DIRECTION (CODIR)

En 2017, le CoDir de l'APROMAD s'est réuni à huit reprises pour adopter les Comptes 2016, le Budget 2017, préparer l'assemblée générale et exprimer son avis sur divers points présentés par la directrice, M^{me} Isabelle Brès-Bigey.

Etant donné la présence d'un CMS sur son territoire, la Commune du Mont est représentée par M. Jacques Marchand, municipal au sein du CoDir de l'APROMAD.

FINANCES

Le financement de l'APROMAD, et par conséquent des CMS, repose sur la facturation aux bénéficiaires ou à leur assurance maladie. Les subventions publiques sont assurées par le canton et les communes. Dans nos budgets et comptes, le financement de l'APROMAD apparaît sous Sécurité sociale, compte 730 Santé publique – 730.3654 APROMAD (CMS), AVASAD.

De manière générale, les mesures d'économie, consistant à garder moins longtemps les personnes malades ou accidentées dans les hôpitaux, impliquent un report de charges et de travail sur les CMS et les associations d'aide à domicile. Pour les infirmières et aides intervenant sur le terrain auprès des malades, c'est non seulement le travail de soins qui augmente fortement mais aussi le travail administratif et les décomptes de toutes sortes nécessaires aux diverses facturations et exigences des assurances qui, ici comme ailleurs, disputent les décomptes présentés.

Chaque trimestre, un bilan intermédiaire est présenté au CoDir. Celui-ci apporte les correctifs budgétaires si nécessaire en accord avec l'AVASAD.

AVASAD – ASSOCIATION VAUDOISE D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE

L'AVASAD est l'autorité cantonale de surveillance de l'APROMAD. Elle a également confié à l'APROMAD le mandat de gestion de l'activité de soins infirmiers pédiatriques à domicile pour tout le Canton. Cette activité fait l'objet de budgets et comptes séparés et l'entier du subventionnement est assuré par l'AVASAD.

CMS – AIDE ET SOINS À DOMICILE

Le CMS du Mont s'occupe des habitants des communes du Mont-sur-Lausanne, de Lausanne-Monthéron, de Bottens, de Bretigny-sur-Morrens, de Cugy, de Froideville et de Morrens.

SITES INTERNET

Pour plus d'informations sur ces structures et les prestations de soins fournies, voir :

- le site de l'APROMAD
www.apromad.ch
- le site d'AVASAD
www.aide-soins-domicile-vaud.ch

Vous y trouverez les derniers rapports annuels de l'AVASAD/OMSV, de l'APROMAD et des soins infirmiers pédiatriques à domicile.

PROTECTION CIVILE PCI

PRINCIPALES TÂCHES

- Garantir le niveau technique et opérationnel de l'organisation régionale de protection civile (ORPC)
- Organiser et diriger les cours de compétence communale
- Collaborer avec les autres entités du SPSL et les partenaires en matière de formation et d'engagement
- Coordonner et conduire les engagements lors de situations d'urgence et d'événements.

COMITÉ DIRECTEUR

Au cours de l'année 2017, le comité directeur s'est réuni à quatre reprises pour le budget, les comptes et afin de régler des problèmes d'organisation de la PCi Lausanne-District.

Les municipaux membres du Comité directeur sont :

Serge Sandoz, Conseiller municipal
Cheseaux-sur-Lausanne

Alain Monod, Conseiller municipal
Epalinges

Serge Roy, Syndic
Jouxens-Mézery

Pierre-Antoine Hildbrand, Conseiller municipal
Lausanne

Jacques Marchand, Conseiller municipal
Le Mont-sur-Lausanne

Luigi Mancini, Conseiller municipal
Romanel-sur-Lausanne

DIRECTION OPÉRATIONNELLE PCI LAUSANNE-DISTRICT

Le corps de la PCi Lausanne-District est placé sous le commandement du Lt col Marc-André Marchand et de son remplaçant, le Cap Vincenzo Camilleri.

ORGANISATION

Depuis 2015, aussi bien sur le plan opérationnel que sur celui politique, l'intégration de six communes, rattachées au district de Lausanne (Lausanne, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Epalinges, Le Mont-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne) est réalisée à la satisfaction des autorités communales et de tout le personnel incorporé à la PCi Lausanne-District.

EVOLUTION DE L'FFECTIF DES PROFESSIONNELS

2012	2013	2014
20	20	18

2015	2016	2017
17	18	19

A la suite d'un départ à la retraite en cours de l'année 2017, une nouvelle collaboratrice a été engagée au sein de l'office (partie administrative de l'ORPC) avec un taux d'activité de 0,8 EPT. D'autre part, ce même office a été renforcé par un 0.6 EPT, permettant ainsi un fonctionnement optimal. Cette mesure fait suite à l'analyse de la multiplicité des tâches dédiées à 1300 astreints.

EVOLUTION DE L'FFECTIF DES MILIENS ET VOLONTAIRES

2012	2013	2014
1'035	1'112	1'188

2015	2016	2017
1'270	1'250	1'393

INTERVENTIONS

En préambule, il convient de différencier les interventions au profit des collectivités (art. 27a LPPCi) et les interventions en situation d'urgence (art. 27 LPPCi).

Neuf services ont été mis sur pied pour le soutien de manifestations sportives totalisant 1049 jours de service. Il est à noter que les manifestations les plus importantes ont nécessité l'appui de 250 jours de service pour les 20km de Lausanne et 293 jours pour le Triathlon. Fin avril, une étape « contre la montre » du Tour de Romandie a demandé l'engagement de 187 astreints réalisant 230 jours de service. Notons encore l'organisation et l'accueil les 6 et 7 avril de l'assemblée générale de la Fédération suisse de protection civile.

Dans le domaine des interventions en situation d'urgence, le service de piquet a été alarmé à 10 reprises, soit pour régler des problèmes techniques, soit pour conduire tout ou partie d'opérations importantes dont :

- l'appui des forces de police lors de la venue du Président de la République Démocratique de Chine ;
- la mise en place d'une déviation de trafic dans le cadre d'un déclenchement du plan Delesta ;
- l'appui des forces de police lors de la venue du Président de la République Française ;
- la mise à disposition de matériel d'hébergement à l'ORPC d'Aigle, suite à un train immobilisé par les intempéries de décembre à Bex ;

Ces interventions en situation d'urgence ont représenté la mise sur pied de 344 personnes, respectivement 705 jours de service.

HEURES RÉALISÉES PAR LES PROFESSIONNELS

	2016	2017
Engagements et manifestations	1'250	980
Engagements en situation d'urgence	330	333
Total	1'580	1'313

COLLABORATIONS (INTERNES ET EXTERNES)

La collaboration s'est poursuivie avec le détachement du poste médical avancé (DPMA) concernant la formation des astreints dans le domaine des premiers secours ainsi que sur la connaissance du matériel de relevage et de transport de patient sur la place sinistrée. A ce sujet, la connaissance du matériel technique disponible dans le véhicule sanitaire (VSS) a fait partie intégrante de l'instruction.

La formation touchant le domaine atomique, biologique et chimique (ABC) a également été poursuivie en mettant l'effort principal sur la décontamination. Ici encore, la collaboration s'est avérée nécessaire et fructueuse entre le DPMA et les sapeurs-pompiers (SP).

MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT

Le Service de la Sécurité Civile et Militaire (SSCM) a poursuivi l'équipement de la tenue PCi VD 15 pour les nouveaux astreints arrivant au terme de leur formation de base au centre cantonal de Gollion. D'autre part, le même équipement a pu être remis aux nouveaux incorporés FIR de l'ORPC Lausanne-District.

L'introduction du logiciel PISA se révèle peu adapté pour la gestion du matériel personnel et demande de ce fait une attention accrue. Il est à relever que la Confédération reconnaît cette lacune mais n'envisage pas pour l'instant un développement permettant une gestion plus aisée.

Les constructions de protection civile n'étant pas conformes pour des locations auprès de tiers (normes AEAI), celles-ci n'ont plus été réalisées durant 2017 et ne le seront plus durant les années à venir. L'exception réside auprès de l'infrastructure de la Vallée-de-la-Jeunesse, laquelle est dédiée à l'accueil des sans-abris durant la période hivernale. Cette construction a donc subi d'importants travaux afin d'être mise aux normes.

La construction de Coteau-Fleuri reste à la disposition de l'Établissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM) en cas d'accueil futur pour des requérants. Il en va de même pour les ouvrages du Mont-sur-Lausanne (Crétailon et d'Epalinges (Ofréquaz), également précédemment occupés par l'EVAM.

D'importants travaux ont été réalisés dans les infrastructures des Bergières, de Grand-Vennes et de la Rouvraie, lesquelles sont âgées de plus de 40 ans. Ces travaux ont porté sur la mise aux normes selon les directives fédérales (OFPP) s'agissant de l'étanchéité des réservoirs d'eau potable, mais aussi de travaux de rénovation de peinture et d'échange de lits devenus obsolètes. Le groupe électrogène de la Rouvraie était prévu d'être échangé selon les déclarations de l'OFPP. Toutefois, celui-ci ne sera finalement que révisé, reportant cette démarche en 2018.

CONTRÔLE PÉRIODIQUE DES ABRIS

Le nombre d'abris contrôlés pour 2017 s'élève à 284. Le résultat de ces contrôles se décompose de la façon suivante :

- 256 abris jugés en ordre (90%);
- 28 abris comportant des défauts graves (10%);
- 0 abri désaffecté.

ESSAI ANNUEL DES SIRÈNES

Les sirènes ont été déclenchées le 1^{er} février à 13h30 par la centrale d'engagement et de télécommunications (CET) de la police cantonale vaudoise, puis manuellement, à 13h45, par l'ORPC. Trois sirènes n'ont pas fonctionné lors du premier cycle et cinq lors du déclenchement manuel. Actuellement, neuf véhicules sont équipés d'un dispositif de transmission d'alarme mobile. Ces derniers ont été engagés pour les huit parcours prédéfinis.

VÉHICULES

Deux nouveaux véhicules à traction tout-terrain sont venus remplacer les anciens du type DEFENDER devenus obsolètes.

FORMATION

Les jours de service destinés à la formation sont fractionnés en rapports préparatoires, cours de cadres et cours de répétition. La vision des engagements, tant au profit des partenaires que pour des situations d'urgence, reste une priorité qui dicte la stratégie de la formation. Pour l'essentiel, les cours de répétition ont porté sur :

- la conduite au niveau de l'état-major par le biais d'un exercice de deux jours;
- la prise en charge et l'accompagnement auprès de personnes ayant un handicap;
- l'instruction dans le domaine sanitaire concernant l'approche du patient, le massage cardiaque et l'utilisation d'un défibrillateur (BLS-AED);
- la formation pour les cadres sanitaires auprès des compagnies d'assistance concernant l'application BLS-AED);
- le perfectionnement dans le domaine de l'analyse de la situation lors d'événements (suivi de la situation et de son évolution);
- la formation au niveau des compagnies appui au sujet du relevage ainsi que de la petite noria (transport jusqu'au PMA);
- la gestion de la circulation spécifique à la mission de délestage du trafic autoroutier « DELESTA ». A ce titre, les quatre instructeurs PCi ont été formés par la Gendarmerie Vaudoise.

JOURS DE SERVICE

Il convient de souligner que le nombre de jours de service effectués en 2017 est en augmentation. Ce résultat s'explique notamment par la prestation fournie pour la venue du Président Xi-Jinping.

ENGAGEMENT DES VOLONTAIRES ET MILIENS

Sur les 5'956 jours de service accomplis en 2017, 4'199 l'ont été pour la formation (cours de cadres et cours de répétition), 1049 jours ont été effectués au profit des grandes manifestations sportives et 708 pour les engagements en situation d'urgence. L'organisation, qui comprend une structure en bataillon composée de huit compagnies, constitue un réservoir de 1'300 cadres et astreints miliciens. Relevons que toutes les prestations effectuées le sont majoritairement par cette structure de milice. Dix-neuf professionnels en assurent la gestion et l'encadrement. Les cours de répétition destinés à maintenir le niveau opérationnel de la milice ont touché les domaines de l'appui (pionnier et sauvetage), de l'assistance, de l'aide à la conduite (renseignements et télématique) ainsi que de la logistique. Ils représentent le 70% des activités, le solde étant essentiellement voué à la collaboration avec les partenaires de la Ville, à l'appui aux collectivités ainsi qu'aux interventions en situation d'urgence.

SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Le SDIS La Mèbre, comprenant les communes de Cheseaux-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne, le Mont-sur-Lausanne et Jouxens-Mézery, est placé sous le commandement du major Alain Blanc de Cheseaux. Trois chefs de site ont également été nommés. Pour la Commune du Mont, il s'agit du cap Christophe Corbaz.

EFFECTIFS AU 01.01.2017

ETAT- MAJOR :

Commandant :

Maj Alain Blanc

Quartier-maître :

Lt Frédéric Gygax

Chef du site du Mont :

Cap Christophe Corbaz

Chef du site de Cheseaux :

Cap Luis Mendez

Chef du site de Romanel :

Cap Lionel Marti

Responsable de l'instruction :

Plt Gaël Berthoud

Responsable ARI :

Plt Christophe Rauschert

Responsable matériel :

Plt Thierry Chapuis et Lt Clément Bouaraphanh

DÉSIGNATION	2016	2017
Cours effectués dans le cadre communal	5381	5'953

SITE OPÉRATIONNEL DU MONT		SITE OPÉRATIONNEL DE CHESEAUX		SITE OPÉRATIONNEL DE ROMANEL	
Officiers	8	Officiers	7	Officiers	4
Sous-officier supérieur	3	Sous-officiers supérieur	4	Sous-officiers supérieur	2
Sous-officiers	9	Sous-officiers	6	Sous-officiers	6
Appointés	1	Appointés	4	Appointés	2
Sapeurs	19	Sapeurs	19	Sapeurs	17
Recrues	7	Recrues	5	Recrues	4
Total	47	Total	45	Total	35

Total des 3 sites : 115 dont 55 au DPS et 60 au DAP.

Le corps est composé de 105 hommes et 10 femmes.

Actuellement, aucun sapeur-pompier n'est domicilié sur la Commune de Jouxten-Mézery.

Durant l'année, le SDIS a enregistré dans son effectif 12 arrivées et 29 départs. Ces derniers sont dus pour la plupart à des déménagements ou des raisons professionnelles.

Le SDIS est complété par une section de Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) comprenant 22 jeunes de 8 à 18 ans, entourés de 18 moniteurs provenant des 3 sites. Ils ont participé à 10 exercices.

COMMISSION CONSULTATIVE DU FEU

Elle se compose comme suit :

M. S. Roy, syndic Jouxten-Mézery

Président

M. L. Mancini, municipal Romanel

Membre

M. S. Sandoz, municipal Cheseaux

Membre

M. J. Marchand, municipal Le Mont

Membre

M. J-C Amiguet, Conseiller communal Le Mont

Membre

M. S. Piguet, Le Mont

Membre

6 membres (Cheseaux 2/Romanel 2 / 2 Jouxten-Mézery)

Commandant A. Blanc

Cdt SDIS

Quartier-Maître N. Petit

Membre

Chef de site, Le Mont cap. Ch. Corbaz

Membre

Chef de site Cheseaux, cap. Luis Mendez

Membre

Chef de site Romanel, cap Lionel Marti

Membre

La Commission du feu s'est réunie à quatre reprises, pour examiner les comptes 2016, approuver le budget 2018, évaluer l'acquisition de véhicules et agréer le rapport annuel 2016.

FORMATION

Comme chaque année et afin de poursuivre leur formation et de parfaire leurs connaissances, plusieurs sapeurs ont participé à divers cours cantonaux. Durant l'année 2017, 204 jours de cours ont été suivis au Centre de formation de la Grangette et à celui de la Rama; ce qui représente 1632 heures de cours.

Les JSP ont suivi une formation sur les mêmes thèmes que ceux du SDIS. En participant au championnat suisse des JSP, ils se sont classés 1^{re} équipe romande.

ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2017

Activités programmées

Recrutement	1
Planification intercommunale recrues	1
Séance de la commission du feu	4
Séance d'état-major	8
Séance d'état-major de site	2
Exercice officier	4
Exercice sof	3
Exercice détachement d'appui (DAP)	5
Exercice détachement 1 ^{er} secours (DPS)	14
Exercice porteurs ARI 1	10
Exercice porteurs ARI 2	10
Exercice porteurs ARI 3	7
Exercice JSP	10
Séance EM JSP	6
Cours de cadre JSP	3

INTERVENTIONS

Le SDIS La Mèbre est intervenu à 76 reprises (114 en 2016); lesquelles ont mobilisé le personnel pendant 1383 heures (2074 heures 2016).

Elles se répartissent comme suit :

Feu	15
Renfort feu	1
Alarme automatique	17
Inondation	26
Sauvetage	8
Assistance sanitaire	5
Officier de service	1
Renfort éléments naturels	3

PROMOTIONS

Durant le 2^e semestre de 2017, le Major Alain Blanc a informé la Commission consultative du feu qu'il ne pourrait plus assurer le commandement du SDIS La Mèbre à partir du 1^{er} janvier 2018. Les raisons de son départ sont dues à une nouvelle activité professionnelle dans la région d'Yverdon, l'obligeant ainsi à déménager dans le Nord-Vaudois.

Une mise au concours a été faite à l'interne du corps. Les deux officiers ayant fait acte de candidature ont été auditionnés par les quatre municipaux représentant les communes du SDIS La Mèbre. Au terme des auditions, la Plt Marie-Claude Remy a été choisie pour reprendre le commandement du SDIS la Mèbre dès le 1^{er} janvier 2018. A ce titre, elle a été promue au grade de major.

AUTRES PRESTATIONS

Dans le cadre du Passeport vacances, une centaine d'enfants ont été accueillis sur les trois sites par 7 moniteurs. Planifié sur deux journées, les enfants ont pu visiter les casernes, manipuler du matériel au travers de chantiers ludiques, notamment par une sensibilisation aux premiers secours.

REPRÉSENTATIONS

Le SDIS La Mèbre a été régulièrement représenté aux assemblées de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-pompiers, au Groupement des Jeunes Sapeurs-pompiers, au rapport annuel de la PCi et à celui du SPSL.

ASSOCIATION DE COMMUNES DE LA RÉGION LAUSANNOISE POUR LA RÉGLEMENTATION DU SERVICE DES TAXIS

PRINCIPALES TÂCHES

- renseigner, au guichet et au téléphone, toute personne intéressée à exercer la profession de chauffeur et/ou d'exploitant de taxis
- préparer et établir les dossiers des candidats aux autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis
- surveiller et corriger les examens topographiques
- délivrer les autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis
- gérer et tenir à jour les dossiers des conducteurs de taxis
- veiller au respect des règlements régissant le service des taxis
- enquêter sur les réclamations
- rédiger les rapports de dénonciation ou de renseignements, les circulaires, les décisions en matière de mesures administratives, etc.
- assurer le suivi juridique des divers dossiers en lien avec la thématique ainsi que des révisions réglementaires

Six collaborateurs/trices, représentant 3.8 ETP, participent à l'exécution de ces tâches, pour le compte et aux frais de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (ci-après: l'Association), dont Lausanne fait partie, avec onze autres collectivités environnantes.

COMITÉ DE DIRECTION (CODIR)

Il s'est réuni à huit reprises. Lors de chaque séance, il a dû principalement gérer la problématique de la venue des taxis UBER et, de par leur présence, les conflits engendrés avec la cohabitation des taxis au bénéfice d'une concession. La rubrique suivante résume l'activité du CoDir.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Par arrêt du 4 mai, la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal a partiellement admis la requête de la société Uber contre la révision partielle de la réglementation sur le service des taxis (RIT), suite à un arrêt du Tribunal fédéral du 16 octobre 2016 octroyant à Uber la qualité pour agir. Néanmoins, la Cour a estimé que l'activité déployée par Uber s'apparente à celle d'un central d'appel et est soumise à autorisation.

Le 19 mai, le Département de l'économie, de l'innovation et du sport du canton de Vaud a présenté un avant-projet de modification de la loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE). Ce projet vise à harmoniser les conditions d'exercice des taxis et à réguler l'accès à la profession de chauffeur, suite, notamment, à l'arrivée de la société Uber.

Le Comité de direction a répondu à cette consultation le 21 août, après avoir organisé, le 17 août, des Assises du taxi, auxquelles étaient conviés le Conseil intercommunal, les diverses composantes de la profession et leurs principaux partenaires, ainsi que d'autres acteurs concernés.

Parallèlement, et par arrêt du 1^{er} septembre, le Tribunal fédéral a partiellement admis le recours du Groupement des indépendants à l'encontre des nouvelles dispositions du RIT. Il a estimé que les autorisations d'exploitation avec usage du domaine public sont des concessions soumises à l'art. 2 al.7 de la loi fédérale sur le marché intérieur qui prévoit que leur attribution doit être soumise à un appel d'offre. Un nouveau règlement d'attribution des concessions sera présenté début 2018 au Conseil intercommunal.

Dans sa séance du 1^{er} novembre, ce même conseil a octroyé au Comité de direction une délégation de compétence lui permettant d'accorder, à titre exceptionnel, des dérogations à tout ou partie des conditions d'octroi du carnet de conducteur. Le but visé est de mettre un terme à l'activité UberPop au profit d'UberX, activité exercée par des chauffeurs professionnels. Ainsi, en date du 18 novembre, au travers d'une interview de son responsable, la société Uber a annoncé la suppression d'UberPop au 1^{er} mars 2018.

Par ailleurs, les contrôles de police, notamment onze nocturnes, se sont poursuivis. Le nombre de rapports de dénonciation établis par la Brigade des taxis s'élève à 238 (164 en 2016). Au total, on dénombre 363 dénonciations dressées (363 en 2016), tous corps de police confondus, à l'endroit de personnes exerçant sans autorisation, la plupart contre des chauffeurs utilisant l'application UberPop.

CONCESSIONS/AUTORISATIONS

CONCESSIONS – TAXIS DE PLACE

(REGROUPÉS AU SEIN DE TAXI SERVICES SÀRL)

	Nombre de concessions		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2016	2017	2016	2017
Compagnies	5	5	102	93
Exploitants indépendants	148	157	148	157
Total	153	162	250	250

A la suite de la cessation d'activité de leurs titulaires, 22 concessions (2016: 4) ont été transférées à des candidats inscrits sur la liste d'attente. Parmi celles-ci, neuf étaient précédemment aux mains de compagnies.

AUTORISATIONS – TYPE B – TAXIS SANS PERMIS DE STATIONNEMENT

Exploitants regroupés au sein de :	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2016	2017	2016	2017
Taxiphone	52	48	55	51
CDS	1	1	1	1
Allô Taxis!	1	1	2	2
Autres	46	42	52	47
Total	100	92	110	101

AUTORISATIONS – TYPE C – VOITURES DE GRANDE REMISE

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2016	2017	2016	2017
Entreprises	4	5	20	21
Exploitants indépendants	4	2	5	3
Total	8	7	25	24

CONDUCTEURS

Au nombre de 447 (2016: 469), les conducteurs de taxi se répartissent comme suit:

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2016	2017	2016	2017
Conducteurs « réguliers »	408	393	17	15
Conducteurs « auxiliaires »	43	39	1	0
Total	451	432	18	15

Au cours de l'année, sur 38 demandes enregistrées (2016: 37), 25 carnets de conducteur ont été délivrés (2016: 24), un certain nombre de candidats ayant renoncé ou échoué à l'examen topographique.

COURSES DES TAXIS DE PLACE

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 1'072'279 courses, contre 1'147'067 en 2016 (-6.52%).

STATIONS

Au nombre de 46, les stations offrent un total de 194 places (comme en 2016).

Municipal : M. André Guex

SERVICE DES BÂTIMENTS

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

CHEF DE SERVICE :

M. Antonio Turiel

ADJOINTS :

M. Francis Voumard

M. Valter Spinazza

Le Service des bâtiments (SEBA) est l'instance compétente en matière de gestion du patrimoine bâti communal administratif et financier. Il met en œuvre la politique communale y relative et est le garant de l'application des lois et normes cantonales et fédérales en la matière. Le Service est chargé de la construction, de la rénovation, de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien de tous les bâtiments communaux scolaires, administratifs et locatifs.

AGENTS D'EXPLOITATION ANNÉE 2017

En 2017, notre équipe compte 17 agents d'exploitation, dont six à temps partiel. Grâce au travail fourni pour l'entretien de l'administration, des bâtiments scolaires et des divers bâtiments communaux, les utilisateurs des différentes structures peuvent ainsi bénéficier des installations et des locaux mis à disposition ou loués à leur entière satisfaction.

M^{me} Aymara Martins Pinto a été engagée le 1^{er} avril 2017 (ETP 0.40) en remplacement de M^{me} Annacletto (ETP 0.20) au PLS du Grand-Mont et de M. Louis Ramus (ETP 0.20) à l'église et la paroisse; ces derniers étant partis à la retraite.

M. Miguel Martinez a été engagé le 1^{er} mai 2017 (ETP 1) en remplacement de M. Jean-Michel Matthey (ETP 0.60) aux vestiaires des sports du Châtaignier et de M^{me} Georgette Gindroz (ETP 0.40) à la Grande-Salle, tous deux partis à la retraite.

M. Joao Ribeiro Friesas a été engagé le 3 juillet 2017, pour une durée de 3 ans, en qualité d'apprenti pour la formation d'AGEX. Il aura l'occasion durant sa formation de faire connaissance de tous nos collaborateurs, ainsi que de tous les sites communaux.

Le 1^{er} avril 2017, le Service des bâtiments a mis en place un détachement d'intervention d'entretien et maintenance (DIEM). Le but est de réaliser des économies financières, de mieux maîtriser le suivi des travaux et de réduire le nombre d'interventions d'entreprises externes dans nos bâtiments. On peut ainsi utiliser les compétences techniques de M. Philippe Walther, détaché agex entretien bâtiments (ETP 1), et de M. Miladin Stojanovic, détaché agex maintenance technique (ETP 0.55).

PATRIMOINE COMMUNAL

Le parc immobilier communal rassemble 31 bâtiments de tous types pour une valeur ECA de CHF 135'000'000.-. On y trouve en particulier quatre sites scolaires (Grand-Mont, Mottier, Crétalaison et Martines), l'Administration

communale, la place de sports du Châtaignier, le temple et ses annexes et la salle communale. Il est important de noter que la Commune est propriétaire d'un certain nombre de bâtiments anciens et que des projets d'assainissement sont planifiés à court, moyen et long terme.

VISION 2050

Le Service des bâtiments a mis en œuvre des actions circonstanciées et progressivement compatibles avec le concept de la société à 2000 watts. Dans ce cadre, on peut notamment citer :

- Adoption du «standard bâtiments 2015» (critères et normes à appliquer pour des bâtiments à haute qualité environnementale);
- Etiquettes Display® (affichage des performances énergétiques des bâtiments pour une meilleure communication);
- Membre «EnergO» (établissement des bilans énergétiques et optimisation des installations);
- Achat de produits de nettoyage et d'entretien respectueux de l'environnement;
- Eclairage des bâtiments (utilisation d'ampoules économiques, minuteriers, etc.);
- Réseau CAD bois au complexe du Mottier (utilisation et promotion du bois, énergie indigène et renouvelable);
- Contrôle à distance des installations de chauffage et de ventilation.

PROJETS DE CONSTRUCTIONS / ÉTUDES RÉALISÉES

COLLÈGE DU RIONZI

Le 7 novembre 2016, le Conseil communal octroie un crédit de CHF 515'000.- destiné à financer les études du Collège primaire du Rionzi permettant de passer de l'avant-projet au projet du nouvel établissement scolaire primaire.

Le 24 avril 2017, par le préavis 03/2017, le Conseil communal octroie un crédit de CHF 15'700'000.- pour la construction du Collège du Rionzi. Le futur établissement scolaire primaire comprendra notamment 14 salles de classe, une salle polyvalente, une salle ACT-ACM, une salle de gymnastique VD 2 et une salle de rythmique.

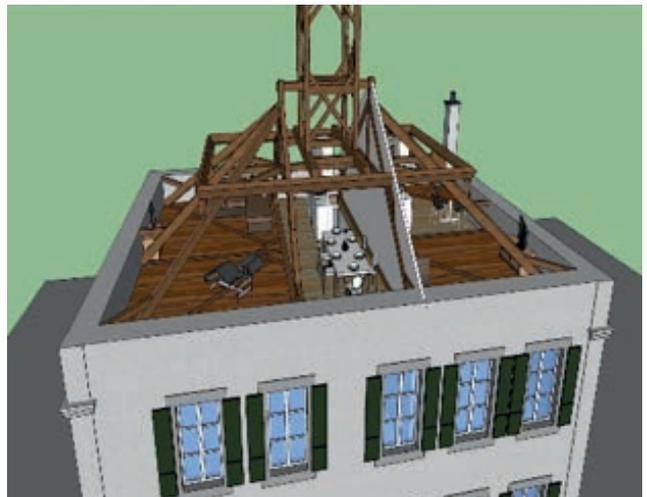
Le 29 mai 2017, la Municipalité convie la population à une séance d'information publique pour présenter le projet. Celui-ci est mis à l'enquête publique du 10 juin au 9 juillet 2017 et ne suscite aucune opposition. La construction débute le 10 juillet 2017 par les travaux préparatoires et de terrassements. Les aménagements extérieurs sont mis à l'enquête publique du 25 novembre au 24 décembre 2017; aucune opposition n'est enregistrée.



COLLÈGE DES PLANCHES

Le projet de rénovation du collège des Planches a été mis à l'enquête publique du 19 septembre au 18 octobre 2015.

Le bâtiment classé en note 3 au recensement architectural (Objet intéressant au niveau local) fait l'objet d'un préavis négatif de la part de la Section des monuments et sites (SIPAL) et ce malgré les nombreuses variantes proposées par la Commune. La Municipalité délivre le permis de construire le 27 novembre 2017, ce à quoi le SIPAL ne s'oppose pas. Les travaux sont planifiés à terme.



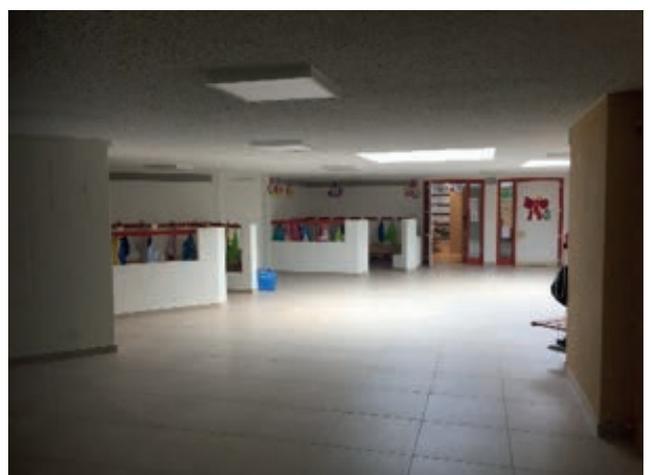
COLLÈGE DU GRAND-MONT

Construit en 1982, le Collège du Grand-Mont présente une forte dégradation avec une performance énergétique obsolète. Compte tenu de l'investissement financier important et de l'activité scolaire sans interruption, les travaux nécessaires à l'entretien du

collège ont été planifiés sur plusieurs étapes dans les budgets d'entretien.

L'année 2017 marque l'engagement de travaux pour l'entretien de la salle de rythmique, des halls et des aménagements extérieurs.

Photos avant et après rénovation des halls, salle de rythmique et du réaménagement de l'entrée:



COMPLEXE SPORTIF DU MOTTIER

Le 9 mai 2016, le Conseil communal octroie un crédit de construction de CHF 3'565'000.– destiné à exécuter le projet de rénovation du Centre sportif du Mottier (piscine bâtiment E) et salle de gymnastique (bâtiment F).

Le 6 novembre 2017, par le préavis 11/2017, le Conseil communal octroie un crédit complémentaire de CHF 3'335'000.– en raison d'imprévus et de changements de normes et cadres légaux.

Le projet fait également l'objet d'un contrat de performances énergétiques (CPE), ce qui permet à la Commune d'être pionnière au niveau suisse dans ce type de montage financier.



ADMINISTRATION CRÉTAILAISON

Régulation chauffage-ventilation

L'étude mandatée à un bureau d'ingénieur pour assainir les installations techniques d'origine pour la régulation du chauffage et de la ventilation conclut à la nécessité d'entreprendre rapidement des travaux de modernisation vu les modules défectueux non remplaçables du tableau électrique. La nouvelle régulation est également raccordée à la supervision communale (MCR).

Projet de réaménagement du parking

Dans le secteur nord-est, le projet doit permettre de créer deux nouvelles places de parc pour y stationner les véhicules électriques de fonction avec les installations y relatives, à savoir une borne de recharge et un carport. Dans le secteur nord-ouest, il s'agit de mettre aux normes AEAI l'accès de l'administration pour les véhicules de secours et aménager trois places de parc, dont une en remplacement de celles supprimées dans le secteur nord-est et deux nouvelles pour les véhicules communaux n'ayant pas de place attribuée actuellement (Service des bâtiments et Police administrative).



COLLÈGE DE CRÉTAILAISON

Le réaménagement de la place dépose des écoliers devant le couvert du collège et l'aménagement d'une clôture et d'une barrière répondent à la pétition déposée le 10 mai 2016 par l'Association des parents d'élèves. La place de dépose est agrandie et le flux des utilisateurs du trottoir clôturé est dirigé vers le passage pour piétons. Les enfants ne peuvent plus traverser la route de Lausanne au carrefour.

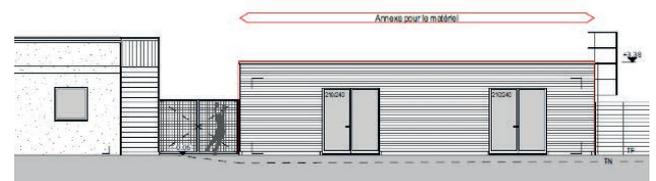
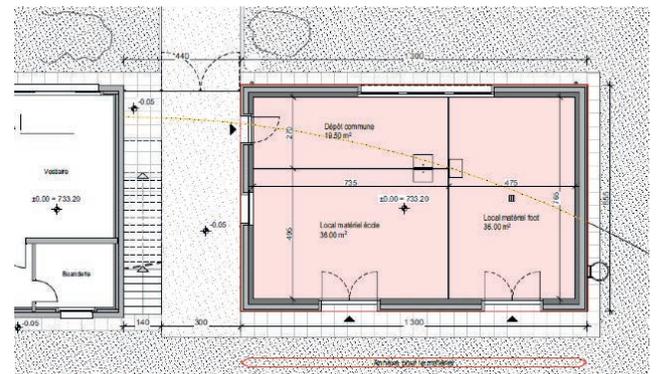


eaux usées pour ce bâtiment. L'étude mandatée prévoit la mise en conformité du réseau par la pose d'une conduite EU avec un branchement dans la chambre existante située devant la maison de paroisse.

LOCAL MATÉRIEL POUR LES VESTIAIRES DU CHÂTAIGNIER

L'étude confiée à un bureau d'architecte prévoit la construction d'un local en prolongement du bâtiment existant en direction du Tennis. Les besoins avérés des écoles (36m²) et du FC Le Mont (36m²) ont été pris en compte pour dimensionner les surfaces utiles du bâtiment. Un local (19m²) y sera également réservé pour le stockage des matériels et produits de nettoyage utilisés par l'agent d'exploitation en charge de l'entretien des vestiaires. La variante « construction en bois » a été retenue pour ce bâtiment.

Le projet de construction du bâtiment annexe pour le matériel a été mis à l'enquête publique du 20 décembre 2017 au 18 janvier 2018. A l'issue de cette procédure, aucune opposition n'a été formulée, et la Municipalité a pu délivrer le permis de construire. Un préavis suivra avec l'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique et la création d'un terrain multisport (aire tout-temps).



WC PUBLICS DE LA GRANDE SALLE COMMUNALE

Un contrôle des canalisations de la grande salle en 2017 révèle la non-conformité du raccordement des conduites des W.C. publics. Des travaux sont à planifier afin de mettre en conformité cette dépendance.

CHAMBRETTE

Un contrôle général des canalisations de la parcelle met en évidence la non-conformité du raccordement des

BÂTIMENTS	DÉSIGNATION DES TRAVAUX RÉALISÉS SELON BUDGET 2017
Administration Crétalaison	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assainissement des marches d'escaliers extérieurs: piquage béton et pose d'un plaquage en granit. ▪ Cour: remplacement des dalles cassées en béton, réfection des joints endommagés. ▪ Rampes latérales extérieures: pose d'une résine de sol. ▪ Couvert entrée salle du Conseil: réparation et rafraîchissement de la peinture du faux-plafond, remplacement des anciens spots extérieurs par des LED. ▪ Balustrade et tube des bâtons lumineux extérieurs: rafraîchissement de la peinture des parties métalliques. ▪ Bureaux du Service communal de la population: rafraîchissement de la peinture des plafonds et murs, remplacement des moquettes, installation d'une centrale avec relai pour ouverture des portes sur bureaux avec le câblage nécessaire. ▪ Cage d'escalier entrée salle du Conseil: mise aux normes de la balustrade rafraîchissement de la peinture du plafond et des murs.
Collège de Crétalaison	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Couvert d'entrée: renforcement de l'étanchéité bitumineuse, rhabillage de l'enduit et peinture du faux-plafond sous couvert d'entrée. ▪ Entrée du garage souterrain: traitement antirouille et rafraîchissement complet du portail de l'entrée du garage souterrain
Collège du Mottier B	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement de la régulation et de 2 pompes d'origine, l'installation étant irréparable.
Centre sportif du Mottier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement de la nacelle élévatrice (30 ans d'âge) pour les salles de gymnastique D/E.
Collège du Grand-Mont nouveau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assainissement du bâtiment (4^e étape prévue) ▪ Salle de rythmique: renforcement de l'isolation thermique de la toiture, remplacement des luminaires, rafraîchissement du traitement anti-insectes des structures de charpente visibles, rafraîchissement de la peinture du plafond et du crépi, rénovation du sol sportif. ▪ Hall vestiaires: rafraîchissement de la peinture du plafond et des murs, rénovation du sol, dépose et pose d'un nouveau carrelage, remplacement de la lustrerie, remplacement des bancs et patères des vestiaires. ▪ Sas d'entrée: pose de tapis anti-saleté. ▪ Chauffage: isolation des conduites dans la sous-station. ▪ Aménagements extérieurs: réaménagement du sol de l'entrée principale et pose d'une clôture.
Collège du Grand-Mont ancien	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chauffage: détartrage du chauffe-eau (CHF 600.-).
Auberge communale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagements extérieurs: abattage des arbres malades réaménagement de l'arborisation de la terrasse. ▪ Restaurant: remplacement de l'éclairage zénithal défectueux.
Bâtiment du feu	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Façades: pose d'une couventine sur muret de façade. ▪ Bureaux: ponçage et imprégnation du parquet dans les salles 1 et 2. ▪ Remplacement du central téléphonique ISDN par un serveur numérique IP selon directives Swisscom, modification des raccordements pour les appareils existants. ▪ Pose d'un beamer avec barre de son dans la salle de formation du SDIS.
Rte du Jorat 5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Façades: rafraîchissement de la peinture des portes d'entrée (CHF 800.-). ▪ Aménagements extérieurs: traitement antirouille et rafraîchissement de la peinture de la barrière extérieure. ▪ Remplacement d'une conduite d'arrosage rouillée suite à une fuite.
Maison de paroisse W.C. public	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toiture: dépose de la couverture existante, pose d'une sous-couverture et remplacement des tuiles existantes.
Temple+chambrette	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagements intérieurs: rhabillage des bancs du Temple, achat de chaises pour quatre rangées de bancs pour les besoins de la paroisse.

SINISTRES

Neuf sinistres sont à déplorer en 2017.

Administration Crétalaison: infiltration d'eau en toiture avec une inondation de certains bureaux et halls. Incendie accidentel dans l'appartement d'un locataire suite à des travaux de soudure sur les caissons de chenaux en toiture.



Déchèterie Manloud: angle de la toiture du container arraché par un camion.

Collège des Martines: inondation d'une classe suite à la rupture du chauffe-eau.

Cantine du Châtaignier: fuite de gaz sous la sous-station de détente.

Collège du Mottier A: totem défoncé par un véhicule.

Collège du Mottier B: inondation du parquet de l'Aula suite à la rupture d'une vanne magnétique.

Collège du Mottier D: barrière démolie par un véhicule de livraison.

Rte du Jorat 5: rupture de la conduite d'arrosage.

VANDALISME/INCIVILITÉS

Treize cas de vandalisme ou incivilités sont à déplorer en 2017. Ces actes de malveillance font l'objet systématiquement d'une plainte pénale à la Gendarmerie vaudoise. Les caméras de surveillance aménagées autour de certains bâtiments, de faible résolution ne permettent pas une identification. La pose de caméras pour les sites scolaires sans concierge résidant est à prévoir.

Les cas de « littering » (le fait de laisser traîner ses déchets dans la rue et les espaces publics) sont en augmentation pour la zone Mottier-Temple. Les « jeteurs sauvages » ne se servent pas des poubelles mais abandonnent leurs débris sur l'espace public. On y trouve principalement des emballages de nourriture à l'emporter (35%), des journaux et des flyers (25%), des bouteilles et des canettes (16%), des sacs en papier (5%), divers objets et emballages (19%). Le « littering » semble lié à de nouvelles habitudes de consommation. Outre la pollution environnementale et visuelle ainsi que le sentiment d'insécurité ressenti dans les lieux souillés, l'élimination de ces déchets engendre des coûts élevés pour la collectivité.

Temple: porte d'entrée forcée.

Maison de Parioise: W.C. publics régulièrement victimes d'actes d'incivilités.

Site du Mottier: poubelles requin hors d'usage; toiture du couvert à vélo partiellement détruite, stores défoncés, toutes les bornes lumineuses Modulum détruites sur le cheminement piétonnier.

Grande salle communale: luminaires extérieurs détruits.

Barbecue: couverture: 70 tuiles cassées; une installation W.C. détruite.

Vestiaires des sports: porte défoncée.

Collège des Martines: bornes lumineuses détruites, stores défoncés; murs extérieurs tagués.

Durant la nuit de la « fête d'halloween » des lancers d'œufs contre les façades des Collèges du Mottier et du Grand-Mont sont constatés.

Municipal : M. Michel Amaudruz

SERVICE DES ESPACES VERTS ET DÉCHETS

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

CHEF DE SERVICE :

M. Vincent Porchet

ADJOINT :

M. Jean-Robert Nicolas

Le Service des espaces verts et déchets (SEDE) s'attèle à des tâches de planification, de construction, de surveillance et de maintenance d'une part importante et de nature variée du patrimoine communal. Ses attributions s'étendent aux espaces verts communaux, aux places de jeux, à la décoration florale de la commune, à l'entretien du cimetière, aux forêts et à la gestion des parcelles agricoles communales. L'entretien des places de sport (terrains de foot, stand de tir, skate parc, etc.) fait également partie de ses attributions, tout comme la politique de gestion des déchets.

ESPACES VERTS

EQUIPE ESPACES VERTS

L'équipe espaces verts est rattachée au Service des espaces verts et déchets. Forte de cinq collaborateurs, elle a pour principale mission l'entretien et le nettoyage des parcs et promenades, des places de jeux, la décoration florale de la commune, l'entretien du cimetière ainsi que des terrains de sport. L'hiver, elle collabore avec l'équipe Voirie pour le déneigement des chaussées et des alentours des bâtiments communaux.

M. Michel Bourquin assure la fonction de chef d'équipe.

Absent depuis l'automne 2016 pour cause d'accident, puis de maladie, un des collaborateurs a dû être remplacé depuis février. L'engagement d'un collaborateur auxiliaire a permis de compenser cette absence jusqu'à la fin de l'année.

En 2017, six jeunes auxiliaires se sont inscrits pour effectuer de petits travaux pendant les vacances scolaires estivales.

Sur la base de rapports journaliers individuels, le chef d'équipe procède à la ventilation des prestations effectuées.

Cette ventilation est résumée dans le tableau ci-dessous :

	2013	2014	2015	2016	2017
Châtaignier Sport	11.91%	10.85%	8.31%	12.42%	13.86%
Châtaignier Esplanade	2.14%	2.72%	1.80%	3.66%	3.17%
Cimetière	1.77%	2.98%	2.84%	1.51%	8.67%
Parcs +Promenades	30.49%	39.56%	29.23%	46.27%	43.18%
Bâtiments	4.25%	2.93%	3.50%	5.69%	2.99%
Véhicules	6.95%	5.50%	4.76%	5.35%	6.45%
Divers	1.11%	1.28%	1.89%	1.51%	1.86%
Forêts	3.75%	4.50%	3.01%	3.89%	3.10%
Ordures	18.37%	22.46%	27.78%	3.95%	1.68%
Neige	12.48%	4.70%	13.42%	7.85%	11.32%
Administration	4.51%	1.24%	0.92%	3.76%	1.12%
Appuis à l'équipe voirie	2.25%	1.29%	2.54%	4.15%	2.50%
TOTAL	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Heures effectives de travail	9'755.75	8'780.25	10'427.75	8'340.75	9'145.75
Heures théoriques emploi (*)	11'272.75	10'728.75	11'741.60	10'681.25	12'683.75
Solde heures suppl. au 31 décembre	455.5	367.55	286.00	205.25	338.50

(*) Heures théoriques emploi = Heures travaillées + Militaire + Maladie + Vacances + Congés officiels

La différence entre les heures théoriques et les heures effectives de travail comprend tous les congés (militaire, protection civile, maladie, accidents, etc.), ainsi que les heures supplémentaires à reprendre en congés, qui courent d'une année sur l'autre.

Jusqu'en 2015, les heures effectuées par les collaborateurs de la déchèterie étaient intégrées dans ce tableau, ce qui explique l'écart important qui apparaît à la ligne « Ordures ».

Deux raisons expliquent l'écart significatif des heures effectuées au cimetière :

Premièrement, les allées du cimetière ont été semées de gazon afin de limiter le travail d'arrachage des mauvaises herbes. Le solde de l'entretien des allées se fait en brûlant les plantes, ce qui permet de limiter au mieux l'utilisation de produits phytosanitaires.

Deuxièmement, en collaboration avec la Voirie, un nombre conséquent d'heures ont également été consacrées à la reconstruction de la cabane du cimetière, victime d'un acte de vandalisme (incendie).

Indépendamment de ces quelques particularités, le tableau de répartition des travaux de l'équipe espaces verts montre une certaine stabilité dans la répartition des diverses tâches qui lui sont confiées et il est bien représentatif de celles-ci.

PARCS ET PROMENADES

Les collaborateurs de l'équipe espaces verts s'occupent avec beaucoup de soin de l'entretien des espaces verts inventoriés comme suit :

- **Gazon :** 77'549 m² (7.7 ha)
- **Haies (taille 3 côtés) :** 3'800 m²
- **Haies naturelles et bosquets :** 2'409 m²
- **Plantes rampantes :** 4'253 m²
- **Arbres d'ornement, taille échelonnée tous les trois ans de plus d'une centaine d'arbres feuillus et suivi d'une septantaine de conifères.**



Les nouvelles plantations d'arbres d'ornement font l'objet d'un contrat d'entretien avec les entreprises paysagistes mandatées pour l'arborisation d'un site. Par cette démarche, le remplacement d'arbres défailants est garanti. Cela nous permet également de parer au manque de main-d'œuvre récurrent dans le service à certaines périodes de l'année.

DÉCORATIONS

L'équipe des espaces verts voue un soin particulier à la décoration florale de notre territoire communal au fil des saisons. Une partie des plantes sont cultivées dans la serre ainsi que dans les couches installées par nos jardiniers au Sud de la déchèterie.

FEU BACTÉRIEN

Trois employés ont été formés pour assurer la surveillance de cette grave maladie qui détruit les arbres fruitiers à pépins et divers arbustes ornementaux. En étroite collaboration avec les services cantonaux concernés, cela nécessite une attention particulière de la part des employés chargés d'éliminer les plantes contaminées.

Les contrôles effectués chez les privés, essentiellement dans les secteurs de zone villas Pernessy et Croix/Tessin n'ont pas révélé de nouveaux foyers d'infection sur le territoire communal.

PLANTES ENVAHISSANTES

En 2017, quatre collaborateurs ont suivi une formation durant l'été pour reconnaître et apprendre à gérer les espèces envahissantes et les plantes invasives. En automne, deux autres collaborateurs ont suivi une journée analogue organisée par le Canton.

Ils sont intervenus à trois reprises durant l'année. Une première fois dans le secteur de Bois Murat pour tenter de limiter par des opérations de fauche une prolifération de buddleia de David (arbres aux papillons), une seconde fois à proximité du chemin de Praz-Longet pour arracher un foyer de solidages américains, et une troisième fois près du hameau du Chalet-aux-Bœufs-d'En-Bas pour évacuer des renouées du Japon, arrachées avec l'appui du Centre de formation forestière.



Renouée du Japon aux Chalet-Aux-Bœufs : état le 19 avril



Arrachage de solidages à proximité du chemin de Praz-Longet par l'équipe communale



Renouée du Japon aux Chalet-Aux-Bœufs : état le 19 août

Sans intervention, en peu de temps cette plante peut atteindre la Mère quelques mètres plus bas et s'installer rapidement ensuite sur toutes les berges en aval de ce ruisseau.

CIMETIÈRE

L'entretien des plate-bandes et le nettoyage du cimetière incombent à l'équipe espaces verts.

Outre les travaux d'entretien et de nettoyage courants effectués chaque année, l'équipe espaces verts a procédé à l'engazonnement d'une partie des allées situées entre les tombes, afin de limiter le travail d'arrachage ou de brûlage des mauvaises herbes.



Durant l'été, la cabane située au cimetière a subi un début d'incendie qui l'a fortement endommagée. En collaboration avec la Voirie, la reconstruction de la cabane s'est faite en décembre avec les forces à disposition.

PLACES DE JEUX

Places de jeux

L'entretien, le nettoyage et le maintien de la sécurité des places de jeux accessibles au public fait partie des attributions confiées au Service des espaces verts.

Comme en 2016, un effort particulier a été fait pour contrôler la sécurité sur les places de jeux situées sous l'Eglise, au Grand-Mont, à l'Esplanade du Châtaignier et au Chemin de la Valleyre.

Skate park

Le Skate park du Grand-Mont, rénové en 2012-2013, donne entière satisfaction aux utilisateurs, et attire de plus en plus de jeunes sportifs.

PLACES DE SPORTS

Stand de tir

Seuls des travaux d'entretien courant ont été réalisés en 2017.

Centre de tir sportif de Vernand

Entrée en vigueur en avril 2013, la Convention régissant le tir sportif et militaire au stand de Vernand gère les aspects financiers et se concentre uniquement sur les charges annuelles d'exploitation du stand.

La prise en charge du déficit annuel d'exploitation du Centre de tir de Vernand s'effectue selon une clé de répartition en fonction du nombre de tireurs astreints de la commune du Mont et le nombre total des tireurs de toutes les communes signataires.

Terrains de foot

L'entretien des terrains de sport du Châtaignier occupe une part importante des heures effectuées par l'équipe espaces verts durant l'été.

En 2017, plus de 1'250 heures ont été consacrées à la tonte et à l'arrosage des terrains de foot, et plus de 4'500m³ d'eau ont été nécessaires pour maintenir les gazons en bon état durant l'été.

Site du Châtaignier

Suite au préavis 17/2016 accepté par le Conseil en décembre 2016 (crédit d'étude pour l'implantation d'un terrain de foot synthétique ainsi que la création d'un



Photos: Opérations de sablage du terrain de foot afin de favoriser une meilleure pénétration de l'eau

terrain multisport sur le site du Châtaignier), le Service des espaces verts et déchets, en collaboration avec un bureau d'ingénieurs spécialisé, s'est approché des différentes sociétés sportives actives au Châtaignier afin de définir leurs besoins et attentes pour ces aménagements sportifs.

En parallèle, des études spécifiques ont été entreprises pour connaître les conditions géotechniques et hydrogéologiques des terrains en place. Le projet élaboré a été soumis à l'enquête publique du 1^{er} novembre au 30 novembre 2017. Le projet n'a fait l'objet d'aucune opposition.

Vu son ampleur, le projet a été soumis aux procédures des marchés publics. Le dossier d'appel d'offres a donc été déposé sur le site SIMAP du 4 novembre au 14 décembre 2017. A l'issue du processus, trois entreprises ont rendu une offre. Début 2018, un préavis sera présenté au Conseil communal afin d'obtenir le crédit nécessaire à la réalisation de ces infrastructures.

PARCELLES AGRICOLES

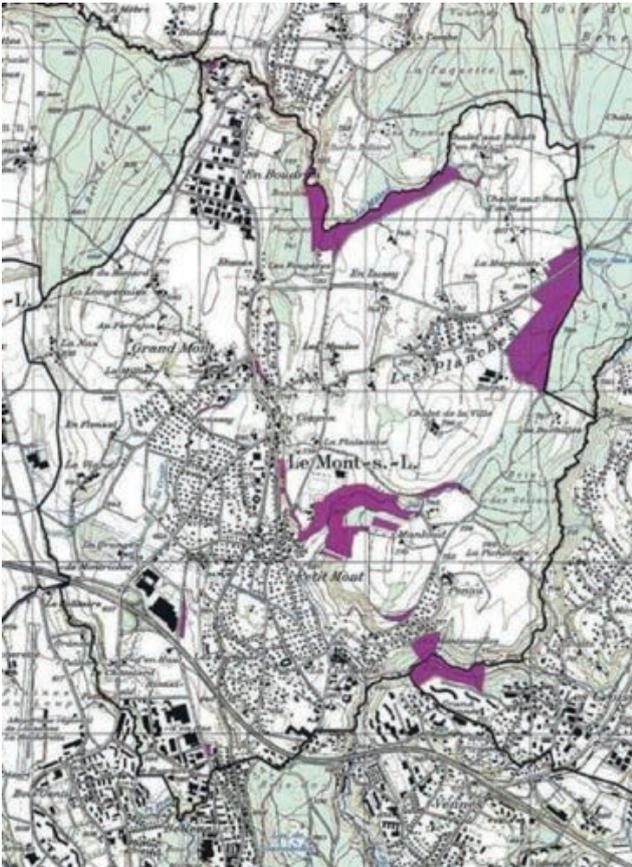
La location des terrains agricoles propriété de la Commune (28.6 ha) est répartie entre 14 exploitants. A cela s'ajoute un jardin potager situé sur une parcelle communale, loué et cultivé par un particulier.

FORÊTS

FORÊTS COMMUNALES

Les surfaces forestières sur le territoire de la Commune du Mont représentent en tout 161 ha, répartis en :

- 55 ha de forêts communales propriété de la Commune du Mont;
- 62 ha de forêts communales propriété de la Ville de Lausanne;
- 44 ha de forêts appartenant à des propriétaires privés.



La Commune du Mont est également propriétaire d'environ 48'430m² (4.8 ha) de forêts sur le territoire de la Commune d'Epalinges.

Les forêts communales (surfaces en mauve ci-dessus) se situent dans les secteurs Fougères-Chatifeuillet, Planches-Marjolatte, Châtaignier-Manlout-Valleyre, Clochette et Epalinges pour les « grandes » surfaces. Des petites surfaces ou cordons boisés se situent à proximité respectivement du giratoire du Grand Mont, du collège du Grand-Mont, du Centre de la Gendarmerie, du chemin des Montenailles.

Les chiffres indiqués ci-après concernent les forêts propriété de la Commune du Mont. Ils sont issus des résultats enregistrés par le forestier ayant œuvré sur le Triège Mèbre-Talent en 2017. Ils ne correspondent pas toujours avec ceux de la Commune car les travaux de coupe sont souvent à cheval sur deux années et la vente de certains produits forestiers prend parfois du temps. Il en va de même pour l'encaissement des subventions.

EXPLOITATION DES BOIS

- Janvier: grande coupe d'éclaircie de part et d'autre sur le haut de la Route du Chalet-à-Gobet par le centre de formation (357 m³).
- Février: abattage de sécurité pour le DP à la Route de Manlout par l'entreprise Clerc (33 m³ non comptabilisés dans la statistique car issus de forêts privées).
- Juillet: quelques bostryches aux Buchilles par l'entreprise Clerc (5 m³).
- Octobre: petite coupe rase suivie d'une éclaircie au processeur au-dessus et au début du chemin des Cibleries par l'entreprise Clerc (44 m³).

ASSORTIMENTS

Bois de service résineux	178 m ³
Bois de service feuillu	3 m ³
Bois de feu feuillu et copeaux résineux	225 m ³
Total exploitation	406 m³

Cette année, il n'y a pas eu de subventions pour les exploitations de bois. Par contre, la vente des bois couvre les coûts d'exploitation (bénéfice de CHF 6.40 par m³). Même en englobant la coupe de sécurité de Manlout, le résultat est positif.

PLANTATIONS

Aucune plantation n'a été nécessaire en 2017. Seul 0.5 ha ont dû être entretenu afin de favoriser le développement des jeunes plants.

SOINS AUX JEUNES PEUPELEMENTS

Au total, 3.7 ha de jeunes forêts et lisières étagées ont été entretenues. Toutes les parcelles ont bénéficié des contributions cantonales et fédérales. Ces dernières couvrent largement les frais.

RÉFECTION DE CHEMIN

Le chemin des planches en face du manège Berger a été refait depuis l'entrée de la forêt jusqu'au chemin en limite de Lausanne (250 ml). Pour l'épargner des nombreux passages des cavaliers, une piste en copeaux longeant le chemin leur est spécialement dédiée.



BOIS DE FEU

Pour des raisons d'organisation, la Commune a décidé d'arrêter la commercialisation de bois de feu en bûches. Les particuliers seront invités dorénavant à prendre commande auprès des fournisseurs privés de la région, une fois que nos derniers stocks seront écoulés.

DEMANDES D'ABATTAGE

Conformément au règlement du 22 mars 1989 d'application de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites, tout abattage d'un arbre protégé doit faire l'objet d'une autorisation communale.

En 2017, 34 demandes d'abattage ont été traitées par le Service et la Municipalité a délivré les autorisations nécessaires après affichage durant 20 jours aux piliers publics.

DÉCHETS

EQUIPE DÉCHÈTERIE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'équipe déchèterie compte deux collaborateurs à temps plein directement rattachés à la direction du Service.

Début 2017, M. Jean-Pierre Mombelli a fait valoir son droit à la retraite pour le 1^{er} mai. M^{me} Françoise Oulevey a été engagée à 80% à cette date pour compléter l'équipe.

Pour assurer l'intérim entre le départ de M. Mombelli (départ effectif fin mars pour solder ses vacances et ses heures supplémentaires) et l'arrivée de sa remplaçante, ainsi que durant la première phase de formation, le Service a fait appel à un collaborateur auxiliaire de début avril à fin mai.

Durant l'automne, de début septembre à fin octobre, ce même collaborateur auxiliaire a été engagé pour pallier aux absences des deux collaborateurs de l'équipe déchèterie (sept semaines de vacances successives). Cet engagement temporaire a permis d'éviter de dégarnir les équipes Voirie et Espaces verts durant ces nombreuses semaines, équipes habituellement appelées à remplacer les absents à la déchèterie.

Sur la base de rapports journaliers individuels, les prestations effectuées sont ventilées. Le tableau ci-dessous en résume les tâches :

	2016	2017
Déchèterie (heures d'ouverture)	57.40%	69.31%
Déchèterie (préparation, rangement)	21.77%	18.19%
Déchèterie mobile	3.23%	0.00%
Police déchets	7.04%	7.38%
Administratif	3.60%	3.63%
Neige	1.11%	1.05%
Appuis équipes Espaces verts/Voirie	5.85%	0.44%
TOTAL	100.00%	100.00%
Heures effectives de travail	3'772.00	3'602.00
Heures théoriques emploi	4'185.50	4'303.00
Solde heures suppl. au 31 décembre	234.25	86.00

Deux auxiliaires sont également présents au Centre de collecte des déchets verts de la Viane les jeudis et vendredis entre 17h et 19h, ainsi que les samedis.

POLITIQUE DE RÉCOLTE DES DÉCHETS

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, le règlement communal sur la gestion de déchets régit la gestion des déchets sur le territoire de la Commune du Mont-sur-Lausanne. Chaque année, la Municipalité édicte une directive communale qui précise notamment le mode de collecte des différents déchets produits par les habitants et les entreprises de la Commune. Mise en place dès mars 2016, la politique de récolte des déchets sur la Commune du Mont-sur-Lausanne s'articule autour de cinq modes de récolte des déchets :

1. DÉCHÈTERIE DE MANLOUD

Sous la surveillance de deux collaborateurs, la déchèterie est fréquentée par un nombre toujours plus important de Montaines et Montains sensibilisés par le tri des déchets. La déchèterie de Manloud récolte tous les déchets facilement recyclables ou valorisables.

Le tableau ci-dessous présente les quantités récoltées à Manloud :

	2016 [KG]	2017 [KG]	AUGM./ DIMIN.
Batterie	900	900	+0
Bois	143'590	170'700	+27'110
Boîtes fer blanc /Alu ménage	10'560	15'304	+4'744
Déchets spéciaux	3'120	3'240	+120
Capsules Nespresso	23'250	19'500	-3'750
Inertes	152'000	185'600	+33'600
Objets encombrants métalliques	76'570	86'880	+10'310
Objets encombrants non métalliques	80'260	99'340	+19'080
OREA (petit électroménager)	17'328	14'084	-3'244
Papier/Carton	280'370	249'780	-30'590
PET	9'432	10'291	+859
Piles	1'225	1'225	+0
Verre plat	9'890	5'116	-4'774
Total tonnage [kg]	808'495	865'204	+56'709

	2016 [PCES]	2017 [PCES]	AUGM./ DIMIN.
Cuisinières, lave-linge	112	95	-17
Frigos avec vignette	94	98	+4
Pneus avec jante	40	33	-7
Pneus sans jante	100	139	+39
Néons	500	1'000	+500

Globalement, le tonnage des déchets recyclables amenés à Manloud est en augmentation de 56'709 kg (+7.01%). Ces déchets sont pris en charge par l'entreprise Metabader et sont évacués dans les différentes filiales de recyclage ou de valorisation.

Huiles usagées

ANNÉE	KG	AUGM./DIMIN.
2014	2'030	- 180
2015	1'960	- 70
2016	2'190	+ 230
2017	2'870	+ 680

Le Service de la propreté urbaine de la Ville de Lausanne s'est déplacé quatre fois pour la vidange du bac des huiles usagées.

Déchets ligneux

Les déchets ligneux, compostables du jardin (tailles de haie, branches, etc.) sont également récoltés à la déchèterie de Manloud.

(Déchets ligneux acceptés à la Viane)

ANNÉE	KG	AUGM./DIMIN.
2014	517'860	+ 38'920
2015	306'280	-211'580
2016	232'470	-73'810
2017	148'860	-83'610

(Mise en place porte-à-porte déchets organiques)
(1 évacuation en moins en 2017)

Habituellement, notre mandataire se déplace trois fois dans l'année pour broyer et évacuer ces déchets. En 2017, seules deux interventions ont été faites, ce qui explique la différence de tonnage.



Ces déchets sont évacués à la Compostière de la Coulette pour en faire du compost.

Ordures ménagères

Les ordures ménagères peuvent également être déposées à la déchèterie de Manloud.

Ces déchets sont évacués à l'usine d'incinération de Tri-del pour être valorisés en chaleur.

ANNÉE	KG	AUGM./DIMIN.
2014	25'180	+ 6'140
2015	10'040	- 11'460
2016	26'660	+ 12'620
2017	10'030	- 16'630

Cabane à troc

A l'initiative des employés de la déchèterie, la construction d'un local pour permettre le dépôt et la reprise d'objets en bon état (échangerie) a débuté en novembre, en collaboration avec la Voirie.



Cette « cabane à troc » sera mise en service au printemps 2018.

2. DÉCHÈTERIE MOBILE

Tous les deux mois entre mars et novembre, avec une pause estivale de mi-juillet à mi-août, une déchèterie mobile est installée pour quelques heures au plus proche des habitants en alternance dans six secteurs prédéfinis, tour à tour le samedi (10h-12h) et le mercredi (17h-19h), permettant ainsi aux personnes non motorisées d'amener leurs déchets recyclables.

L'emplacement situé à la route de Sauvabelin, devant le Collège des Martines, attire peu d'usagers de la déchèterie mobile. Il sera repensé avec l'arrivée des nouveaux habitants du quartier de Pré-Fleuri à la Clochette.

La fréquentation de la déchèterie mobile est présentée ci-dessous :

EMPLACEMENT	FRÉQUENTATION MOYENNE
Rte de Sauvabelin (Collège des Martines)	7.0
Maillefer (PQ du Bugnon)	14.3
Grand-Mont (Parking kiosque)	27.0
Petit-Mont (Parking)	18.7
Pré-Marin (Ch. Rionzi 11)	14.8
Champ-du-Bois	16.2

3. RAMASSAGE AU PORTE-À-PORTE

Ordures ménagères

Avec l'amélioration du tri des déchets et l'augmentation de la part de containers terriers (71 fin 2017), dès le 1^{er} mars 2016, la tournée de ramassage des ordures ménagères a pu être réduite à un passage par semaine. La tournée au porte-à-porte pour les ordures ménagères a lieu tous les vendredis.

Déposés dès 7h en bordure du domaine public le jour officiel de ramassage, tous les déchets incinérables et non-valorisables sont récoltés exclusivement dans les sacs taxés officiels.

En cas de besoin en dehors de ces passages, les sacs taxés peuvent être déposés dans un conteneur terrier proche.

ANNÉE	KG	KG/HAB	AUGM./DIMIN.
2014	846'720	120.56	+ 44'915
2015*	972'375	132.33	+ 125'655
2016**	970'360	123.25	-2'015
2017***	976'030	120.18	+ 5'670

* (51.9% porte-à-porte et 48.1% Molok)

** (42.3% porte-à-porte et 57.7% Molok)

*** (38.4% porte-à-porte et 61.6% Molok)

Ces déchets sont évacués à l'usine d'incinération de Tri-del pour être valorisés en chaleur.

Déchets organiques

Introduite dès le 1^{er} mars 2016, une tournée de ramassage au porte-à-porte des déchets organiques récolte tous les déchets verts compostables ou méthanisables, gazon, déchets issus des tailles de haies, branches, feuilles mortes, déchets crus et cuits.

Mis à part les déchets ligneux (branches) qui peuvent être déposés attachés en fagots, seuls les conteneurs bruns officiels sont vidangés tous les mardis.

ANNÉE	KG	AUGM./DIMIN.
2015	0	0
2016*	186'260	+ 186'260
2017	260'380	+ 74'120

Ces déchets sont évacués chez EcoRecycling à Lavigny pour être méthanisés.

* (en fonction dès le 1^{er} mars 2016)

Papier

Une fois par mois, une tournée de ramassage du papier permet d'évacuer le vieux papier en bordure du domaine public.

ANNÉE	KG	AUGM./DIMIN.
2014	177'310	+ 39'220
2015	186'780	+ 9'470
2016*	196'025	+ 9'245
2017**	215'310	+ 19'285

* (36.5% porte-à-porte et 63.5% Molok-spécial papier)

** (38.4% porte-à-porte et 61.6% Molok-spécial papier)

Ces déchets sont évacués chez Retripa pour être retransformés en papier.

Déchets encombrants

Le ramassage mensuel des déchets encombrants en bordure du domaine public a été abandonné avec l'entrée en vigueur de la nouvelle politique de récolte des déchets en mars 2016.

En 2017, 18 personnes ont fait appel au service de ramassage payant mis à disposition des habitants de la Commune (3 objets volumineux : CHF 50.-, puis CHF 10.- par objet supplémentaire).

4. LA VIANE, CENTRE DE COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Ouvert tous les jours de la semaine et le samedi, en partenariat avec une société privée (D'Vert) depuis juillet 2015, le centre de collecte des déchets verts de la Viane, récolte tous les déchets verts, qu'ils soient compostables ou méthanisables (gazon, déchets issus de taille de haie, branches, feuilles mortes, déchets de cuisine crus ou cuits, etc.).

Deux collaborateurs auxiliaires assurent l'accueil des usagers en dehors des heures d'ouverture assurées par la société D'Vert, soit les jeudis et vendredis soirs de 17h à 19h en été, ainsi que les samedis de 10h à 12h et de 13h30 à 17h (13h30-17h en hiver).



ANNÉE	GAZON [KG]	BRANCHES [KG]	TOTAL [KG]	AUGM./DIMIN.
2014	380'800	-	380'800	-83'450
2015	690'970	144'100	835'070	+454'270
2016	591'940	447'480	989'420	+154'350
2017	347'260	632.010	977'270	+10'150

Ces déchets sont valorisés, à Bettens, sous forme de compost par la société D'Vert.

5. POINTS DE COLLECTE FIXES

Ordures ménagères

Répartis sur l'ensemble du territoire communal, plus de 70 conteneurs terriers (Molok) permettent aux habitants d'évacuer leurs ordures ménagères en tout temps.

Ecopoints

Outre les ordures ménagères, les deux écopoints du Grand-Mont (terminus tl) et de Champ du Bois récoltent le papier et le verre.



Verre

En plus des deux écopoints (Grand-Mont et Champ-du-Bois), les bennes à verre situées au Châtaignier, à la Route de la Clochette et à la déchèterie de Manloud récoltent le verre trié par couleur.

ANNÉE	KG	AUGM./DIMIN.
2014	246'330	+ 920
2015	227'280	-19'050
2016*	235'830	+ 8'550
2017**	246'500	+ 10'170

(26.8% blanc, 43.2% vert, 21.6% brun, 8.4% mélangé
(24.7% blanc, 35.0% vert, 19.8% brun, 20.5% mélangé)

Le verre est transporté chez VetroRecycling pour être retransformé en verre.

Vêtements

En collaboration avec l'organisation Texaid, des conteneurs sont à disposition à la déchèterie de Manloud, au terminus tl du Grand-Mont, à la Route de la Clochette, au Chemin du Couchant et au Collège des Planches pour y déposer textiles et chaussures usagés.



ANNÉE	KG	AUGM./DIMIN.
2014	39'550	+24'350
2015	54'930	+15'380
2016	49'200	-5'730
2017	54'330	+5'130

L'organisation Texaid nous verse CHF 0.10/kg de textile récolté. Tous les 2 à 3 ans, les montants ainsi reçus sont versés à diverses institutions présentes sur notre territoire.

Municipal : M. Philippe Somsky

SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

CHEF DE SERVICE :

M. Yvan von Arx

Le Service de la jeunesse et des loisirs (SEJL) est en charge du développement et du suivi de la politique communale de l'enfance, de la jeunesse et de la culture. En collaboration avec l'Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE), le SEJL contribue à une action concertée dans le domaine du préscolaire et soutient le déploiement de structures et d'activités parascolaires en lien avec la législation. Il suit les évolutions et les enjeux autour de ces thématiques. Le SEJL coordonne également les actions de la Commune dans le domaine des écoles. Son action est notamment consacrée à l'organisation des transports scolaires, des devoirs surveillés et du réfectoire scolaire. Il assure aussi un accès à la lecture pour tous à travers l'offre diversifiée de la médiathèque. Finalement, il a comme mission de développer les activités culturelles et sportives sur le territoire de la commune, par exemple en collaboration avec les sociétés locales.

ECOLES

Dirigé depuis 2008 par M. Thierry Wolters, l'Etablissement scolaire du Mont-sur-Lausanne (EPS) comptait à la rentrée 2017, 969 (+ 63) élèves, répartis dans 48 classes. L'EPS emploie 97 enseignants sur quatre sites scolaires et sept bâtiments. Dans le cadre du développement démographique de notre Commune, le projet achevé des trois danseuses sur le site scolaire du Mottier répond aux besoins d'espace pour nos classes 7-8P ainsi que du secondaire. Pour les degrés primaires de 1 à 6P, un nouveau bâtiment, le Collège du

Rionzi, sera disponible à la rentrée 2018 comprenant 12 classes ordinaires 1P à 6P, une classe d'enseignement spécialisé, une salle de gymnastique, une salle de rythmique, une salle d'activités créatrices sur textile ainsi qu'un espace polyvalent.

L'arrivée de ce nouveau bâtiment va avoir pour conséquence un remaniement total des classes sur la commune du Mont.

- Au Grand-Mont (6 classes), il y aura 2 classes de 1-2P, 1 classe de 3P, 4P, 5P et 6P.
- Aux Martines (8 classes), 4 classes de 1-2P, 2 classes de 3P et de 4P.
- A Crétalaison (4 classes), 2 classes de 5P et de 6P.
- Au Rionzi (12 classes), 4 classes de 1-2P, 2 classes de 3P, de 4P, de 5P et de 6P.

Le dernier emplacement pour la construction d'un bâtiment scolaire devant répondre aux besoins d'une commune de 12'000 habitants se situera à Champs d'Aullie.



EFFECTIF DES ENSEIGNANT-E-S DE L'EPS :

	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	TOTAL
Primaire	25	34	59
Secondaire	13	23	36

EFFECTIF ET ENCLASSEMENT DES ÉLÈVES:

PRIMAIRE – SITUATION AU 31.12.2017				SECONDAIRE – SITUATION AU 31.12.2017			
Année	Elèves	Classes	Collèges	Année	Elèves	Classes	Mottier
1-2P	177	9	2C 3G 4M	9 VP	43	2	C
3-4P	170	8	2C 3G 3M	10 VP	42	2	C
5-6P	190	9	Mottier B	11 VP	36	2	C
7-8P	172	8	Mottier D	9 VG	40	2	C
COES	8	1	M	10 VG	47	2	C
EI 6-8P	12	1	Mottier D	11 VG	41	2	D
31.12.17	729	36		31.12.17	249	12	
31.12.16	700	35		31.12.16	243	12	
01.10.15	635	33		01.10.15	212	11	
01.10.14	582	29		01.10.14	225	12	
01.10.13	536	28		01.10.13	212	11	

ORIENTATION EN FIN DE 8P

ANNÉE 2017	VP	VG	AUTRES	TOTAL
Nbre élèves	40	27	3	70
%	57.14	38.57	4.29	100%
2016	38.16%	56.58%	5.26%	100%

ORIENTATION POSTSCOLAIRE

Une conseillère en orientation est présente sur le site du Mottier pour les entretiens avec les élèves et les parents afin de leur fournir toutes les informations disponibles sur la thématique de l'orientation postscolaire. Les élèves libérés de leur obligation scolaire en juillet 2017 se sont dirigés vers les formations suivantes :

	FORMATION PROFESSIONNELLE	ECOLE DE MATURITÉ	ECOLE DE CULTURE GÉNÉRALE	RACC I/II	TRANSITION 1	AUTRE	TOTAL
VG	17		8	8	4	7	44
VP	1	35					36

BÂTIMENTS SCOLAIRES

PRIMAIRE 1-6P		
Grand-Mont	6 classes	+ salle de rythmique
Crétalaison	4 classes	+ petite salle utilisée pour les études surveillées
Martines	8 classes	+ salle de gymnastique
Rionzi	12 classes	+ salle de gymnastique et de rythmique

PRIMAIRE 7-8P & SECONDAIRE 9-11S		
Mottier A	1 classe	+ 11 classes spéciales : 2 arts visuels, 2 musique, 2 éducation nutritionnelle, 3 sciences, 2 ACT
Mottier B	10 classes	+ aula, 2 salles de travaux manuels, 1 salle informatique, médiathèque, secrétariat, salle des maîtres
Mottier C	12 classes	+ infirmerie + réfectoire + salle polyvalente
Mottier D	13 classes	+ 1 salle de gymnastique
Mottier E & F complexe sportif	0 classe	+ 2 salles de gymnastique et 1 piscine

AUTORITÉS SCOLAIRES

La Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) exerce toutes les compétences qui touchent au corps enseignant, aux matières enseignées et à l'enseignement. Les aspects financiers, incombant à la Commune, sont détaillés dans nos budgets et comptes communaux et sont élaborés conjointement par le municipal des écoles, le boursier communal et le directeur. L'entretien des bâtiments scolaires est assuré par le municipal et le Service des bâtiments avec l'appui de M. R. Vega, doyen administratif. La prévention et la sécurité sont du ressort du municipal de la police et de son service. Les réflexions en lien avec les besoins en infrastructures scolaires sont quant à elles menées par la Municipalité, en collaboration avec la direction des écoles.

Le Conseil d'établissement scolaire traite de toutes les questions susceptibles d'intéresser l'établissement scolaire. Présidé par le municipal en charge de l'instruction publique, il est composé de trois représentants de chacune des catégories suivantes : autorités, parents d'élèves, milieux et organisations concernés par la vie scolaire, professionnels actifs au sein de l'établissement.

TRANSPORT SCOLAIRE

Cinq bus d'une capacité totale de 170 places assises sont utilisés afin de transporter les élèves inscrits au transport scolaire. Pour l'année scolaire 2017-2018, la Commune propose aux familles un système d'inscription en ligne. Ainsi, toutes les inscriptions ont été réunies par ce biais.

La rentrée scolaire d'août 2017 s'est bien passée mais l'effort fait pour intégrer les demandes de nouveaux habitants ainsi que les demandes tardives ont généré une modification d'horaire. Cette modification d'horaire a considérablement compliqué les parcours des enfants qui ont dû parfois prendre jusqu'à trois bus différents le même jour et des temps de trajets rallongés. Confrontée à ces difficultés, la Commune a mené une réflexion pour améliorer le système de transport scolaire, notamment

en demandant aux chauffeurs des bus d'être attentifs et d'apporter leur soutien aux enfants et en offrant aux familles des supports pour aider les enfants à trouver le bon bus.

Cette réflexion se poursuivra en début d'année 2018 afin d'apporter davantage d'efficacité à l'organisation du transport scolaire. Le groupe de travail est composé notamment du prestataire CarPostal, de l'Apé, de la Police administrative, de représentants des écoles et de la Commune.

RÉFECTOIRE SCOLAIRE

Depuis l'ouverture de l'UAPE Rionzi le 3 mars 2014, l'accès au réfectoire est réservé aux élèves de la 5P à la 11S. Depuis la rentrée scolaire 2015-2016, toutes les classes de ces niveaux sont scolarisées sur le site du Mottier. L'entreprise Novae prépare les repas sur place. Un menu est proposé avec entrée/plat/dessert au prix de CHF 12.-. Novae travaille avec deux responsables nutrition (une diététicienne diplômée HES et un ingénieur agroalimentaire), pour la conception des menus, l'application des normes d'hygiène et de sécurité pour les enfants. La qualité et l'équilibre des repas sont ainsi garantis.

L'inscription au réfectoire est obligatoire. Un système d'inscription par le site internet de la Commune a été développé. Toutes les inscriptions ont été réalisées par ce biais pour l'année 2017-2018. Les enfants reçoivent une carte avec un code barres qui est scanné au réfectoire. Les parents payent les repas sur un compte bancaire pour charger la carte. Afin d'améliorer les flux, quatre micro-ondes ont été mis à disposition pour les élèves prenant leur pique-nique. La surveillance durant toute la période (12h00 - 13h55) s'effectue par trois personnes. Elles sont chargées du bon déroulement du repas, du contrôle des micro-ondes et de la surveillance durant la pause. Dès 12h30, la possibilité de fréquenter la médiathèque scolaire est proposée à tous les élèves restant sur le site pendant l'entier de la pause de midi.

Cette possibilité s'est donc étendue aux élèves n'étant pas inscrits au réfectoire. La fréquentation hebdomadaire est fluctuante, dépendant aussi des diverses activités scolaires telles que camps et courses. La moyenne de fréquentation quotidienne oscille de 60 à plus de 120 élèves, ce qui correspond à la capacité totale de la salle.

L'organisation de la pause de midi devra être revue pour répondre aux exigences de la LAJE. La Commune doit assurer la surveillance des enfants inscrits au réfectoire en veillant à vérifier leur présence, en informant les parents en cas d'absence, en proposant un accompagnement surveillé durant toute la pause et en vérifiant

que tous les enfants sont encore présents lorsqu'ils sont libérés pour retourner en classe. Cet accompagnement n'est pas formellement organisé en 2017.

MÉDIATHÈQUE

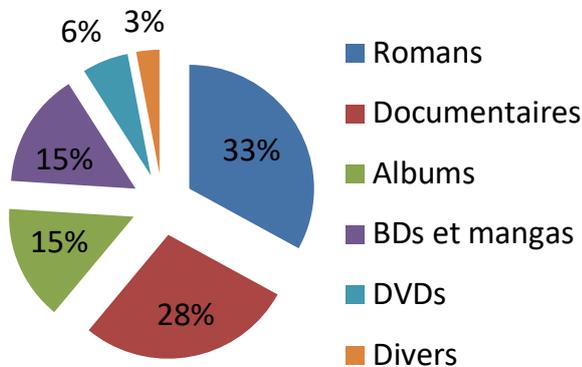
EFFECTIF

L'équipe de la médiathèque est composée d'une bibliothécaire responsable 75% (M^{me} Murielle Henchoz), d'une agente en information documentaire à 80%, (M^{me} Doris Sapin) et d'une collaboratrice à 30%, (M^{me} Emine Durmaz), ETP scolaire et communal confondus.

	OUVERTURE SCOLAIRE	PAUSE DE MIDI	OUVERTURE PUBLIQUE
Lundi	8h30 - 12h / 14h - 15h30	12h30 - 13h55	15h30 - 17h30
Mardi	8h30 - 12h / 14h - 15h30	12h30 - 13h55	15h30 - 17h30
Mercredi	8h30 - 12h	-	13h30 - 15h30
Jeudi	8h30 - 12h / 14h - 15h30	12h30 - 13h55	15h30 - 17h30
Vendredi	<i>fermé</i>	12h30 - 13h55	<i>fermé</i>

Quelques chiffres

Actuellement, le fonds documentaire se compose d'environ 17'000 documents, principalement destinés à la jeunesse et répartis comme suit :



En 2017 26'764 documents ont été prêtés aux 882 usagers actifs (les chiffres 2016 se sont avérés incorrects, dû au changement de logiciel en cours d'année ainsi qu'aux problèmes de paramétrage et de mise en route. Les indicateurs n'étant pas les mêmes entre l'ancien système (Virtua) et le nouveau (Alma), cela rend difficile un comparatif des chiffres de ces dernières années. Nous espérons que l'amélioration d'Alma nous permettra de nous appuyer à l'avenir sur des chiffres fiables.

Dans tous les cas, le taux de lectorat reste stable, voire en augmentation, au vu du nombre de nouvelles inscriptions récoltées en début d'année scolaire, mais également en cours d'année. Les usagers actifs sont constitués en majorité :

- d'enfants en âge pré-scolaire et en cours de scolarité ;
- d'enseignants ;
- de classes et de collèges primaires ;
- de manière plus anecdotique, on compte également quelques collectivités (garderies, institutions), anciens écoliers, parents et collaborateurs de l'établissement.

Là encore, le système Alma ne nous permet pas de distinguer clairement ces catégories d'utilisateurs, point que nous souhaitons voir amélioré par le fournisseur, Ex-Libris.

Fréquentation entre 12h30 et 13h55: entre 30 et 65 élèves sont accueillis tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis midi à la médiathèque. En cours d'année, il a été nécessaire de rappeler aux enfants et à leurs parents que la pause de midi est réservée exclusivement aux élèves qui mangent au réfectoire sur le site du Mottier B. La médiathèque n'étant pas en mesure d'absorber le nombre trop important d'enfants qui s'y rendaient (jusqu'à 70 enfants, surtout aux alentours de Noël ou lorsque la météo est mauvaise).

Spectacles, ateliers et événements

25 janv. & 27 sept.: La Malle O'Z'Histoires, des histoires mises en scène et racontées par Katia Rueger

8 février: Création de mini-kamishibai avec David Telese

8 mars & 8 février: Quatre spectacles de marionnettes Rikiko, pour les petits (2 à 3 ans) et les grands (> 3 ans), avec Elise Joder

6, 8 et 10 mars: Fabrication de lapins en origami (atelier de midi + mercredi après-midi)

28 & 31 mars, 4 & 7 avril: Midi'Pads: ateliers de découverte sur iPads entre midi et 14h

15 août: Inauguration de la Boîte à Livres du Mont

8 novembre: Le secret de Luca, un conte de et par Franco Rau

Les spectacles et ateliers connaissent en général un vif succès et affichent régulièrement complets.

Animations scolaires



La médiathèque collabore tout au long de l'année avec les enseignants en leur proposant des animations pédagogiques. L'objectif est de faire découvrir aux élèves le monde du livre et de les initier à la recherche documentaire. Avec plus d'une centaine de visites de classe réparties sur l'année, les bibliothécaires proposent des lectures, présentent des auteurs et illustrateurs, organisent des jeux de pistes littéraires, des initiations à la recherche documentaire et des concours et quizz. En outre, elles proposent des discussions, débats et créations autour du livre. Quelques exemples d'animations pédagogiques proposées aux classes en

2017: création d'un livre-accordéon (3P), découverte d'e-books sur iPad, avec tout un travail d'évaluation pour aiguïser le sens critique (5-6P), jeux de société coopératifs et d'imagination pour travailler les aspects relationnels et le respect des règles. Une classe de 4P a reçu en avant-première les nouvelles acquisitions de la médiathèque pour un travail de lecture, analyse et résumé, et en a ensuite fait un article dans le Aux 4 coins du Mont.

Absence et remplacement

Muriel Henchoz: congé non payé d'août à décembre (voyage)

Remplaçant: Thierry Uské (60%)



Stages et visites

- 15 mars: Séance plénière des bibliothèques scolaires à Bercher
- 15 août: Visite de la médiathèque du Mont par Lucille Tissot, bibliothécaire à Bellevaux, Lsne
- 26 Avril: Journée pédagogique « les réseaux sociaux » pour tous les collaborateurs de l'établissement
- 25 oct: Séance plénière des bibliothèques scolaires à Blonay (Thierry Uské)

SERVICE DE PSYCHOLOGIE, PSYCHOMOTRICITÉ ET LOGOPÉDIE EN MILIEU SCOLAIRE (PPLS)

EQUIPE

L'équipe est composée de trois psychologues, trois logopédistes et deux psychomotriciennes. Une logopédiste et une psychologue ont quitté le service en 2017 et ont été remplacées.

M^{me} Doris Delessert est la nouvelle référente pour la Classe officielle d'enseignement spécialisé (COES) des Martines.

ACTIVITÉS

Les prestations des spécialistes du Service PPLS continuent à s'articuler selon trois axes principaux:

PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ET DES FAMILLES

Les spécialistes PPLS interviennent après demande des familles adressée officiellement au service.

Les spécialistes du service PPLS proposent alors un entretien et déterminent avec les familles les prestations indiquées à chaque situation: bilans, prises en charge, concertation avec les enseignants, activités de prévention ou autre.

Les enfants et leurs familles peuvent aussi être orientés vers des partenaires et des structures en privé.

PARTENARIAT AVEC L'ECOLE

Les spécialistes collaborent avec les membres du corps enseignant et médical lors d'entretiens, en participant aussi à des réseaux et à des réunions pluridisciplinaires: Réseau « Point Echange », groupe prévention PSPS, cellule de crise, etc.

Les PPLS invitent les enseignants à s'adresser directement à un professionnel de l'équipe, avant de proposer aux parents de contacter le service, dans le respect de l'anonymat de l'élève et la confidentialité. Ceci afin de favoriser et optimiser l'alliance avec les parents, ainsi que la réflexion pour des prises en charge adaptées aux besoins de l'enfant et des familles.

Une partie de l'équipe PPLS est présente pour l'encadrement et la prise en charge au niveau de la Classe officielle d'enseignement spécialisée (COES) du Mont.

TRAVAIL AVEC LES INTERVENANTS ET PARTENAIRES EXTÉRIEURS

Un travail de réseau et de partenariat avec les professionnels indépendants et les institutions est souvent nécessaire pour les situations des enfants suivis ou pour une orientation éventuelle.

FORMATIONS

Comme l'exige leur fonction, les spécialistes PPLS réactualisent et enrichissent chaque année leurs connaissances par des formations continues et des supervisions. Ceci leur permet de contribuer également à enrichir les savoirs et les pratiques de leur équipe et des établissements scolaires.

Au niveau des formations institutionnelles, les cycles de conférences de l'Office de Psychologie Scolaire (OPS) ont porté en 2017 sur les spécificités « des soutiens-traitements en PPLS » (cycle de conférences 2016-2017) et sur « les fins de traitement » (cycle de conférences 2017-2018).

Par ailleurs, le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) a organisé en mars 2017 à la HEP une Journée cantonale de formation conjointe ECES-OPS sur l'autisme.

PERSPECTIVES POUR 2018

L'année écoulée a amené des changements au niveau de l'administration cantonale. Nous avons tous, établissements scolaires et PPLS, été sollicités autour de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) et sa mise en place. Le changement à la tête du DFJC et les priorités fixées par M^{me} Cesla Amarelle, nouvelle cheffe du département depuis le 1^{er} juillet 2017, apportent des réflexions nouvelles autour du règlement d'application de la LPS.

Dans ce contexte de changements et de transition, tous les professionnels du service PPLS maintiennent leur souhait de pouvoir remplir leur mission et maintenir la qualité de leur service aux usagers dans le respect des différences de chacun. Nous poursuivons l'effort de collaboration en amont des demandes, ainsi que la réflexion, et l'activation de toutes les ressources existantes autour d'une situation. De plus, compte tenu des nombreux changements dans l'équipe ces dernières années, l'effort est porté sur la qualité des liens à créer et la poursuite de la collaboration fructueuse avec l'ensemble des professionnels des établissements scolaires du Mont-sur-Lausanne et de Cugy.

INFIRMIÈRE SCOLAIRE

L'infirmière scolaire a comme priorité la santé globale des enfants et adolescents à l'école.

Elle dépend de l'unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS). Elle dispose d'un local, l'infirmerie au Mottier C où elle reçoit les élèves.

Son activité se partage entre :

- des situations diverses comme des urgences, premiers soins, incidents critiques, mise en place de protocole de soins pour les besoins particuliers des élèves (diabète, allergie, asthme, etc.), détresse sociale, atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique, intégration des enfants avec handicap ;
- des tâches fixes comme les entretiens 1-2P, les vaccinations, tenue des pharmacies des écoles et camps, interventions en classes (3 et 7P), administration, etc. ;
- travail interdisciplinarité pour l'élaboration de projets de promotion de la santé.

L'infirmière scolaire est à disposition des élèves, des familles, des enseignants pour un accompagnement, un soutien, une orientation.

ELÈVES EN DIFFICULTÉ

En cas de besoin, une équipe de professionnels (membres de la direction de l'EPS du Mont, membres de l'équipe PPLS, infirmière scolaire, médiateurs, animateur santé, médecin scolaire, etc.), fonctionnant sur le principe de la pluridisciplinarité est prête à intervenir pour assister des élèves en difficulté

ECHANGE LINGUISTIQUE

L'année scolaire 2016-2017 a été très riche en échanges individuels et de classes. Les nouvelles activités comme le chat sur educanet2 ou la journée à Vaumarcus, organisées en différents ateliers (sport, cuisine, vidéo, etc.) plaisent beaucoup aux élèves et leur permettent de bien pratiquer leur L2 en contexte réel. Les échanges de classes d'une durée de 3 ans, soit de la 9S à la 11S, sont très profitables à nos élèves car leur motivation est beaucoup plus grande et la mise en place des projets ainsi que leur réalisation est plus facile. Un projet d'échange de classes sur trois ans, avec activités diverses, reste idéal pour l'instant.

- Echanges entre classes : 4 classes du Mont
4 classes de Cham
- Echanges individuels : 7 élèves du Mont
7 élèves de Cham

CAMP À L'ILE D'YEU

Le camp de l'Île d'Yeu en début de 8P a un impact extrêmement important et positif sur les élèves. Cette sensibilisation en milieu marin dure huit jours et se poursuit tout au long de l'année sur le plan pédagogique. En 2017, le camp à l'Île d'Yeu a concerné 82 élèves de l'établissement du Mont impliquant quatorze demi-journées d'activités. Cette activité, organisée par le passé en commun pour les deux établissements de Cugy et du Mont se fait de manière séparée désormais, en raison du nombre d'élèves concernés. L'organisation de ce camp démarre très tôt et les réservations pour l'édition 2018, prévue du 29 août au 7 septembre, sont déjà effectuées.

TÂCHES COMMUNALES PARTIELLEMENT CONFIÉES À L'ÉCOLE

Dans l'organisation scolaire actuelle du Canton, un certain nombre de tâches incombent aux communes (organisation des transports scolaires, des sports facultatifs

et des devoirs surveillés, etc.), et sont confiées partiellement au directeur ou au secrétariat de l'établissement scolaire. L'inventaire des tâches a été négocié en 2009 à 0.25 ETP pour les années 2010 et suivantes et a fait l'objet d'une mise à jour en juin 2015. Ceci s'explique notamment par le nombre d'élèves en constante augmentation. Est inclus dans ce cahier des charges, le suivi des constructions scolaires, la relation avec le parascolaire (réfectoire, UAPE). La convention a été adaptée à 0.38 ETP (17 % direction et 21 % secrétariat).

SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE INTERCOMMUNAL DU GROS-DE-VAUD

En application de la loi sur la santé publique du 25 mars 1960 et du règlement d'application du 11 avril 1961, les communes ont l'obligation de faire contrôler annuellement la dentition des enfants. En 2017, 886 élèves ont été contrôlés. Chaque élève reçoit un devis qui doit être complété et signé par les parents. Les factures de traitements ainsi que le montant global des contrôles sont envoyés en bloc au boursier de la commune concernée. Celle-ci prend en charge les contrôles et se fait rembourser tout ou partie des traitements par les parents ou personnes responsables.

DEVOIRS SURVEILLÉS

Les surveillants font partie du personnel communal. L'organisation, le recrutement du personnel et le suivi pédagogique des études surveillées, comme l'élaboration des informations destinées aux parents et/ou au corps enseignant sont confiés au directeur de l'établissement scolaire. A ce jour, 28 élèves de 4P à 6P et 19 élèves de 7P à 9S bénéficient de cette offre. Le règlement des devoirs surveillés donne le cadre dans lequel se déroule cette prestation communale. Il y est indiqué notamment que les devoirs surveillés ne doivent pas être confondus avec des cours privés ou un appui scolaire et que, pour quitter la salle avant la fin de l'horaire prévu, une demande écrite des parents doit être fournie.

SPORT SCOLAIRE FACULTATIF

Comme son nom l'indique, le sport scolaire facultatif (SSF), organisé dans les écoles primaires et secondaires, ne revêt pas de caractère obligatoire pour les élèves. Ceux-ci s'inscrivent et suivent le cours régulièrement, généralement une fois par semaine. Les cours de SSF sont donnés en dehors des heures scolaires, soit entre 12h et 14h ou dès 15h40. Un cours dure 60 minutes et il est dispensé par des moniteurs J+S ou les maîtres EPH de l'établissement. La durée du cours peut être parfois plus courte ou plus longue, mais ne dépassera pas 90 minutes selon le sport enseigné. L'objectif du SSF est de faire découvrir à l'élève un sport qu'il ne connaît pas encore ou peu. L'élève a aussi la possibilité de progresser dans un sport qu'il affectionne plus particulièrement sans avoir l'obligation d'appartenir à un club. Cependant, la durée des entraînements se limite à six mois. A l'avenir, nous souhaitons développer ces activités aussi bien à l'aide des enseignants d'éducation physique que des moniteurs engagés dans des sociétés locales.

Lors de l'année scolaire 2016-2017, les sports suivants ont été organisés dans le cadre du SSF: Judo pour les classes 3-4 et 5-6P, les agrès 7-8P, le cheerleading 7-9S, la natation 7-8P, le parkour 9-11S et la Zumba 10-11S. Pour

l'année 2017-2018, ce sont le judo, le parkour et la natation pour débutant qui sont proposés.

Il est difficile de se prononcer sur la demande pour le SSF. Dans le cadre des activités parascolaires à organiser par la Commune, ce type d'offre apparaît comme une bonne formule qui répondra aux attentes de certaines familles. En 2018, un travail de recherche de moniteurs sera réalisé auprès des écoles et des sociétés locales notamment. Il apparaît toutefois qu'il est difficile de trouver des moniteurs J+S pour les tranches horaires consacrées au SSF (pendant la pause de midi ou en milieu d'après-midi). Pourtant, pour l'année scolaire 2018-2019, sont déjà prévues des propositions pour la natation (pour non nageur), le volleyball 9-10S et les agrès 7-8P.

ACCUEIL PRÉ- ET PARASCOLAIRE

ASSOCIATION POUR L'ENTRAIDE FAMILIALE ET L'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS DU GROS-DE-VAUD ET ENVIRONS (EFAJE)

PRÉAMBULE

La Commune du Mont-sur-Lausanne est membre de l'EFAJE depuis le 12 décembre 2007, au moment de sa création. Cette association, conformément aux articles 60 et suivants du Code civil suisse, a pour buts principaux d'encourager l'entraide familiale et d'organiser le Réseau d'accueil de jour des enfants (RAJE) conformément à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), votée le 2 février 2006. En conséquence, elle crée, coordonne, supervise et développe les structures d'accueil de jour des enfants, elle favorise la collaboration entre les différents partenaires travaillant dans ce domaine, elle améliore l'information des usagers et elle distribue les subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) aux différentes structures d'accueil, membres du réseau. L'association a un caractère d'utilité publique et ne poursuit aucun but lucratif. Son siège est à Echallens.

Les membres de l'association sont les 31 communes du Gros-de-Vaud (environ 40'000 habitants), les entreprises partenaires du réseau et les structures affiliées à l'EFAJE avec voix consultative.

Chaque membre a droit à une voix à l'assemblée générale et verse sa contribution financière selon les plans financiers élaborés par le Comité directeur et adoptés par l'Assemblée générale.

DIRECTION

Compte tenu des nouvelles dimensions de l'EFAJE, consécutives à l'augmentation des garderies, du préscolaire et du parascolaire, un centre administratif a été constitué à Echallens, rue St-Jean 5. Ainsi, M. Olivier Simon, directeur de l'EFAJE, peut compter sur un groupe de collaborateurs regroupés sur un même site et lui permettant de gérer l'ensemble des structures.

COMITÉ DIRECTEUR

Au cours de l'année 2017, le CoDir a poursuivi son travail en vue de renforcer la tête du réseau, de centraliser l'accueil et l'orientation des parents vers les structures et de poursuivre l'organisation et le développement du réseau.

En 2017, le municipal Philippe Somsy a participé aux séances de comité, aux assemblées générales et à différents groupes de travail.

FINANCES

Les frais administratifs qui sont facturés aux communes sont répartis entre elles en fonction de leur population. Pour les structures d'accueil, les montants à charge des communes se répartissent en fonction du nombre d'heures « consommées » par les enfants d'une commune, soit selon la formule du « consommateur – payeur ».

En synthèse, le budget consolidé 2018 prévoit pour les communes les charges financières suivantes :

- **Administration centrale :**
CHF 401'325.– CHF 9.55/habitant
- **Accueil familial de jour :**
CHF 856'068.– CHF 2.83/heure
- **Précolaire :**
CHF 3'267'177.– CHF 6.29/heure
- **Parascolaire :**
CHF 3'603'934.– CHF 6.88/heure

Quant aux comptes 2017, ils ne sont pas encore connus au moment de la rédaction de ce rapport.

DOMAINES D'ACTIVITÉS

Ils sont au nombre de trois, respectivement :

- Accueil familial de jour (AFJ) – Réseau des accueillantes en milieu familial
- Précolaire – Prise en charge dans des garderies des enfants jusqu'à l'âge de 4 ans
- Parascolaire – Prise en charge dans des structures (UAPE) des enfants en milieu scolaire dès 4 ans

ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR (AFJ)

Ce service est animé par quelque 108 accueillantes en milieu familial. Toutefois, cette forme d'accueil familial a atteint ses limites pour notre Commune. Durant l'année 2017, cinq accueillantes ont œuvré au Mont-sur-Lausanne. Conformément aux statuts de l'EFAJE, des enfants de notre Commune sont également accueillis dans d'autres communes du réseau.

Concernant les coordinatrices, M^{mes} Julie Girard (60%) et Martine Schibli (60%), chargées du secteur comprenant Echallens, ont été engagées par la Commune d'Echallens. M^{me} Maïa Caduff, chargée actuellement des communes du Mont, de Bretigny, de Cugy, de Froideville, de Morrens, d'Etagnières, d'Assens et de Bottens est engagée à 50% depuis le 1^{er} septembre 2008 par la Commune du Mont. Le Mont et Echallens refacturent au réseau EFAJE la totalité des charges salariales liées à ces trois personnes. Ensuite, toutes les communes participent à ces coûts pour les enfants habitant leur territoire.

En remplissant toutes les conditions de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et en étant ainsi reconnu par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), le réseau EFAJE reçoit à titre de subvention la quasi-totalité du salaire des coordinatrices ainsi qu'une partie forfaitaire des frais occasionnés par la caisse centrale.

PRÉSCOLAIRE

Pour la prise en charge des enfants jusqu'à 4 ans, les garderies du réseau EFAJE disposent de 266 places, réparties dans les structures suivantes :

Budron	Le Mont	44 places
Rev'eil Matin	Echallens	66 places
L'Hirondelle	Bercher	27 places
Perlimpinpin	Bettens	21 places
Les Fontaines	Villars-Tiercelin	44 places
L'Etang	Etagnières	64 places

Fin 2017, toutes les garderies du réseau EFAJE atteignent leur taux d'occupation maximum qui se situe à quelque 85%. Du fait que certaines plages horaires ne peuvent pas être totalement remplies, une garderie n'est jamais occupée à 100%.

Dans le domaine du préscolaire, la Commune soutient les familles montaines en subventionnant l'accueil dans les garderies privées par le versement d'un montant de CHF 43.60 par jour de garde. Il y a quatre garderies privées sur le territoire communal: Les P'tits Loups, Matt & Matic, Ludo & Duc et Cap Canaille. Ces structures privées peuvent accueillir au total 230 enfants. Au niveau des structures d'accueil de la petite enfance, notons encore l'existence du jardin d'enfants «Les Mille-Pattes» et de l'atelier «Les Mains Enchantées». Ces structures ne sont pas intégrées au réseau EFAJE. Elles disposent d'une capacité d'accueil totale de 30 places. Elles sont soutenues par la Commune avec une subvention et des locaux mis gracieusement à disposition. Par cette manière de faire, la Municipalité offre une prestation complémentaire afin de pallier en partie au manque de places dans les garderies sises sur la Commune du Mont-sur-Lausanne.

Il est à relever que toutes les structures, publiques et privées, accueillent de nombreux enfants d'autres communes.

ACCUEIL PRÉSCOLAIRE – GARDERIES, 2017

STRUCTURE	CAPACITÉ
EFAJE - En Budron	44
Cap Canaille	88
Ludo & Duc	59
Matt & Matic	61
Les P'tits Loups	22
Capacité totale	274

PRÉVISION 2018

Nouvelle structure EFAJE de 64 places et augmentation de la capacité de cinq places aux P'tits Loups.

EFAJE - Fondation Les Oliviers	64
Les P'tits Loups	27

PARASCOLAIRE

Dans le cadre de la prise en charge des enfants en milieu scolaire (UAPE), pour les parents qui en font la demande, l'EFAJE dispose de plus de 400 places dans les structures suivantes :

UAPE	Rionzi	96 places
UAPE	Grand-Mont	48 places
L'Hirondelle	Bercher	24 places
Les Aventuriers	Oulens	36 places
Les Moussaillons	St-Cierges	36 places
Pop-Corn	Echallens	72 places
UAPE	Cugy	72 places
UAPE	Froideville	72 places
UAPE	Etagnières	72 places
UAPE	Pailly	36 places
UAPE	Bretigny	36 places

UAPE RIONZI

Le 3 mars 2014 s'ouvrait au Rionzi 55-57 une unité d'accueil pour écoliers (UAPE). Cette structure de 96 places atteint déjà depuis fin 2015 une occupation quasi complète certains jours. L'UAPE est exploitée par le réseau EFAJE. Elle jouxte immédiatement une parcelle communale affectée en zone de construction et d'aménagement d'utilité publique qui sert à l'édification d'un collège primaire pour la rentrée 2018. Les élèves de 1 à 6P y sont accueillis dès 07h00 jusqu'à 18h30. Ils sont transportés vers et depuis les différents sites scolaires par les bus de CarPostal. Seuls les enfants du Collège des Martines, au nombre d'environ 25, se rendent à l'UAPE à pied. La moyenne de fréquentation de l'UAPE est de 2,7 jours/semaine. La fréquentation durant la pause de midi et l'après-midi s'équilibre avec 70 à 93 enfants inscrits, le mercredi étant toujours le jour le moins fréquenté. Les repas sont préparés et livrés par Novae à partir du réfectoire scolaire du Mottier.

UAPE GRAND-MONT

L'UAPE Grand-Mont de 48 places a été ouverte à la rentrée scolaire 2017-2018. Cette UAPE est actuellement provisoire et installée dans des Portakabins. Située à proximité du Collège du Grand-Mont qui accueille des enfants de 1-6P, la structure définitive comprendra quant à elle 60 places. Par ailleurs, installée à côté de l'EMS La Paix du soir, cette UAPE s'inscrit dans le cadre d'une politique de promotion des liens intergénérationnels et de développement des capacités d'accueil des enfants dans le cadre parascolaire.

CULTES

PAROISSE RÉFORMÉE

La paroisse est intégrée dans une entité nommée « Les Chamberonnes ». Celle-ci rassemble neuf paroisses de la région du Nord-Ouest lausannois et est présidée par un Conseil Régional. Le pasteur Alain Wirth est secondé par un pasteur à temps partiel. En mars 2014, un nouveau Conseil de dix membres a été nommé pour la législature 2014-2019.

Le groupe d'enfants fréquentant la paroisse est en constante augmentation, nécessitant de nombreuses

personnes pour leur encadrement. Le groupe des jeunes, animé par un animateur jeunesse, rassemble une soixantaine de jeunes. Plusieurs camps pour tous les âges sont organisés chaque année.

PAROISSE CATHOLIQUE

La paroisse catholique de Saint-Amédée est gérée de manière autonome sur l'ensemble de son territoire. Ce dernier s'étend du Haut-Talent à Bellevaux (Froideville, Bretigny, Morrens, Cugy, Montheron, Le Mont, Lausanne-Bellevaux), sans correspondance immédiate avec les frontières communales.

St-Amédée totalise quelques 7'500 paroissiens dont environ 30% proviennent de la Commune du Mont. Le subventionnement cantonal et communal est régi par convention, proportionnellement au nombre effectif de catholiques déclarés.

La paroisse Saint-Amédée fait partie de l'unité pastorale « Notre Dame de Lausanne » qui regroupe également les autres paroisses de Notre-Dame (Lausanne-Valentin), de St-André (Lausanne-Blécherette), et du St-Esprit (Lausanne-Boisy).

PAROISSE RÉFORMÉE DE LANGUE ALLEMANDE DE VILLAMONT À LAUSANNE

Les frais d'entretien et de culte de la Paroisse réformée de langue allemande de Villamont à Lausanne sont répartis entre les 34 communes, selon le nombre d'habitants sur la base d'un accord entré en vigueur le 1^{er} janvier 1996. La Ville de Lausanne, commune siège, adresse chaque année le décompte et la répartition des frais aux communes concernées.

JEUNESSE – AÎNÉS - LOISIRS

DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS AU SEIN DE LA COMMUNE

SOCIÉTÉS LOCALES

Bientôt une trentaine de sociétés locales sont regroupées au sein de l'Union des présidents des sociétés locales (UPSL). Elle se réunit deux fois par an pour coordonner le calendrier des différentes manifestations et activités respectives.

En 2017, les associations de quartiers et l'association Mont Arts et Culture ont officiellement intégré l'UPSL. Ce dynamisme des sociétés locales est réjouissant et atteste de l'engagement des montaines et des montains dans leur commune.

Lors de l'AG de l'UPSL le 7 novembre 2017, un groupe de travail s'est formé afin d'entamer des réflexions pour le renouvellement du fonctionnement de l'UPSL avec un possible rapprochement avec l'administration communale.

La Commune soutient les activités des sociétés locales en leur fournissant des locaux, du matériel de fête ou en subsidiant leurs activités, surtout en relation avec la formation des jeunes.

La Municipalité remercie toutes les sociétés, associations et groupements qui s'investissent sans compter pour ces moments d'animation, de détente, de partage et d'amitié.

ECOLE DE MUSIQUE

Au 1^{er} août 2012, une nouvelle loi sur les écoles de musique (LEM) est entrée en vigueur. Le but de cette loi est de permettre aux élèves de moins de 20 ans d'avoir accès à un enseignement musical de base de qualité, dans des écoles de musique reconnues. Tout enseignant doit être au bénéfice de titres professionnels reconnus.

En juillet 2014, L'Association des écoles de musique en réseau (EMVR) a été créée et regroupe les écoles de musique de Savigny-Forel, de Renens et du Mont-sur-Lausanne. Cette structure permet d'accueillir des écoles de petite taille en comparaison des conservatoires.

Cette adhésion de l'école de musique du Mont à l'EMVR permet de toucher les subventions cantonales, provenant entre autres d'une participation financière obligatoire des communes, fixée à CHF 8.50/habitant pour 2017. La répartition Canton-communes étant environ de 50/50.

Certaines contraintes, notamment dans la gestion administrative de l'école, comme la présentation des comptes ou du budget, demandent de ce fait un plus grand investissement de la part de son directeur et de son comité. A noter que la Commune assure la mise à disposition des locaux gratuitement. Cent-dix enfants montains suivent des cours de musique. Sept instruments différents sont travaillés en cours individuels et des cours collectifs d'initiation à la musique selon la méthode Willems sont dispensés. Ce sont douze professeurs qui réalisent ces prestations.

FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN AUX INSTITUTIONS CULTURELLES DE LA RÉGION LAUSANNOISE

Le fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise contribue à l'offre et à la qualité de la vie culturelle lausannoise, reconnue bien au-delà des frontières cantonales. Il rassemble une vingtaine de communes de l'agglomération. L'attribution de la contribution forfaitaire annuelle est répartie entre quatre institutions :

- Opéra de Lausanne
- Théâtre de Vidy
- Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL)
- Béjart Ballet Lausanne (BBL)

PASSEPORT CULTUREL

Le passeport culturel Carte cultissime a été introduit en 2015, ouvrant l'offre culturelle lausannoise et favorisant son accès auprès de l'ensemble des jeunes de l'agglomération lausannoise. Sous forme d'abonnement, au format de carte d'identité, au prix de CHF 25.–, il donne accès à tous les spectacles des quatre institutions ainsi que l'accès gratuit aux musées communaux lausannois et pulliérans.

Les communes du fonds culturel participent à hauteur maximale de 50% du tarif le plus bas (apprenti, étudiant, jeunes, etc.). Ce principe a été accepté en assemblée générale par la quasi-totalité des communes du fonds.

En 2017, la Municipalité a offert le passeport aux jeunes citoyens qui ont répondu à son invitation à la cérémonie organisée en leur honneur.

Depuis l'automne 2016 et dans un souci de rationalisation, la gestion de la vente et de l'établissement des passeports a été entièrement reprise par le Service de la culture de la Ville de Lausanne.

ASSOCIATION DU PASSEPORT VACANCES DE LA RÉGION LAUSANNOISE (APVRL)

La Commune du Mont-sur-Lausanne ainsi qu'une quarantaine d'autres communes est membre de l'Association du passeport vacances de la région lausannoise. Celle-ci a fêté ses 30 ans d'existence en 2009. Elle édite chaque année une brochure proposant de multiples activités sur inscription, réparties sur deux semaines en juillet et deux semaines en août.

Les activités proposées sur la Commune sont :

- Pétanque et grillade
- Découverte des champignons
- Les sapeurs-pompiers
- Planche à voile à Préverenges
- Détective en forêt

Le Secrétariat municipal se charge depuis 2015 de la vente des passeports-vacances pour les élèves de la Commune. En 2017, nous avons enregistré les ventes suivantes :

- 77 passeports Traditionnel (10-15 ans) vendus CHF 45.– (CHF 40.– pour le 2^e enfant et suivants).
- 30 passeports Farniente (13-15 ans) vendus CHF 25.–.

A noter que la Loterie Romande apporte son soutien aux activités des passeports-vacances.

En plus des activités et des visites proposées, chaque détenteur peut bénéficier durant la période choisie d'entrées gratuites aux piscines de Lausanne, Prilly, Pully et Renens, ainsi que dans les musées de la région lausannoise. Il peut utiliser les transports publics sans frais dans la zone et profiter de trois entrées de cinéma gratuites du lundi au vendredi pour les séances avant 19h.

SERVICE D'AIDE À LA FAMILLE (SAF)

Selon ses statuts, le Service d'aide à la famille Le Mont-Cugy-Morrens-Bretigny-Froideville a pour but de soutenir les familles domiciliées dans ces cinq communes en encourageant le bénévolat et les contacts humains afin de pouvoir venir en aide aux personnes isolées ou dans le besoin. Il développe et met sur pied d'autres prestations d'aide à la famille.

Depuis 2016, les communes sont regroupées et assurent la coordination en alternance. Ce service est assumé par M^{me} Christiane Fardel, qui a repris également la partie financière du SAF depuis 2012, M^{me} Françoise Jaccoud, qui en assure en plus le secrétariat et M. Jean-Daniel Pelloux. Ce trio de bénévoles, de par leur engagement, consolide la direction organisationnelle.

Le Comité s'est réuni deux fois pour adopter les comptes et le budget et préparer l'assemblée générale au printemps 2016 à Cugy. Le président de l'association est M. Philippe Somsy, municipal au Mont-sur-Lausanne. Le SAF est affilié à l'Entraide familiale vaudoise (EFV).

En 2016, le SAF a pu compter sur 34 bénévoles, dont une dizaine sur la Commune du Mont, qui ont rendu les services en effectuant des transports et des accompagnements chez le médecin ou à l'hôpital et en organisant promenades, visites et séances de lecture. Le tableau ci-après permet de constater que le nombre de bénévoles reste toujours constant.

ANNÉE 2014	ANNÉE 2015	ANNÉE 2016	ANNÉE 2017
33 bénévoles	28 bénévoles	32 bénévoles	34 bénévoles

ANNÉE 2014	ANNÉE 2015	ANNÉE 2016	ANNÉE 2017
7'888 km	10'330 km	9'627 km	14'587 km
475 transports	552 transports	584 transports	891 transports

L'activité d'une telle association, basée uniquement sur le bénévolat, dépend pleinement des gens qui ont à cœur de s'investir et à faire don de leur temps pour aider d'autres personnes. Ces bénévoles ne sont pas rémunérés, mais leurs frais de déplacement sont pris en charge par les bénéficiaires d'une part et par le service pour les kilomètres à vide.

Soixante-cinq personnes, dont 44 au Mont, font régulièrement appel aux services du SAF pour des transports. Ceux-ci sont, pour l'essentiel, à destination de l'EMS de la Paix du Soir pour de l'ergothérapie, du CHUV et de cabinets médicaux. Au Mont, malgré une moyenne de dix bénévoles, il arrive quelquefois de ne pas pouvoir assumer un transport et de devoir solliciter l'aide de bénévoles des autres communes. Pour l'ensemble des activités 2017, les bénévoles se sont mis au service de la communauté durant 2'500 heures. Ces indicateurs dénotent une activité en plein essor.

BOÎTES À LIVRES

En juillet 2017, quatre boîtes d'échange de livres ont été installées à l'arrêt TL Petit-Mont. Chacun peut y prendre un ou plusieurs livres ou en déposer. Tous les livres sont les bienvenus, pourvu qu'ils soient en bon état. Ils sont déposés dans les caissettes correspondantes: enfants (jusqu'à 10 ans); jeunesse (entre 10 et 16 ans); adulte.

QUARTIERS SOLIDAIRES

Le 22 août 2017, la Commune, en partenariat avec ProSenectute, a initié formellement le projet Quartiers solidaires, en présence de plus de 200 personnes. Le municipal Philippe Somsy et les deux animateurs de ProSenectute qui accompagnent le projet tout au long de sa réalisation ont présenté le projet aux montaines et aux montains qui avaient fait le déplacement dans la grande salle du Petit-Mont.

Avec Quartiers solidaires, la Commune cherche à créer, renouer, développer et entretenir les liens sociaux pour améliorer la qualité de vie et l'intégration des aînés. Il s'agit d'encourager les habitants à influencer sur leur propre environnement en valorisant les projets participatifs. Quartiers solidaires est organisé en 6 étapes: étape préliminaire, diagnostic, construction, émergence, réalisation et autonomie. En 2017, la Commune est dans la phase diagnostic qui consiste, dans le cadre d'entretiens individuels et de groupe réalisés auprès des personnes intéressées, à comprendre la réalité des seniors et des professionnels du lieu et d'identifier ainsi les principales idées et attentes qui pourront être réalisées dans le cadre de l'avancement du projet. Les résultats de cette phase de diagnostic seront présentés lors d'un forum ouvert à tous qui aura lieu en mars 2018. L'objectif final sera de pérenniser des actions autogérées par les seniors.

En 2017, le groupe ressources, composé notamment de représentants de la Commune, du Service d'aide à la famille, du CMS, de l'EMS, de la paroisse, de l'association Les amis des 4 coins, s'est réuni quatre fois. Le groupe habitants, composé de tous les montains de 55 ans et plus qui souhaitent participer, s'est réuni 8 fois dont une fois pour un repas de Noël qui a été très apprécié. Les séances du groupe habitants réunissent entre vingt et trente participants. A la fin 2017, ce sont plus de 130 entretiens qui ont été réalisés et qui permettront d'établir un état des lieux de la qualité de vie des seniors au sein de la Commune et dont les résultats seront présentés dans le cadre du forum en mars 2018.

Le projet est mené par Pro Senectute et la Municipalité a été convaincue des bénéfices que l'on pourrait retirer de son déploiement sur notre territoire communal. Il bénéficie de subventions cantonales à hauteur de 40%, les 60% restant étant à la charge de la Commune. Cinq phases du projet se succéderont entre mai 2017 et avril 2022 pour un montant annuel à la charge de la Commune d'environ CHF 80'000.-. Signalons qu'au terme de la première étape dite de « diagnostic » allant de mai 2017 à avril 2018, la Municipalité se réserve le droit de mettre un terme à la suite du développement du projet si elle le juge nécessaire sur la base des résultats du rapport de diagnostic. Par ailleurs, compte tenu des montants en jeu, le Conseil communal sera régulièrement informé de l'avancée des travaux.

Pour conclure, nous tenons à adresser nos remerciements au Conseil communal pour le soin et la parfaite collaboration dont il fait preuve lors de l'étude des dossiers que nous lui soumettons. Nous lui savons gré de la confiance qu'il nous témoigne.

Ces propos s'adressent également à Mesdames et Messieurs les membres des commissions permanentes et des commissions ad hoc, plus particulièrement chargés d'examiner les préavis municipaux.

Nous souhaitons que le présent rapport facilite la tâche de la Commission de gestion du Conseil et apporte à tout un chacun les renseignements utiles quant aux divers domaines d'activité de la Municipalité et des services de l'administration.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.



Le syndic
Jean-Pierre Sueur

Au nom de la Municipalité



Le secrétaire
Sébastien Varrin

GLOSSAIRE

A

AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
AF	Allocations familiales
AIAS	Agence Intercommunale d'assurance sociale
APE	Association des parents d'élèves
APG	Allocation perte de gain
App	Appointé
APROMAD	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile
APVRL	Association du Passeport vacances de la région lausannoise
ARASPE	Association régionale pour l'action sociale de la région Prilly - Echallens
ARI	Appareil respiratoire isolant
ASV	Aide sociale vaudoise
AVASAD	Association vaudoise d'aide et soins à domicile

B

BC	Blessure corporelle
BH	Borne hydrante
BPA	Bureau de prévention des accidents

C

CAT	Constructions et aménagement du territoire
CAT	Centrale d'alarme et de transmission (ECA)
CCL	Commission de classification
CCU	Commission consultative d'urbanisme
CDIS	Centre de défense incendie et secours
CET	Centrale d'engagement et de transmission (PolCant)
CFPF	Centre de formation professionnelle forestière
CI	Carte d'identité
CMS	Centre médico-social
COES	Classe officielle de l'enseignement spécialisé
COSEDEC	Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets
CRENOL	Couronne de la région Nord-Ouest lausannoise
CSR	Centre social régional
CTA	Centre de traitement des alarmes

D

DAP	Détachement d'appui
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire

DM	Dompage matériel
DPMA	Détachement post-médical avancé
DPS	Détachement de premiers secours
E	
EC - EU	Eaux claires - Eaux usées
ECA	Etablissement cantonal d'assurance
EERV	Eglise évangélique réformée du canton de Vaud
EFAJE	Entraide familiale et accueil de jour des enfants
EFRI	Ecole de formation recrue intercommunale
EGID	Identificateur fédéral de bâtiment
EI	Enseignement individualisé
EM	Etat-major
EPS	Etablissement primaire et secondaire
EWID	Identificateur fédéral de logement
F	
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FIR	Formation d'intervention régionale
G	
GED - GID	Gestion électronique des documents - Gestion intégrée des documents
GROPIL	Groupe de pilotage du Schéma directeur Nord Lausannois
GRP	Groupe de réflexion sur la prévention
H	
HT	Hors taxes
J	
JSP	Jeune sapeur-pompier
L	
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
LAVAMAL	Loi sur l'assurance accidents et maladie vaudoise
M	
MOB	Mobilité transports, gestion de l'espace public
O	
OCE	Office cantonal des étrangers

ODES	Office des écoles en santé
OMSV	Organisme médico-social vaudois
ORCA	Organisation en cas de catastrophe
OREA	Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques
ORP	Office régional de placement
OSP	Oriente scolaire professionnelle

P

PALM	Projet d'Agglomération Lausanne-Morges
PC	Prestations complémentaires AVS AI
PCi	Protection civile
Périmètre AF	Améliorations foncières
PGA	Plan Général d'Affectation
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PPA	Plan partiel d'affectation
PPLS	Psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire

R

RAAS	Règlement sur les agences d'assurances sociales
RAJE	Règlement sur l'accueil de jour des enfants
RI	Revenu d'insertion
RMR	Revenu minimum de réinsertion
RPT	Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches

S

SAF	Service d'aide à la famille
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistiques
SDIS	Service de défense incendie et de secours
SDNL	Schéma Directeur Nord Lauannois
SDT	Service du développement territorial
SESA	Service des eaux, sols et assainissement
SESAF	Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SEVEN	Service de l'environnement et de l'énergie
SIT	Service intercommunal des taxis
SPOP	Service de la population
SPSL	Service de protection et de sauvetage de la Ville de Lausanne
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire

SSI Service de secours et d'incendie

STEP Station d'épuration des eaux usées

SYNDICAT AF Syndicat des améliorations foncières

T

TC - CDAP Tribunal Cantonal - Cour de droit administratif et public

TF Tribunal Fédéral

TP Tonne pompe

TTC Toute taxe comprise

TUP Travaux utilité publique

V

VAPKO Association Suisse des organes officiels de contrôle des champignons

VP Voie pré-gymnasiale

VG Voie générale
